

COMITÉ

27864

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

JANVIER 1908

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19-21, rue Cassette, 19-21. - PARIS

TÉLÉPHONE 732-84

LE NUMÉRO : 2 FR. 25

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Paris à Londres.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN PAR LA GARE SAINT-LAZARE

*Services rapides de jour et de nuit tous les jours
(dimanches et fêtes compris) et toute l'année.*

Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1^{re} et 2^e classes seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1^{re} classe, 48 fr. 25; 2^e classe, 35 fr.; 3^e classe, 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour valables pendant un mois :

1^{re} classe 82 fr. 75, 2^e classe, 58 fr. 75, 3^e classe, 41 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours.

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 h. 20 matin, 9 h. 20 soir.

Arrivée à Londres : London-Bridge, 7 h. 30 matin; Victoria, 7 h. soir, 7 h. 30 matin.

Départ de Londres : London-Bridge, 9 h. 10 soir; Victoria, 10 h. matin, 9 h. 10 soir.

Arrivées à Paris Saint-Lazare : 6 h. 41 soir, 7 h. 5 matin.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa comportent des voitures de 1^{re} classe et de 2^e classe à couloir avec W. C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1^{re} classe à couloir des trains de

nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette.

La Compagnie de l'Ouest envoie franco, sur demande affranchie, un bulletin spécial du service de Paris à Londres.

Voyage circulaire en Bretagne.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer toute l'année, par ses gares et bureaux de Ville de Paris, des billets d'excursion de 1^{re} et de 2^e classes, valables 30 jours, aux prix très réduits de :

65 francs en 1^{re} classe et 50 francs en 2^e classe permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

Itinéraire : Rennes, Saint-Malo Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Anray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Il est délivré, en même temps que le billet circulaire, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'excursionniste après l'accomplissement du voyage circulaire, pour rentrer à son point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

CHEMINS DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

Viâ Calais ou Boulogne

CINQ SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Voie la plus rapide. — Services officiels de la poste (Viâ Calais).

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES ENTRE PARIS, LA BELGIQUE, LA HOLLANDE, L'ALLEMAGNE, LA RUSSIE, LE DANEMARK, LA SUÈDE ET LA NORVÈGE

5 express dans chaque sens entre Paris et Bruxelles, trajet en 3 h. 50. — 3 entre Paris et Amsterdam, trajet en 8 h. 30 — 5 entre Paris et Cologne, trajet en 8 h. — 4 entre Paris et Francfort, trajet en 12 h. — 4 entre Paris et Berlin, trajet en 18 h. — (par le Nord-Express, trajet en 16 h.) — 2 entre Paris et Saint-Pétersbourg, trajet en 51 h. — (par le Nord-Express, tri-hebdomadaire, trajet en 46 h.) — 1 entre Paris et Moscou, trajet en 62 h. — 2 entre Paris et Copenhague, trajet en 28 h. — 2 entre Paris et Stockholm, trajet en 43 h. — 2 entre Paris et Christiania, trajet en 49 h.

TRAINS DE LUXE

Toute l'année.

NORD-EXPRESS. — Tous les jours entre Paris et Berlin avec continuation une fois par semaine de Berlin sur Varsovie et trois fois par semaine de Berlin sur Saint-Pétersbourg. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne.)

PÉNINSULAIRE-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi. (En correspondance à Brindisi avec le paquebot de la malle de l'Inde.)

CALAIS-MARSEILLE-BOMBAY-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Marseille (quai de la Joliette) en correspondance avec les paquebots de la Compagnie péninsulaire et orientale à destination de l'Égypte et des Indes.

L'hiver seulement.

CALAIS-MÉDITERRANÉE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Nice et Vintimille. Train rapide quotidien entre Paris-Nord, Nice et Vintimille composé de voitures de 1^{re} classe, lits-salon et sleeping-car.

L'été seulement.

ENGADINE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Coire, Lucerne et Interlaken.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RELATIONS DIRECTES entre

PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONE
via Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Euregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone. Voitures directes. Lits-toilettes Compartiments couchettes. Wagon-Restaurant.

SERVICE JOURNALIER AU 1^{er} NOVEMBRE 1907.

Aller.

Paris (quai d'Orsay) départ 10 h. matin et 8 h. 36 soir. Barcelone, arrivée 7 h. 53 matin et 7 h. 26 soir.

Retour.

Barcelone, départ 6 h. 46 soir, et 9 h. 40 matin. Paris (quai d'Orsay), arrivée 5 h. 22 soir (1), et 8 h. 56 matin.

(1) Via Bordeaux avec billets scindés.

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

POUR LES STATIONS THERMALES ET HIVERNALES

**des Pyrénées, du golfe de Gascogne
et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau,
Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-
les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.**

Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans).

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1^o Des Billets d'Aller et Retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^o Des Billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Relations rapides entre Paris et l'Italie.

Par le Simplon :

par le train de luxe « Simplon-Express » (V-L; V-R.) départ de Paris P.-L.-M., lundi, mercredi, samedi à 8 h. 05 soir, du 4 novembre au 29 février, et tous les jours à partir du 1^{er} mars.

Paris-Milan en 15 heures — Londres-Milan en 24 h. 30.

Par le Mont-Cenis :

par le train de luxe « Paris-Rome » (V-L; V-R) départ de Paris P.-L.-M., mardi, jeudi, samedi (3 décembre-19 mai) : 11 h. 20.

départ de Rome, lundi, mercredi, samedi (7 décembre-23 mai) : 1 h. 40 s. (H. E. C.)

Nota. — Dans ces trains, le nombre des places est limité.

Les trains express de jour 513 et 508, entre **Paris et Brigue** à l'aller, **Milan et Paris** au retour, qui antérieurement n'étaient mis en marche que l'été, auront lieu dorénavant en toute saison.

Le train 513, qui continuera à assurer, pendant l'hiver, les relations entre Paris, Pontarlier, Lausanne et le

Valais, aura de plus, au départ de Dijon, une continuation sur Genève et Chambéry. On partira de Paris (P.-L.-M.) à 8 h. 25 matin pour arriver, sans transbordement, en 1^{re} et en 2^e classes, à Chambéry à 6 h. 25 soir, à Genève à 6 h. 32 soir, à Lausanne à 6 h. 55 soir, à Berne à 7 h. 26 soir et à Brigue à 11 h. soir.

En sens inverse, le train 508 partira de Milan à 7 h. 10 matin pour arriver à Paris à 10 h. 10 soir. Il recevra sur son parcours des voitures directes (1^{re} et 2^e classes) venant de Berne et de Lausanne et se soudera, à Dijon, avec un train venant de Rome et de Turin par le Mont-Cenis, de Chambéry et de Genève. Départ de Berne à 1 h. 28 soir de Lausanne à 2 h. 25 soir, de Rome à 2 h. 35 (la veille) de Turin à 7 h. 25 matin, de Chambéry à 1 h. 10 soir et de Genève à midi 40.

HIVER 1907-1908.

Relations rapides entre Paris et la côte d'Azur.

de Jour :

par le « Côte d'Azur-Rapide » (trains 15 et 16) 1^{re} classe L-S; V-S; V-R). Paris-Nice en 13 h. 50.

de Nuit :

a) par les trains « extra-rapides » 17 et 18 (1^{re} classe. V-L; L-S; et salon à 2 lits complets). Paris-Nice en 15 heures.

b) par le train de luxe (L. 21 — L. 22) « Calais-Méditerranée » (V-L. R). Paris-Nice en 15 heures — Londres-Nice en 24 heures.

c) par les trains rapides 7 et 10 (1^{re} classe V-L; L-S). Paris-Nice en 17 heures — Londres-Nice en 27 heures.

Nota. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc., consulter les affiches spéciales.

La Compagnie P.-L.-M. vient de publier une série de 25 cartes postales reproduisant, en couleurs, les plus remarquables de ses affiches illustrées.

Ces 25 cartes postales renfermées dans une pochette, sont mises en vente dans les bibliothèques des principales gares du réseau au prix de 1 franc; ces cartes sont aussi vendues séparément à raison de 0 fr. 05 l'exemplaire. La pochette est envoyée à domicile sur demande accompagnée de 1 franc en timbres-poste et adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ces trains sont composés de voitures de 1^{re} classe, de wagons-lits, de lits-salons et de salons à deux lits complets.

A l'aller, le train 17 ne prend de voyageurs à Paris que pour Toulon et au delà;

Au retour, le train 18 ne prend, de Vintimille à Toulon inclus, des voyageurs que pour Paris seulement.

Nombre de places limité.

On peut retenir ses places d'avance, moyennant un supplément de 2 francs pour :

Le train d'aller : à la gare de Paris et aux bureaux de ville : 88, rue Saint-Lazare; 6, rue Sainte-Anne; 45, rue de Rennes;

Le train de retour : aux gares de Menton, Monte-Carlo, Nice, Cannes et Toulon.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires (prix, conditions et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le **Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.** mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie. Cette publication contient, avec de nombreuses illustrations, la description des contrées desservies par le réseau.

RETRON

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

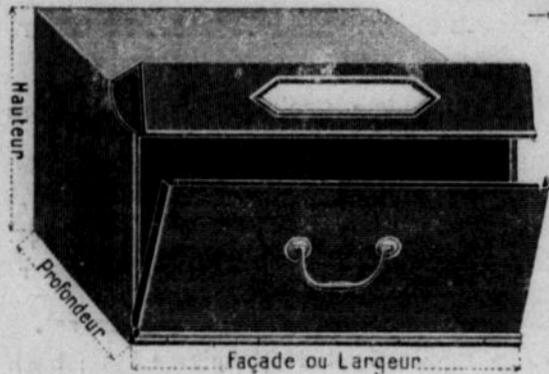
R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

E. BELLAMY

15, rue Réaumur, près la Bourse - PARIS (2^e)
TÉLÉPHONE 118-38



BOITES
Métalliques
de
Bureau
pour
Administ. a lora
Banques,
Etudes, Archives
Magasins, etc.
ADOPTÉES
par les
Services
Coloniaux

JIM'S EMBROICATION

GUÉRISON
et **SOULAGEMENT**

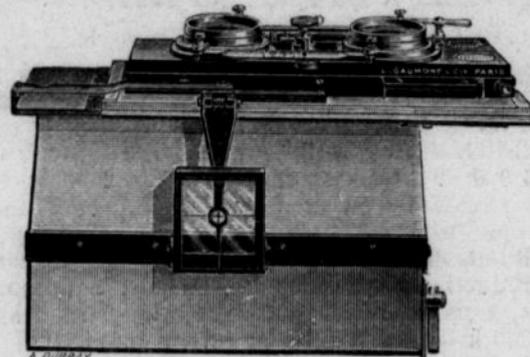
instantané des
Douleurs rhumatismales, articulaires et névralgiques en
tout endroit du corps; suppression de la fatigue musculaire
par surmenage de travail ou d'exercice physique quelconque.
Ph^{ie} **DEBONNAIRE**, 20 Faubourg Saint-Honoré, Paris.
Envoi 1^{er} contre mandat-p^{ost} 1^{er} 70 - Dépôt dans toutes Pharmacies.

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE HAUTE PRÉCISION

LE STÉRÉOSPIDO

MÉTALLIQUE 6x13

entièrement en nickel pur
POSSÈDE TOUS LES PERFECTIONNEMENTS



Catalogue franco sur demande

Permet de prendre à volonté
des vues stéréoscopiques et des vues panoramiques

Société des

Etablissements
Galmont

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 3 millions de fr.

57-59, rue Saint-Roch, Paris.

CHAMPAGNE
DEUTZ & GELDERMANN
Maison Fondée en 1838
à A.Y. (Marne)

Extra Dry 1898 8 fr. 50
Jockey-Club grand vin 1/2 sec... 7 fr.
Sillery supérieur... 4 fr. 50

dans toutes les colonies françaises
Dépôts
Dosage et bouchage
spéciaux pour les
pays
tropicaux

Les **PLAQUES** et **PAPIERS**
photographiques

JOUGLA

sont les meilleurs

**RETRO
NEWS**

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

1908

**RETRO
NEWS**

A

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



publié mensuellement

Sous la direction de M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

Avec la collaboration de MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;
CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1908

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone 732-84

—
1908

**RETRO
NEWS**

Avec

A

69°

Le C

La C

Les

ar

Le

ar

Var

li

Asi

de

C

in

el

P

Sia

ch

Chi

n

li

n

H

Ja

Asi

P

l

Tu

Pe

P

r

As

c

r

Ph

No

Bi

Le

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

69^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

ANNÉE 1907 (fin).

MM.

5			
7	F. Couget, secrét. d'ambassade.	25	»
9	Biblioth. de l'École d'application, Fontainebleau	12	»
11	Biblioth. de l'École spéciale militaire. * Sous-direct. d'artillerie de Hanoï .	12	»
14	* Léon Catala, à Epinal.	20	»
14	* Léon Catala, à Epinal.	25	»
20	Biblioth. des officiers du 4 ^e zouaves. * Dr Boucher, à Bac-lieu.	12	»
20	* Dr Boucher, à Bac-lieu.	25	»
23	Biblioth. des officiers du 4 ^e colonial. Cercle des officiers de Perpignan. .	12	»
23	— de Langson.	12	»
23	Souscriptions diverses	25	»
		45	»
	Total	225	»

ANNÉE 1908.

29	De Kerjégu, député.	50	»
31	Cercle militaire de Versailles.	12	»
31	* Société française d'Etudes indus- trielles	25	»
35	Dr J.-A. Gauthier, médecin sanitaire à Suez	15	»
38	Cercle militaire de Grenoble.	20	»
39	A reporter.	122	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux sous-cripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.
Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.
Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

CARTE

Le chemin de fer du Hedjaz. 46

LE COMITÉ

Le Comité, auquel s'étaient joints de nombreux adhérents de Paris et d'invités, s'est réuni le 22 janvier, dans la salle de la Société de Géographie, pour entendre une allocution de son président et une conférence de M. Foucher, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, sur les ruines d'Angkor, précédée d'une introduction par M. Robert de Caix, qui devait parler du traité franco-siamois et de la rétrocession des provinces cambodgiennes.

M. Emile Senart présidait, assisté de MM. Guillain et Doumer. Sur l'estrade avaient pris place : MM. Aymonier, Bertin, Ph. Berthelot, général de Beylié, Borne, le prince et la princesse Amédée de Broglie ; MM. du Chaylard, Henri Cordier, Defrance, Dutail, Finot, J.-H. Franklin, A. Gérard, amiral Gervais, Harmand, amiral Hartmann, de Kerjégu, de Labry, général Lasserre, général A. Lebon, Le Myre de Vilers, L. Marin, M^{me} Isabelle Massieu, MM. René Millet, général Pen-dezec, G. Perrot, H. de Peyerimhoff, René Pinon, Raveneau, Albin Rozet, Christian Schefer, S. Simon, Auguste Terrier, Roger Trousselle. S'étaient, en outre, fait excuser : MM. Eug. Etienne et de Moustier, vice-présidents du Comité, le général gouverneur militaire de Paris, les généraux Berthaut, Borgnis-Desbordes et Coronnat, MM. Paul Deschanel, Grandidier, Guieysse, Hulot, Marc Bel et les généraux Mathis, Metzinger et Toutée. Le général Brun, chef d'état-major général de l'armée, s'était fait représenter par le capitaine Bertin, de l'état-major.

M. Emile Senart, prenant la parole, a rappelé en quelques mots l'œuvre du Comité, ses caractéristiques et les heureux résultats qu'il a obtenus ; puis M. Robert de Caix a brièvement montré comment le dernier traité franco-siamois nous a rendu les provinces cambodgiennes où se trouvent les anciens vestiges de la grandeur khmer et comment ces provinces avaient été perdues par le Cambodge, à la suite de longues mutilations subies par ce pays soumis aux poussées opposées mais également redoutables des Annamites et des Siamois. M. Foucher a ensuite fait la conférence annoncée sur les ruines d'Angkor. S'éclairant de magnifiques projections, il a montré le caractère de ces ruines et insisté sur la dévastation que les pluies tropicales et surtout la végétation qu'elles engendrent produisent dans les admirables vestiges de l'architecture khmer. La responsabilité morale de la France est engagée non seulement envers le Cambodge moderne, mais encore envers son patrimoine historique, c'est-à-dire les témoins architecturaux de sa grandeur passée, que nous devons préserver dans toute la mesure possible, et pour lesquels M. Foucher a fait, en terminant et au nom de la Société d'Angkor, un appel au public.

Nous regrettons de ne pouvoir donner dans ce numéro cette très intéressante conférence, pour laquelle nos illustrations ne sont pas encore prêtes. Nous en publierons le compte rendu dans notre Bulletin de février, et nos lecteurs pourront apprécier les aperçus historiques que M. Foucher a donnés pour expliquer la culture, puis la décadence des Khmers, devenus

incapables de rien faire qui rappelle leurs monuments anciens à partir du moment où ils ont cessé d'être sous l'influence d'éducateurs hindous qu'ils avaient sans doute eux-mêmes appelés.

LA MISSION D'OLLONE

D'après les lettres que nous recevons de la mission d'Ollone à laquelle, comme on le sait, le Comité a prêté son concours, voici quels ont été les mouvements de cette mission pendant l'automne de l'année 1907.

Après sa traversée du territoire des Lolos indépendants, le capitaine d'Ollone, toujours accompagné du maréchal des logis de Boyve, a pénétré dans le massif de montagnes qui s'étend sur la région où le Seu-tchouan, le Yunnan et le Kouei-tchéou se touchent et s'enchevêtrent. Cette région, séparée seulement des Lolos indépendants par la profonde vallée du Yang-tseu, est elle-même peuplée de Lolos qui ne sont encore qu'à demi soumis et ont conservé, à presque tous les égards, les caractéristiques de leur nationalité. Ils reconnaissent la suzeraineté chinoise à la condition qu'elle ne leur impose aucune obligation. Ce sont les princes indigènes héréditaires qui gouvernent le pays. En dehors des cinq sentiers qui relient Tchen-hsiong, préfecture militaire occupant le centre de ce pays, à Soui-fou, Tchao-tong, Ouei-ning, Pihé et Yong-ning, on n'y trouve pas un seul Chinois.

Ce pays fut le théâtre de luttes interminables entre les Chinois et les Lolos et il n'y a pas deux siècles que les premiers ont pu s'y installer, et encore de façon assez précaire. On trouve à chaque pas la trace des combats anciens, soit sur des pierres gravées qui marquent les étapes de la conquête chinoise, soit dans les traditions locales s'il s'agit des défaites des envahisseurs. On trouve là des contributions fort intéressantes à l'histoire des Lolos aussi bien indépendants que soumis. Les Miao-tseu se rencontrent en assez grand nombre par petits îlots au milieu des Lolos et le capitaine d'Ollone a réussi à découvrir quelques spécimens de leur écriture.

Pendant ce temps les lieutenants de Fleurette et Lepage étudiaient les Lolos qui couvrent l'Est du Yunnan, au Sud de Kou-tsing et qui présentent certains caractères très différents au premier abord. La comparaison de ces groupes avec ceux que le capitaine d'Ollone a étudiés plus au Nord permettra, on peut l'espérer, de se faire une idée plus générale que jusqu'ici de cette race qui couvre une grande partie du Yunnan, une partie du Seu-tchouan et du Kouei-tchéou, qui déborde même sur le Tonkin et qui se rattache très probablement au rameau tibétain. Les deux officiers procédèrent ensuite à l'exploration du territoire des Miao-tseu indépendants. Sous ce nom, les cartes indiquent deux régions assez vastes situées l'une au Sud-Ouest et l'autre au Sud-Est de Kouei-yang, capitale du Kouei-tchéou. Ce fut celle de l'Ouest qui fut étudiée par les lieutenants de Fleurette et Lepage qui constatèrent non sans surprise que ce pays est, en réalité et sans conteste possible, peuplé de Thaïs. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas indépendants, mais jouissent seulement d'une certaine auto-

nomie grâce à la nature impraticable des sentiers qui mènent dans leurs montagnes.

La mission s'est ensuite réunie à Yunnan-sen et est répartie par la vallée du Lien-tchang afin de compléter ses études sur les Lolos de l'Ouest et les tribus tibétaines voisines.

Nous tirons des lettres que nous recevons du capitaine d'Ollone et des membres de sa mission les quelques informations suivantes qui nous paraissent intéressantes, car elles donnent des indications sur la situation actuelle au Yunnan. Le vice-roi Si-Leang, qui a été bien accueilli par les étudiants, élément aujourd'hui influent dans les affaires de l'empire, et dont les criaileries ont contribué à faire révoquer son prédécesseur Ting, a montré depuis son arrivée au Yunnan une énergie extrême. En moins de huit jours seize mandarins, tant civils que militaires, étaient arrêtés pour prévarications, et plusieurs eurent la tête tranchée. Le premier effet visible et plus général de l'action du nouveau vice-roi a été la réorganisation des troupes. Si-Leang a amené avec lui du Seu-tchouan un bataillon de 500 hommes bien exercés. Un autre bataillon d'égale force est venu de Canton. Ces deux unités servent de modèle aux autres. Un jeune officier qui a toute la confiance du vice-roi a reçu, avec le titre de Tong Ling, le commandement de toutes les troupes du Yunnan, qui, épurées et renforcées, sont maintenant équipées à la japonaise (uniforme kaki, casquette, souliers jaunes, guêtres jaunes ou bleues) et sérieusement exercées par des officiers instruits au Japon. En même temps le dressage des futurs officiers et sous-officiers est activement poussé à l'école militaire où les anciens officiers doivent venir faire un stage. On s'occupe de la réorganisation d'une troupe de gendarmerie montée de 2.000 hommes pour la garde du chemin de fer. Bref, le changement est complet, et il est d'autant plus sérieux qu'il se manifeste par les mesures prises pour préparer l'avenir en formant des cadres, plutôt que par un déploiement prématuré et inutile de forces.

L'opinion publique au Yunnan, comme dans les autres provinces chinoises, se montre en somme peu favorable aux entreprises étrangères, et beaucoup de gens ont réclamé le rachat de la ligne française et son prolongement jusqu'au Seu-tchouan. Le vice-roi a dû prendre en mains cette question, et comme il l'avait fait au Seu-tchouan, il a cherché des fonds pour réaliser son désir. Les fonctionnaires et les notables ont été invités à souscrire, et on a obtenu des sommes sur lesquelles courent des bruits sans doute très exagérés, mais qui paraissent en tout cas insuffisantes pour rien tenter d'analogue à ce qui est demandé par les éléments avancés de la population. Le vice-roi a, paraît-il, l'intention d'employer un autre moyen dont il a usé au Seu-tchouan : chaque propriétaire verrait son impôt augmenté d'une quantité proportionnelle à son importance, soit d'une sorte de centimes additionnels dont le produit serait versé à la caisse des chemins de fer, et en échange de laquelle chaque contribuable recevrait une part d'actions proportionnelle à ses paiements.

Mais le Yunnan n'est pas riche. Jusqu'à présent, en raison de cette pauvreté, il recevait chaque année à titre d'aide 3 millions de taëls du Seu-tchouan et

2 millions du Hou-kouang, soit environ 20 millions de francs en tout. Cependant Si-Leang, alors qu'il était le vice-roi du Seu-tchouan, a obtenu la suppression de ce subside en raison des grands travaux qu'il entreprenait dans sa province, et le vice-roi de Hankéou s'est empressé d'obtenir le même avantage, si bien que Si-Leang voit aujourd'hui un trou de 20 millions de francs dans le budget du Yunnan. De plus, l'édit sur l'opium qui est appliqué assez rigoureusement, malgré quelques tolérances individuelles, a amené dans la perception du likin une diminution énorme. Enfin, la récolte d'abord compromise par l'arrivée tardive des pluies qui a empêché de planter le riz en beaucoup d'endroits, s'est trouvée encore endommagée par suite de la prolongation du mauvais temps, ce qui ne présage pas d'une bonne rentrée de l'impôt. Aussi le vice-roi un peu découragé a, dit-on, proposé sa démission, mais en tout cas il demande des subventions au trône. En attendant de les recevoir, il cherche l'argent où il y en a, c'est-à-dire chez les gros négociants, si bien que l'homme le plus riche du Yunnan, le seul qui le soit même en réalité, le banquier Yang, inquiet des appels de fonds répétés qui lui ont été faits, vient d'acheter une charge de tao-taï et est décidé, paraît-il, à quitter la province.

En somme, l'état des ressources du Yunnan ne lui permet pas d'opérer, sans l'aide étrangère, une transformation sérieuse. S'il n'y a pas eu de famine comme d'aucuns l'ont raconté, ni aucune révolte sérieuse en dehors de quelques faits de brigandage ou de désordres locaux causés par les fumeurs d'opium irrités par la mesure prise contre eux, la province manque de ressources. Il est donc peu probable que la question de chemin de fer à capitaux chinois se pose bientôt sérieusement. Quant au projet de chemin de fer anglais de Bhamo sur Teng-Yueh, amorce d'une ligne sur Tali, après l'avoir annoncé comme décidé, on le donne de nouveau comme abandonné pour la septième ou huitième fois. C'est dire le désir qu'avaient les Anglais de le construire, et cependant ils reculent devant l'amoncellement des obstacles que la nature leur oppose. Ainsi donc le chemin de fer français est le seul qui soit capable d'apporter au pays le remède à son vrai mal, le manque de communications naturelles qui entrave tout commerce et toute industrie. Il ne cesse d'avancer, bien que moins vite que d'aucuns l'espéraient, mais déjà on le sent venir. Les jeunes gens apprennent le français pour obtenir des places sur la ligne et dans les maisons de commerce, et des objets européens expédiés par des commerçants du Tonkin qui veulent préparer le marché se voient dans toutes les devantures. On projette l'éclairage électrique de Yunnan-sen, un système d'adduction d'eau potable et mille autres entreprises. Il y a là d'étranges contrastes entre le sens pratique d'un grand nombre d'habitants qui veulent profiter de la voie ferrée que nous leur apportons, et les manifestes antifrançais des étudiants qui seraient désireux de nous exclure d'une entreprise que les Yunnannais sont dans l'impossibilité de mener à bien eux-mêmes. Il est à espérer que l'intérêt et le sens pratique l'emporteront, étant donné que notre voie ferrée ne menace en aucune façon l'indépendance ni l'intégrité de la province.

La question de l'émigration asiatique

La question de l'émigration japonaise semble bien être réglée par un accord conclu entre le Japon d'une part et l'Angleterre et le Canada de l'autre, en ce qui concerne ce dernier pays, et sur le point de l'être en ce qui concerne les Etats-Unis par un accord qui serait conclu prochainement entre le gouvernement japonais et M. O'Brien, ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo. La solution serait la même pour les Etats-Unis et pour le Canada : comme nous le faisons prévoir, le gouvernement japonais, sans accepter le moins du monde que des lois votées au Canada ou aux Etats-Unis excluent en principe du territoire de ces pays les immigrants nippons, aurait pris l'engagement d'adopter telles mesures qui seraient nécessaires pour restreindre l'émigration de ses ressortissants aux Etats-Unis et au Canada, et même un certain nombre de ces mesures commenceraient dès à présent à entrer en vigueur.

Les événements ont d'ailleurs continué à montrer qu'il était désirable pour la paix entre le Japon et les pays intéressés que la question fût réglée le plus tôt possible. De nouvelles manifestations anti-asiatiques se sont produites aux Etats-Unis et au Canada. A la fin de décembre, M. Lane, maire de Portland, dans l'Orégon, faisait un violent discours contre l'espionnage japonais. Quelques jours après, des espions japonais étaient arrêtés dans les batteries de Fort-Stevens dans l'Orégon. A la suite de ces faits et même en réponse simplement aux excitations antérieures, la presse américaine a publié une quantité d'articles dénonçant toutes les manifestations, vraies ou imaginaires, du panmongolisme japonais. La foule faisait éclater de son côté ses sentiments en attaquant le quartier japonais à Ogden dans l'Utah. Au Nord de la frontière canadienne, il en allait de même : une émeute antichinoise se produisait à Lethbridge dans l'Alberta, et à Vancouver une situation de nouveau très tendue était déterminée par ce fait que des Japonais s'étaient livrés à une agression sur des pompiers, qu'on les disait tous armés, et que la municipalité cherchait les moyens de leur confisquer leurs armes sans provoquer des émeutes. Toutes sortes de rumeurs étranges circulaient. On parlait du départ de tous les réservistes japonais d'Amérique pour le Japon. En un mot, la nervosité de l'opinion était de plus en plus grande et exigeait une solution.

Comme nous le disions plus haut, nous avons fait prévoir dans nos précédents bulletins ce que serait cette dernière. Sans renoncer aux droits assurés aux Japonais par le traité conclu avec l'Angleterre en 1894 et auquel le Canada a accédé à la fin de 1905, le gouvernement de Tokyo consent par des règlements intérieurs à limiter de la manière la plus étroite l'émigration de ses compa-

triotés vers la Colombie Britannique. Pour compléter cette mesure, le gouvernement canadien, usant d'un droit que personne ne lui conteste, a décidé d'interdire le débarquement de tout étranger qui ne viendrait pas directement de son pays d'origine. De cette manière les émigrants japonais ne pourront pas échapper aux règlements nouveaux du Japon ou du Canada en essayant de débarquer en Colombie en venant directement de leur pays ou des Hawaï ou de tout autre port du Pacifique. Voici le texte de la lettre que le comte Hayashi, ministre des Affaires étrangères du Japon, adressait le 23 décembre à M. Lemieux, ministre canadien envoyé en mission à Tokyo, pour lui faire part des décisions prises par le gouvernement japonais :

En réponse à votre dernière note, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, bien que le traité existant entre le Japon et le Canada garantisse d'une manière absolue aux sujets japonais pleine liberté d'entrer, de voyager et de résider dans toutes les parties de la Puissance du Canada, il n'est pas dans l'intention du gouvernement impérial d'insister sur la jouissance complète des droits et privilèges garantis par ces stipulations, alors que ce serait méconnaître les conditions spéciales qui peuvent régner au Canada à tel ou tel moment. Agissant dans cet esprit, et en considération des circonstances qui se produisent dans la Colombie Britannique, le gouvernement impérial a décidé de prendre des mesures efficaces pour restreindre l'émigration au Canada. En accomplissant ce dessein, le gouvernement impérial, en conformité à la politique indiquée ci-dessus, donnera une attention soigneuse aux conditions locales régnant au Canada, dans le désir de répondre aux vœux du gouvernement de la Puissance du Canada, autant que cela sera compatible avec l'esprit du traité et la dignité de l'Etat.

Bien que, ainsi que je l'ai dit dans ma dernière note, il ne fût pas possible pour moi d'acquiescer à toutes les propositions que vous m'avez faites au nom du gouvernement canadien, j'ai confiance que vous trouverez dans les déclarations ci-dessus la preuve du désir sincère du gouvernement impérial de contribuer par tous les moyens en sa puissance au développement et à la consolidation des relations cordiales et mutuellement profitables qui existent entre nos deux pays. Je me permets de croire aussi que ce résultat désirable aura été singulièrement facilité par l'échange complet et sincère de vues qui s'est produit. J'ai un plaisir tout particulier à reconnaître les obligations que j'ai à votre manière franche et réfléchie d'exposer la situation en ce qui concerne l'attitude et les vues de votre gouvernement.

On remarquera que dans cette lettre le comte Hayashi se garde de préciser sous forme d'engagements les mesures prises par le gouvernement japonais, mais néanmoins au Canada on considère ces dernières comme étant entièrement favorables, et la question de l'émigration japonaise comme se trouvant réglée, du moins pour la période présente.

Nous n'avons encore aucun document officiel prouvant que l'affaire soit également terminée entre le Canada et les Etats-Unis. Cependant le comte Hayashi a déclaré dans un interview, le 21 janvier, que le gouvernement japonais se rendait compte que l'immigration des ouvriers nippons

serait embarrassante pour les Etats-Unis et qu'il est par conséquent décidé à l'empêcher.

« Bien que les négociations ne soient pas encore achevées, a dit le comte Hayashi, je puis déclarer, comme ministre des Affaires étrangères, que... le ministère n'hésitera pas à interdire entièrement l'émigration aux Hawaï. Le département des Affaires étrangères a l'intention de prohiber également l'émigration au Mexique. Les compagnies désirant envoyer des émigrants dans ce pays seront considérées comme aidant ces émigrants à entrer dans le territoire des Etats-Unis à travers le Mexique et traitées en conséquence comme les violateurs de la loi. » En fait, le gouvernement de Tokyo a donné l'ordre, le 25 janvier, aux compagnies d'émigration de cesser complètement les départs pour les Hawaï, sauf en ce qui concerne les personnes ayant déjà des parents dans cet archipel. Cet ordre a causé une véritable consternation chez les compagnies d'émigration, et déterminera sans doute des attaques contre la politique du gouvernement. Certes, si les circonstances changeaient, les mesures prises par le Japon à la demande du Canada et des Etats-Unis pourraient n'être plus appliquées avec la même vigueur, d'autant plus facilement que, comme nous le signalons, elles ne prennent pas, autant qu'on le sache jusqu'à présent, la forme d'engagements formels. Néanmoins il est vraisemblable que la crise actuelle est conjurée et que la question de l'immigration japonaise va disparaître pour un temps de la politique du Canada et des Etats-Unis. On signale d'ailleurs que le nombre des Japonais qui ont pénétré en décembre sur le territoire des Etats-Unis est en diminution de 2.234 par rapport à celui des immigrants nippons en décembre 1906.

*
*
*

Tout indique que le gouvernement de Tokyo, suivant en cela la ligne de « moindre résistance », va de plus en plus détourner le trop plein de sa population vers la Corée et la Mandchourie et chercher à consolider avant tout sa situation dans les régions voisines de l'Asie, de peur qu'une rupture avec les Etats-Unis et peut-être avec l'Angleterre, qui aurait grand-peine à ne pas se solidariser avec sa colonie du Canada, ne vienne arrêter prématurément son essor et le priver de l'expansion qu'il semble maintenant assuré d'avoir en Corée et dans les régions voisines du continent asiatique. D'ailleurs, dans le discours du trône lu à la dernière réunion à la Diète japonaise, on laissait entendre que la colonisation serait poussée avec plus de vigueur que jamais en Corée, et une compagnie de colonisation orientale est en formation au Japon qui, sous la présidence de l'ancien ministre comte Katsura, va précipiter ce mouvement qui tend à délivrer la Californie et la Colombie Britannique en aggravant la situation de la population coréenne. La connexité qui existe entre les deux affaires de la fermeture des pays américains du Pacifique aux Japonais et de

la colonisation de la Corée et de la Mandchourie sera sans doute une raison pour que les diplomates de Washington et de Londres soient disposés à fermer les yeux sur les mesures que les Japonais continueraient à prendre en Corée et en Mandchourie en violation du système de la porte ouverte.

Il convient de signaler ici que la question de l'immigration asiatique ne se pose pas seulement pour l'Angleterre au Canada, et que c'est pour cette raison que nous avons adopté ce titre très général pour le mettre en tête de cet article. Il existe en ce moment une question indienne très aiguë au Transvaal. L'an dernier, le gouvernement autonome que l'Angleterre a octroyé à cette colonie avait adopté une législation aux termes de laquelle l'immigration des Asiatiques était désormais absolument interdite au Transvaal, et en outre tous les Indiens déjà fixés dans le pays se trouvaient obligés de se faire réenregistrer et identifier au moyen du système des empreintes des doigts, que nous avons nous-même adopté pendant un certain temps à l'égard des Chinois en Indo-Chine. Le gouvernement de Londres avait d'abord refusé de sanctionner cette loi en alléguant qu'elle devait être votée avec toute la procédure régulière par le nouveau Parlement du Transvaal. Cette formalité a été accomplie, les sentiments de la population blanche de l'Afrique du Sud à l'égard de la population asiatique étant presque unanimes, et le gouvernement impérial a été obligé de donner son assentiment à l'« Emigration restriction Act ». Ce dernier est entré en vigueur le 1^{er} janvier, c'est-à-dire que maintenant l'immigration asiatique est strictement interdite au Transvaal et les Indiens obligés de se faire enregistrer et identifier, comme nous l'avons dit, par l'empreinte des doigts. Il en résulte un extrême mécontentement dans la colonie indienne du Transvaal, et la menace d'un certain nombre d'Indiens, qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court, de retourner dans l'Inde et de faire une propagande pour dénoncer l'infériorité dans laquelle des sujets britanniques peuvent être maintenus dans certains pays sur lesquels flotte le drapeau anglais.

Cette question du traitement des Indiens au Transvaal a amené la manifestation d'une assez grande émotion de la part de certains journaux de Londres. Des remèdes ont été suggérés, comme celui de détourner vers l'Afrique orientale anglaise et l'Ouganda, c'est-à-dire vers des pays presque entièrement tropicaux et ne se prêtant pas à la colonisation blanche, l'émigration indienne. Mais il est clair que ce remède ne serait guère accepté par les Indiens, qui préfèrent se rendre, avec leur extraordinaire aptitude au commerce, dans des régions déjà plus riches et où il leur est plus facile de gagner de l'argent. On commence du reste en Angleterre à reconnaître ouvertement, en admettant qu'on ne l'ait pas fait intérieurement jusqu'ici, la gravité, l'étendue et le caractère durable de ce problème asiatique. On y fait observer qu'il ne dépend pas des petits groupes euro-

péens des colonies de prendre à cet égard telles mesures qui compromettraient la politique de l'Empire et engageraient les forces impériales, sur lesquelles les colonies doivent toujours compter pour assurer leur indépendance.

L'avertissement semble particulièrement destiné à l'Australie, dont la situation est spécialement difficile, puisqu'on ne se représente pas comment une petite population européenne, dont l'augmentation est lente, pourra indéfiniment conserver sous son contrôle, sans les coloniser, les immensités fertiles mais tropicales de l'Australie septentrionale qui se trouvent, en somme, à une distance relativement faible des pays surpeuplés de l'Asie. L'Australie veut rester un pays de peuplement blanc, et c'est le sentiment respectable dont il faut tenir compte à côté de l'exclusivisme ouvrier qui s'oppose aux Chinois, aux Japonais et aux Indiens dans ce pays, ainsi qu'au Canada et aux Etats-Unis. Mais, comme le rappelait le *Times*, « les colonies qui proclament le plus hautement leur détermination de rester des pays de blancs, dépendent absolument de la protection de la mère-patrie pour pouvoir le rester. On se demande, par exemple, comment, sans cette protection, l'Australie pourrait songer à exclure les Japonais ». C'est assez nettement laisser entendre que les colonies doivent, dans la poursuite du dessein qu'elles ont de ne pas laisser mélanger leur race d'éléments asiatiques, adopter telle forme prudente et telle temporisation qui conviendraient à la politique de la métropole, laquelle porte, en somme, encore presque tout le poids de la défense de l'empire. Le problème de l'immigration asiatique s'accompagne donc de plus en plus nettement d'un problème intérieur de l'empire britannique, dont il sera intéressant de suivre les développements. Mais, en attendant, on se rend compte en Angleterre de ce que la question asiatique présente de grave, de capable d'intéresser et d'inquiéter plusieurs générations, et le *Times* le résumait ainsi, l'autre jour, sans le moindre désir de voiler le caractère sérieux des faits en écrivant : « En présence de races orientales pleines de force d'expansion et de races blanches qui n'ont pas une puissance expansive aussi rapide, mais qui prétendent à la possession d'une plus grande partie du monde, l'exclusion des Asiatiques, même si elle est désirable, pourra-t-elle être maintenue indéfiniment ? C'est là qu'est le problème réel qui exige un véritable génie politique, non seulement pour le résoudre, mais même pour l'envisager d'une façon adéquate à son importance. »

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LES DÉPENSES COLONIALES POUR 1908

ET LES BUDGETS ANTÉRIEURS

L'importance des dépenses coloniales a été et est encore l'un des arguments les plus employés par les adversaires de l'expansion outre-mer. Ces dépenses cependant ont été comprimées dans une assez large mesure durant les dernières années. Le montant des dépenses civiles des colonies est tombé de 18.428.041 francs en 1898 à 9.513.236 francs en 1907. Il y a là un résultat qui est très notable, puisqu'en dix ans la diminution est de près de moitié. Malheureusement, le total du budget des colonies ne s'est guère ressenti de cette économie. De 112.079.000 francs en 1898, on était encore à 109.473.000 francs en 1907. Ce résultat final est dû au fait que les dépenses militaires ont une tendance à augmenter. Tout en exceptant les années 1901 et 1902 qui ont supporté les frais de transport de troupes et d'envoi d'approvisionnements nécessités par la campagne de Chine et qui représentent des crédits exceptionnels, il reste cependant que les dépenses militaires sont passées de 84 millions à 91 millions. Avec les 9.513.000 francs de dépenses civiles et les 91.951.000 francs de dépenses militaires votés pour 1907, on arrivait à 101 millions et quelques centaines de mille francs. Le total doit être complété par les dépenses pénitentiaires pour arriver à 109.472.000 francs; mais les 8 millions que ces dernières représentent ne sont pas des débours coloniaux proprement dits; la métropole serait, en tout état de cause, obligée de les faire. Au budget de 1908, tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre et du Sénat, le montant des crédits ouverts est de 98.289.689 francs, sur lesquels les dépenses civiles prennent seulement 9.344.600 francs, soit un chiffre encore inférieur à celui de 1907.

*
* *

L'une des raisons de cette diminution a été la réduction continue des subventions allouées aux colonies. Cette réduction a été poursuivie depuis la loi du 13 avril 1900, article 33, qui a disposé qu'à partir du 1^{er} janvier 1901, le régime financier des colonies serait ainsi modifié : « Toutes les dépenses civiles de la gendarmerie sont supportées en principe par les budgets des colonies. Des subventions peuvent être accordées aux colonies sur le budget de l'Etat. Des contingents peuvent être imposés à chaque colonie jusqu'à concurrence du montant des dépenses militaires qui y sont effectuées. »

Voici, d'après le rapport de M. Gervais pour l'année 1907, les modifications qu'ont subies ces subventions depuis 1901 jusqu'en 1906; nous avons ajouté les chiffres inscrits au budget de 1908.

Subventions.

COLONIES	Dépenses nettes de l'Etat avant 1901	CHIFFRE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES EN						
		1901	1902	1903	1904	1905	1906	1908
Martinique.....	833.685	618.000	500.000	499.000	470.000	420.000	390.000	140.000
Guadeloupe.....	1.010.670	840.000	800.000	700.000	650.000	625.000	590.000	400.000
Réunion.....	774.454	440.000	350.000	280.000	230.000	200.000	180.000	124.000
Guyane.....	400.003	260.000	22.000	135.000	10.000	»	»	»
Sénégal.....	6.580	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Pierre et Miquelon.....	95.347	95.000	80.000	78.000	98.000	88.000	80.000	70.000
Mayotte.....	34.083	26.000	20.000	19.000	15.000	10.000	10.000	»
Tahiti.....	314.016	274.500	240.000	199.000	169.000	160.000	169.000	135.000
Nlle-Calédonie.....	710.985	675.000	500.000	499.000	490.000	470.000	469.000	371.000
Inde.....	175.235	205.000	139.000	138.000	118.157	90.000	75.000	250.000 (1)
Madagascar.....	2.070.832	1.330.000	700.000	»	»	»	»	»
Côte des Somalis..	300.000	250.000	200.000	200.000	200.000	190.000	180.000	70.000
Congo.....	500.000	500.000	500.000	700.000	700.000	700.000	665.000	600.000
Totaux.....	7.225.890	5.513.000	4.249.000	3.447.000	3.150.157	2.933.000	2.808.000	2.090.000 (2)
Réductions annuelles.....	»	4.712.890	4.264.000	802.000	296.843	197.157	145.000	
Réductions depuis 1900.....	»	»	2.976.890	3.776.890	4.075.733	4.272.890	4.417.890	

Voici, d'après le même rapport, l'évolution des contingents prévus par la même loi de 1900 :

COLONIES	Contingents.						
	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906
Indo-Chine.....	9.957.881	10.265.794	11.411.000	12.365.470	13.000.000	13.500.000	13.650.000
Afrique Occidentale...	13.800	30.000	33.000	10.000	100.000	100.000	120.000
Madagascar.....	»	»	»	100.000	100.000	100.000	100.000
Totaux.....	9.971.681	10.315.794	11.444.000	12.475.470	13.700.000	13.700.000	13.870.000
Augmentations annuelles.....	»	344.118	1.128.206	1.031.470	724.530	500.000	170.000
Augmentations depuis 1900.....	»	»	1.472.319	2.503.789	32.283.192	37.819	3.898.319

La règle nouvelle dont nous venons de voir les effets dans les deux tableaux ci-dessus s'applique à toutes les colonies sans exception. Elle fait deux parts des anciennes dépenses de souveraineté. Les colonies intéressées paient maintenant les dépenses civiles, celles de la gendarmerie coloniale et, d'après la loi de finances du 30 décembre 1902, art. 23, les indemnités de mission, les frais de voyage par terre et par mer, les frais d'écrivains, de logement, d'ameublement et de gardiennage occasionnés par les missions mobiles de l'inspection des colonies. Les subventions ont été inventées pour ménager la transition. Les colonies payant toutes leurs dépenses, mais rien que leurs dépenses, voilà quel était l'objectif du législateur de 1900 (3). Nous avons vu qu'on s'acheminait vers sa réalisation, mais sans trop de hâte. La loi de 1900, d'ailleurs, est restée muette sur le délai dans lequel les subventions doivent disparaître; elle a indiqué seulement que les subventions devaient disparaître progressivement, tandis

que les contingents fournis par les colonies pour les dépenses militaires devaient croître. La commission du budget s'est émue une année, en 1907, croyons-nous, de la trop lente diminution des subventions accordées par le budget métropolitain aux budgets locaux des colonies, et elle a demandé des explications au gouvernement qui, dans une longue note, a expliqué que des circonstances d'ordres divers avaient fait obstacle à une diminution rapide. Parmi ces circonstances, il en est de malheureuses et sur lesquelles les hommes ne peuvent rien, comme des cyclones, des tremblements de terre, etc. Une colonie qui a été éprouvée par un de ces cataclysmes ne peut guère être mise à la portion congrue. Pour les vieilles colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, la convention de Bruxelles sur le régime des sucres a atteint leurs intérêts, et il a fallu user de ménagements à leur égard.

Le département des Colonies ajoutait qu'il ferait tous ses efforts pour donner satisfaction au désir de la commission du budget, mais qu'il lui était très difficile de fixer le moment où les subventions métropolitaines pourraient être supprimées; que, d'ailleurs, le pouvoir administratif se trouvait en grande partie désarmé pour agir efficacement dans

(1) Extraordinaire pour travaux publics.

(2) Il faut ajouter 200.000 francs de subvention aux Nouvelles-Hébrides.

(3) Voir *Principes de colonisation et de législation coloniales*, par A. GIRAULT, t. II. Larose, éditeur.

ce sens, et voici comment. L'article 33 de la loi de finances de 1904 a nommément défini pour les colonies d'Océanie et celles des continents d'Afrique et d'Asie quelles sont les dépenses obligatoires. Pour les possessions d'Amérique et de la Réunion, il a laissé à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer la nomenclature et le maximum desdites dépenses. En ce qui touche le premier groupe, le Parlement seul a donc qualité pour déclasser telle ou telle dépense et la placer à la section facultative. La même opération pour le second groupe ne peut être effectuée qu'après avis du Conseil d'Etat. Or, comme la plupart des dépenses obligatoires résultent de l'application d'actes législatifs, cette assemblée se trouve impuissante à modifier l'état des choses.

L'action de l'administration, ainsi limitée en matière obligatoire, l'est peut-être davantage encore en matière facultative. La loi de 1900 a, en effet, laissé subsister à cet égard les pouvoirs souverains que les conseils généraux tiennent du sénatus-consulte de 1866. Quand ces assemblées ont pourvu aux dépenses obligatoires, elles ont toute liberté pour voter, sans que le pouvoir administratif puisse rien y modifier, les dépenses facultatives dans la limite des recettes prévues. Une seule réserve existe dans les colonies d'Océanie, d'Afrique et d'Asie, où l'initiative des propositions de dépenses est réservée au gouverneur.

Pour arriver à donner au Parlement métropolitain une action enfin assez efficace sur la restriction de la subvention aux diverses colonies, on a songé à une réforme qui a été réalisée en juillet 1907. C'est sur l'initiative de M. Lucien Hubert, auteur du rapport sur les budgets locaux, qu'elle a été prise. Au moment où la Chambre vote le budget — on sait toujours avec quel retard — les colonies ont déjà établi le leur. Or, elles ignorent à combien s'élèvent les subsides alloués par le budget de l'Etat; il en résulte que les colonies escomptent le montant des subventions déjà accordées et établissent leurs budgets sur ces chiffres sans faire effort pour comprimer les dépenses en vue de réduire les allocations métropolitaines.

*
*
*

Dans le système que nous venons de décrire et qui a duré de 1900 à 1907, ou la métropole ne pouvait réduire le chiffre des subventions, puisque celles-ci avaient leur emploi défini au moment où le Parlement votait le budget, ou, dans sa liberté, le Parlement les réduisait et les budgets locaux se trouvaient déséquilibrés. A ce système trop défectueux, on a remédié en décidant qu'un projet de loi spécial, connexe du projet de loi sur les quatre contributions directes, fixerait les subventions allouées aux colonies. On sait que les contributions directes sont votées, chaque année, par le Parlement, avant les vacances d'été, de façon que les conseils généraux soient en présence d'un texte définitif à leur session d'août. On a

procédé de même cette année pour les subventions coloniales et on espère que cette façon de faire aura pour conséquence de hâter la diminution des subventions et de forcer les colonies à être moins prodigues de leurs deniers. L'histoire des prodigalités des assemblées coloniales est fort riche en faits extraordinaires. En Cochinchine, au Sénégal, dans les Antilles, à peu près partout, la gestion des assemblées locales a soulevé bien des critiques. Depuis quelque temps, ces critiques sont moins vives, car les pratiques fâcheuses de naguère ont été un peu abandonnées, mais ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas encore fortement à amender et que, parmi les dépenses facultatives de la plupart des colonies, il n'y ait pas à élaguer encore largement.

Nous sommes donc arrivés à une seconde période dans la tentative faite pour diminuer les subventions de la métropole aux colonies et il est possible qu'avec la procédure adoptée on obtienne des résultats plus rapides que dans la première période 1900-1907.

D'autre part, les contingents militaires de l'Indo-Chine, de l'Afrique occidentale et de Madagascar pourront, d'aucuns l'espèrent, être sensiblement accrus d'ici quelques années et ainsi le budget métropolitain se trouverait déchargé de quelques millions. Mais il faut procéder avec une extrême prudence à cet égard et ne pas risquer d'un côté de porter atteinte à la défense coloniale et de l'autre de jeter de la poudre aux yeux sur la force contributive des colonies tout en les grévant de charges trop lourdes pour leur jeunesse. Aussi est-il assez difficile de prévoir la contraction prochaine et sensible des dépenses militaires assurées par la métropole. En dépit des contingents actuels et de leur développement prévu, il semble qu'il y ait là pour le budget métropolitain une charge qui longtemps restera lourde à moins d'injustice et d'imprudence à l'égard des colonies.

S'il est bon de s'efforcer de réduire les dépenses coloniales qui figurent au budget métropolitain, il ne faut pas se dissimuler toutefois que c'est une façon assez étroite d'envisager les rapports entre la métropole et les colonies. Les relations commerciales entre elles doivent être largement favorisées et il convient de faire grande attention notamment à ce que le régime douanier n'entrave pas l'essor économique de nos possessions d'outre-mer. Avec des possessions prospères d'ailleurs les subventions métropolitaines pourront plus facilement disparaître. On voit les subventions, mais on voit moins bien les conséquences qui peut avoir un régime douanier défectueux et c'est pourquoi on se préoccupe surtout des premières. Nous ne prétendons pas que cette préoccupation soit superflue et inutile, mais il ne faut pas croire que c'est le point principal et qu'il doit retenir toute l'attention de nos législateurs.

E. P.

LE CHEMIN DE FER DU HEDJAZ

ET LA

POLITIQUE ANGLAISE EN ARABIE

On a coutume, en Europe, de regarder les choses de Turquie avec un certain scepticisme et d'attribuer à l'empire ottoman une existence chancelante de valétudinaire dont les jours sont comptés. Depuis que les chancelleries se sont plu à considérer comme en instance d'ouverture la succession de « l'Homme malade », on a généralement dénié au groupement politique soumis au sceptre du Padischah toutes possibilités de rénovation.

Certes, dans cet organisme désharmonique dont l'absence d'homogénéité est le moindre vice, les ferments de décomposition sont multiples. Le gouvernement, affaibli par l'excès d'une centralisation théorique, ne peut faire sentir que par intermittences lointaines son action cohésive. L'extrême difficulté des communications sur la plus grande étendue du territoire national favorise l'isolement de population dont les vellétés d'indépendance ne subissent aucune compression durable ; d'autre part, le développement des particularismes locaux détermine une dispersion de l'opinion publique déjà peu importante dans un pays de condition mentale insuffisamment évoluée. Par suite le pouvoir central, étranger aux besoins et aux aspirations des provinces, s'exerce sous l'influence et au profit d'une oligarchie fréquemment renouvelée, selon les impulsions du souverain dont l'absolutisme emprunte son orientation aux suggestions diverses d'un entourage instable. Qu'un tel régime entraîne fatalement le désordre administratif, la corruption, l'arbitraire fiscal, la stagnation économique et par réaction chronique, des troubles sporadiques fréquents, c'est là une conséquence normale du malaise qu'éprouvent les esprits voués à une incertitude matérielle et morale permanente. C'est cet état de déséquilibre, résultant « d'un despotisme tempéré par l'anarchie », qui a inspiré depuis longtemps aux puissances occidentales des doutes sur la réalisation des projets de réformes annoncés à maintes reprises. Depuis, l'avortement de l'essai de parlementarisme, tenté sans illusions en 1876, et qui était peu rationnel dans un pays inorganique où l'on parle plus de six langues, l'empire ottoman n'a cessé d'être déchiré par des agitations internes, par un lent travail de dislocation, cependant qu'à l'extérieur, la pression des compétitions européennes contribuait à entraver dans ce corps convulsé une circulation déjà pénible et préparait des amputations successives. La mainmise de l'Autriche sur la Bosnie et l'Herzégovine, l'annexion à la Russie méridionale d'une partie de l'Arménie turque, la formation des nouveaux Etats balkaniques, l'occupation de Chypre et de l'Egypte par l'Angleterre, l'autonomie crétoise, le contrôle européen en Macédoine,

sont les étapes d'un démembrement relativement rapide qui atteste à la fois et la faiblesse du pouvoir politique de la Porte et sa vitalité. On peut s'étonner en effet qu'après une telle série de mutilations, la souveraineté du Khalife de l'Islam ait pu subsister dans des conditions plus précaires en apparence qu'en réalité. La guerre gréco-turque a démontré qu'à l'occasion, le Commandeur des Croyants pouvait grouper en vue d'un effort commun les énergies éparses sur l'immense domaine européen et asiatique soumis à son autorité. Il est juste de reconnaître que, dans ce conflit avec une puissance chrétienne, c'est surtout le sentiment de solidarité musulmane qui s'est manifesté. Les divers sectateurs du Coran réunis sous le sceptre du Sultan ont réservé provisoirement leurs griefs contre le despotisme ottoman, pour assurer le triomphe du Croissant. Ce loyalisme confessionnel était évidemment de nature à confirmer les espérances de la politique panislamique à laquelle Abdul Hamid II s'est attaché depuis son avènement, et dont la première phase a été marquée par les tentatives, d'ailleurs infructueuses, d'osmanisation des populations hétérogènes réparties sur le territoire de l'Empire. Le Sultan a compris l'inutilité de ses efforts en vue de la réalisation d'une unité nationale lorsqu'il a pu constater la profondeur du sentiment particulariste chez les chrétiens de races diverses qui subissent sa domination et lorsqu'il a discerné les influences européennes qui encourageaient ces tendances. Impuissant à affermir son autorité temporelle de ce côté, il a conçu le dessein de rendre plus effective sa suprématie spirituelle sur l'ensemble des mahométans. Ce plan dénotait une remarquable ampleur de vues : l'exercice d'une action morale sur le monde de l'Islam aurait fourni au Khalife un moyen permanent de pression sur la politique coloniale des puissances dont les sujets musulmans, dociles aux suggestions d'Yldiz-Kiosk, eussent été moins soumis à leurs dominateurs. Il ne semble pas que les résultats aient répondu aux espérances du panislamisme hamidien. Toutefois on ne saurait nier que l'éveil intellectuel des communautés islamiques entraîne des conséquences favorables en principe à cette conception. A mesure qu'un groupement mahométan acquiert une plus grande conscience de son existence collective, de sa personnalité politique, le sentiment national qui s'y développe recherche un appui moral du côté de Constantinople. L'Egypte constitue l'exemple le plus saisissant de cette formation d'esprit. Tout en demeurant fidèles à l'autonomie que leur ont octroyée les actes de 1840, les Egyptiens sympathisent profondément avec la Turquie ; ils la savent disposée à ne jamais laisser prescrire, au profit de l'Angleterre dont ils veulent secouer le joug, ses droits historiques de suzeraineté. Mais c'est surtout sur le terrain purement religieux que la Porte a voulu marquer sa sollicitude à l'égard de l'Islam.

Elle a saisi les inconvénients qui résultaient pour son prestige de l'état d'anarchie permanente et de rébellion chronique dans lequel vivent les

populations au berceau même de la foi coranique. Les nombreux pèlerins venus de toutes les contrées où fleurit cette croyance faisaient entendre des plaintes contre l'incurie de l'administration ottomane, indifférente, incapable de les soustraire, durant le voyage aux Lieux saints, aux entreprises des pillards nomades du Hedjaz. D'autre part, la persistance des troubles dans le Nedjed, le Yémen, et l'activité des intrigues européennes dans le golfe Persique et au nord d'Aden ont pu faire craindre au Sultan que la péninsule arabique ne fût un jour envahie par les influences chrétiennes, que le schisme ouahabite, grâce à des subsides extérieurs, ne vînt à sortir de son assoupissement de plus d'un siècle pour se dresser en pouvoir politique militant, résolument hostile à l'usurpation ottomane et décidé à lui arracher la possession des centres originels d'éclosion de l'Islam. Ce sont ces considérations qui ont déterminé Abdul Hamid à entreprendre la création d'un instrument de pénétration rapide dans la péninsule arabique, afin de maintenir une communication constante entre la Mecque et Medine et la Syrie où son pouvoir repose pour l'instant sur de solides assises. En assurant d'autre part aux pèlerins de son empire et de l'extérieur un moyen de transport confortable, entièrement en territoire ottoman, le Sultan a pensé donner un essor nouveau à sa propagande panislamique. Mais il est très probable que son souci d'agencement moderne des sanctuaires de la foi mahométane a été surtout inspiré par la constatation des progrès de la mainmise britannique sur l'Egypte et par la crainte de voir un jour la politique anglaise déborder sur le Hedjaz par la presqu'île de Sinaï.

* * *

La construction du chemin de fer du Hedjaz a été décidée par un iradé impérial en date du 1^{er} mai 1900. L'annonce de cette entreprise fut accueillie dans le monde musulman avec un véritable enthousiasme et la presse turque, arabe, persane, hindoue organisa la plus grande publicité autour du pieux dessein du sultan Abdul Hamid, en vue de provoquer une participation pécuniaire de tous les fidèles aux frais d'établissement.

Le pèlerinage au tombeau du Prophète et à la Kaaba est une des cinq obligations fondamentales de l'Islam. Aussi tous les sectateurs du « Livre » — le Coran — qui regardent comme le couronnement de leur existence une visite aux lieux saints d'Arabie se firent un devoir d'apporter leur offrande à la collecte faite par tous les directeurs de l'opinion mahométane. Un prince indien aurait donné 35.000 livres turques pour la construction de la gare de Médine. Plus de 25 millions de francs ont été ainsi obtenus de souscriptions publiques en Egypte, en Turquie, en Perse, dans l'Inde et jusqu'en Chine, et ce n'est pas une des moindres particularités de l'œuvre du chemin de fer du Hedjaz que son caractère strictement isla-

mique. Tout le réseau ferré de l'empire ottoman a été construit par des sociétés financières européennes, dans des conditions parfois onéreuses pour le trésor turc, à telle enseigne qu'un ministre du Sultan a pu dire « qu'en Europe on donne des garanties d'intérêt pour construire des chemins de fer tandis qu'en Turquie on pose le rail pour avoir des garanties d'intérêt ». La ligne du Hedjaz, au contraire, ne sera point grevée d'hypothèques étrangères. Le capital est fourni au fur et à mesure des besoins par les ressources financières tirées exclusivement de l'Etat ottoman. Le gouvernement se procure annuellement 10 millions par la création d'impositions extraordinaires : retenues sur les traitements des fonctionnaires, taxes sur le produit de la vente des peaux des moutons égorgés traditionnellement à l'occasion de la fête de Courban Beïram — l'Aïd el Kebir qui suit la période du Ramadam; timbre du Hedjaz, apposé sur tous les documents officiels.

Le terrain sur lequel la voie est posée n'a point donné lieu à des expropriations. Dans la partie septentrionale du tracé où le sol a une valeur relative, les tenants ont renoncé à la revendication d'une indemnité quelconque en raison de la sainteté du but à atteindre. Dans la péninsule arabique où le rail s'allonge sur des territoires de parcours non possédés privativement, aucune question de propriété ne s'est posée.

La ligne qui doit avoir un développement total de 1.750 kilomètres jusqu'à la Mecque part de Damas et suit jusqu'à Deraa un tracé parallèle au tronçon Damas-Mezirib qui appartient à une compagnie française.

Le Sultan avait songé à racheter cette portion, mais il a paru plus économique, en raison du remboursement à effectuer, de renoncer à choisir Mezirib comme point d'amorce.

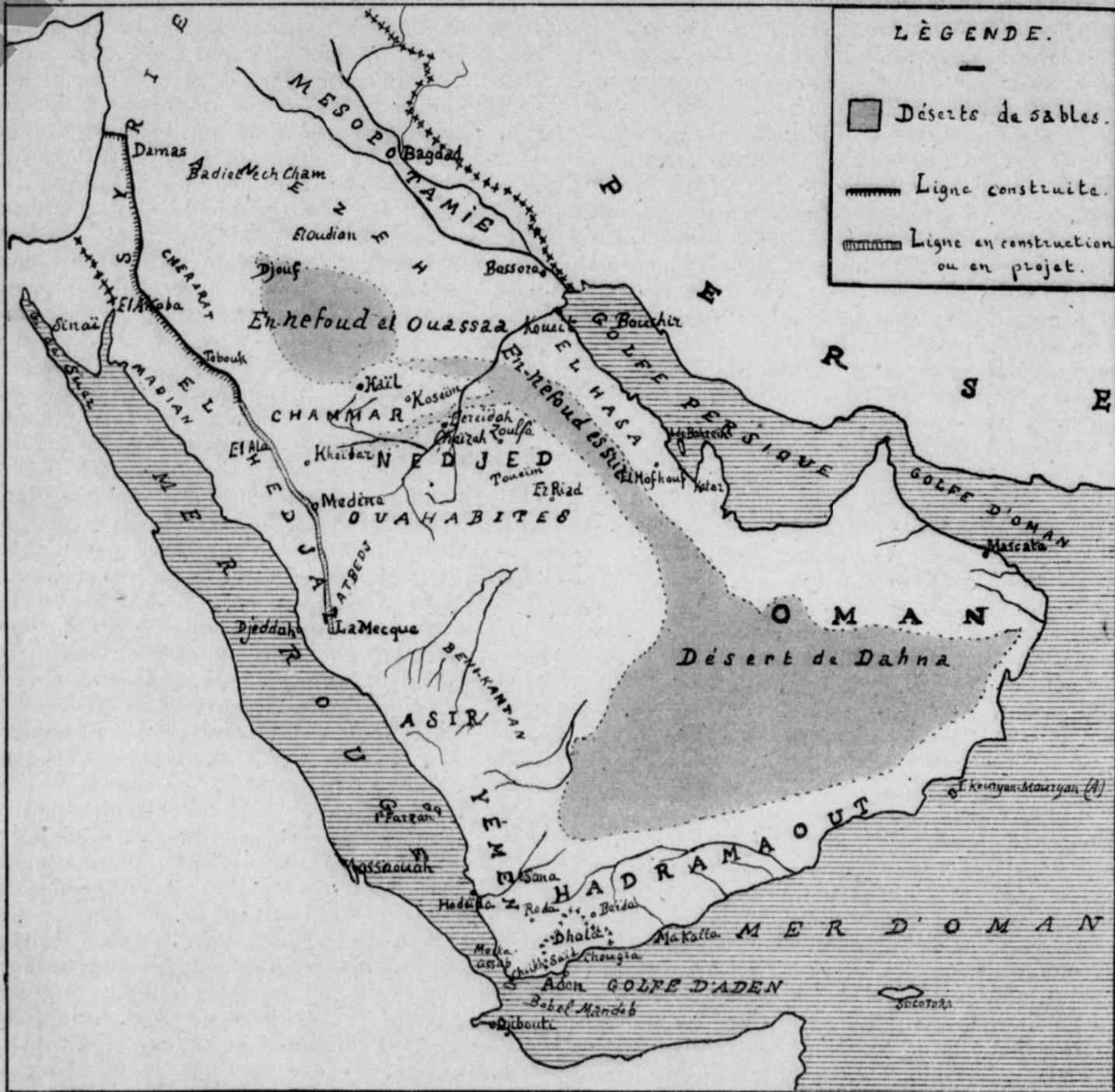
En mai 1904, la section Damas-Deraa était terminée et raccordée à la ligne française. Depuis cette date les travaux ont été poussés avec une inlassable activité, si bien que la locomotive arrive aujourd'hui à El Eula, à 1.060 kilomètres de Damas et que l'on espère atteindre Medine le 1^{er} septembre 1908.

La direction effective, sous la haute présidence de Mohamed Izzat pacha, secrétaire du Sultan, appartient à une commission présidée par le grand vizir. La conduite technique des travaux est sous la surveillance d'un ingénieur allemand au service de la Turquie depuis de longues années, Meisner pacha. Il réunit sous ses ordres un personnel dirigeant, composé d'ingénieurs ottomans sortant de l'école du génie civil de Constantinople et d'agents européens recrutés sans distinction de nationalité. La proportion d'ingénieurs turcs déjà supérieure au reste de l'effectif doit être augmentée au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, de façon à éliminer successivement la direction aux mains de musulmans lorsque le rail atteindra les villes saintes.

La main-d'œuvre ordinaire est assurée par des soldats — trois bataillons d'infanterie, une com-

pagnie du génie et deux bataillons spéciaux créés pour le service des chemins de fer, qui, sous la direction de leurs officiers, procèdent à la pose de la voie, tandis que les travaux d'art, la maçonnerie et les terrassements difficiles sont exécutés par des ouvriers italiens et monténégrins. Les stations ont été construites en blockhaus crénelés et peuvent offrir au personnel isolé de la voie un

Durant les sept années qui se sont écoulées depuis le commencement des travaux, 1.060 kilomètres de chemins de fer ont ainsi été construits, dans une contrée inhospitalière, où l'extrême rigueur du climat tendait à restreindre le rendement de la main-d'œuvre. Cependant l'ardeur



refuge inexpugnable contre les attaques des bédouins.

Avec le premier matériel roulant et les bâtiments des gares, la construction — voies et travaux d'art — a coûté en moyenne de 40 à 50.000 francs le kilomètre, selon les sections. Les rails et traverses, les locomotives et wagons proviennent d'usines belges, américaines et allemandes, les ponts métalliques ont été achetés à l'industrie française.

enthousiaste des soldats albanais, syriens et turcs momentanément exilés loin de leurs provinces d'origine, s'est marquée dans la rapidité avec laquelle la pose du rail a été effectuée en certaines parties. Mais ce qu'il faut peut-être le plus admirer, c'est la gestion très stricte des fonds consacrés à l'entreprise. On s'était proposé de faire vite et avec le minimum de frais. Tout semble indiquer que, jusqu'à présent, ce programme a été réalisé, et l'on peut dire qu'en raison des difficultés de

l'œuvre, son exécution ne le cède en rien aux créations de réseaux ferrés similaires, le Transcaspien par exemple.

Quelle est la valeur économique de la ligne de Hedjaz? Pendant de longues années, il n'y aura de trafic de quelque importance que sur la section Caïffa-Deraa et le tronçon Damas-Maan (458 kilomètres). La plaine du Hauran et les plateaux de Moab fournissent déjà les éléments d'un mouvement commercial appréciable. Cette région, grâce à un régime de pluies assez normal, permet la culture des céréales, et certaines de ses productions naturelles, jusqu'ici inexploitées, commencent à attirer l'attention. C'est ainsi que les bois de réglisse, qui poussent abondamment au sud de Damas, font l'objet d'une exploitation encore restreinte, il est vrai, mais qui paraît assurée de quelque développement. D'autre part, des gisements de phosphate ont été découverts dans le voisinage de Es Salt, au sud de Deraa. A ces bases de calcul des recettes futures s'ajoute l'appoint déjà important des laines des tribus bédouines.

Mais à partir de Maan jusqu'à la Mecque, c'est pendant près de 1.300 kilomètres le désert improductif, un pays presque entièrement inhabité et où, par suite, tout mouvement d'échanges sera limité aux besoins restreints des stations. On espère que la locomotive fera surgir l'activité sur son passage. C'est apparemment une espérance quelque peu chimérique, car à l'exception des ressources, d'ailleurs hypothétiques, du sous-sol, on ne voit guère sur quels éléments pourrait être basé un système de négoce.

Reste le transport des pèlerins. Peut-être y aura-t-il de ce côté une source de recettes assez appréciable, si l'on considère que chaque année en moyenne près de deux cent mille visiteurs affluent dans le Hedjaz.

*
*
*

Convient-il d'attribuer au nouveau chemin de fer une réelle importance stratégique? Sans doute il permettra à la domination ottomane de s'affermir dans la partie occidentale de la péninsule arabique. En disposant d'un moyen rapide de transport, la Porte sera en mesure de contenir efficacement les instincts pillards des nomades qui, de la Syrie jusqu'à la hauteur des deux villes saintes, avaient jusqu'ici pu exercer, avec une impunité complète, la mise en coupe réglée des caravanes de fidèles. L'insécurité permanente rendait singulièrement hasardeux l'accomplissement du pieux devoir que tout bon musulman regarde comme d'obligation stricte. Il était à craindre que les doléances de tous les pèlerins éprouvés par le banditisme local ne concourussent à ralentir la ferveur de ceux de leurs coreligionnaires disposés à visiter le tombeau du Prophète. Le sultan Abdul-Hamid, qui s'efforce de réaliser sous son égide l'unité d'obéissance de tous les sectateurs du Coran, ne pouvait demeurer indifférent à la nécessité de maintenir intacte la puissance d'attraction des sanctuaires dont la pos-

session confère au Khalife son caractère de chef des croyants. Il est hors de doute que la transformation des conditions du voyage à la Mecque aura pour résultat d'accroître chaque année le nombre des mahométans qui l'entreprennent.

Certes, c'est là une perspective de quelque valeur et qui justifie à elle seule, en raison du profit moral qu'elle assurera au souverain de l'empire ottoman, l'effort financier considérable en cours d'accomplissement.

Mais il semble qu'il y ait lieu de limiter l'optimisme qu'inspire le chemin de fer du Hedjaz à d'autres points de vue.

Il n'est guère probable que la pacification de l'Arabie puisse être obtenue du jour où la locomotive atteindra la Mecque. Les troupes destinées à la police des centres de rébellion chronique se trouveront placées dans les mêmes conditions défavorables que précédemment. Pour se transporter dans le Yémen, dans le Nedjed ou le Chammar, elles auront à faire face aux difficultés que présentent les opérations militaires effectuées loin de bases solides de ravitaillement dans un pays entièrement dénué de ressources.

Le Yémen, où ces difficultés sont relativement réduites en raison de la proximité de la mer, est depuis plusieurs années le théâtre d'une agitation politico-religieuse assez généralisée pour avoir inspiré des inquiétudes très vives aux forces expéditionnaires chargées de rétablir l'ordre. Le régime ture osmanli a toujours été mis en échec, dans la province du Yémen, par les chefs de la secte des Saïdia qui, bien qu'observant en principe la doctrine sunnite, refusent, comme les Chiïtes, d'admettre la suprématie confessionnelle du Sultan. Depuis le XVII^e siècle, l'autorité turque s'est heurtée aux imams locaux qui, sous le couvert de l'intransigeance religieuse, ont tenté d'asseoir leur prééminence dirigeante sur les groupements nomades du pays. Le représentant actuel des marabouts Saïdia, Yahia Ibn Mohamed Hamid ed Dinn, a su mettre à profit le mécontentement inspiré aux Arabes du Yémen par les exactions de l'administration turque pour prendre contre elle la tête d'un mouvement de rébellion dont la répression, d'ailleurs avortée, a nécessité l'envoi à Sanaa et à Hodeïda de plus de trente mille hommes. Ce corps expéditionnaire, nullement adapté aux conditions spéciales de la tactique nécessaire pour atteindre un adversaire extrêmement mobile, s'est vu harceler sans cesse dès qu'il essayait d'étendre son action dans les terres au delà de la côte, et a dû concentrer son effort sur la jonction de Sanaa à Hodeïda pour éviter d'être coupé de ses communications maritimes, après une vive alerte provoquée par la chute aux mains des rebelles de la première de ces deux villes et l'effort que nécessita sa réoccupation.

Depuis ces événements militaires, le Sultan a déployé toute son activité pour réduire par le moyen de négociations l'hostilité de yéménites insurgés. Il a eu recours à la médiation d'oulémas de La Mecque qui ont réussi à provoquer l'envoi à Constantinople d'une députation de chefs arabes,

mais l'imam Yahia ne semble pas avoir été impressionné par ces pourparlers. Il aurait subordonné à sa soumission la réalisation de certaines réformes d'ordre administratif et aurait exigé la reconnaissance par le Sultan de son pouvoir religieux, en même temps qu'il affirmait sa résolution de n'ajouter foi aux promesses impériales qu'autant qu'elles seraient garanties par l'Angleterre. Ce dernier point demeure assez obscur. Il y a été fait allusion dans une correspondance de Constantinople au journal syrien *El Moqattem*, du Caire, dont les inspirations anglaises sont bien connues. Par contre, une lettre adressée à un autre organe syrien, *El Ahram*, par une personne de l'entourage de l'imam Yahia dément qu'il ait été question de recourir aux bons offices de l'Angleterre.

Il peut paraître douteux, en effet, que le chef du mouvement yéménite recherche du côté de la Grande-Bretagne un appui occulte, susceptible de desservir sa cause auprès de ses partisans. Il ne faut point perdre de vue ce fait que l'esprit de sédition de ces derniers est inspiré à la fois par le malaise résultant des abus de l'administration locale, par les erreurs de la politique indigène de celle-ci et par l'effet d'un certain rigorisme confessionnel. Ajoutez à cela le défaut de plasticité native des nomades qui supportent malaisément toute domination insuffisamment appuyée sur la force. Un tel ensemble de conditions mentales semble de nature à rendre singulièrement risquée, de la part de Yahia Hamid ed Dinn, toute apparence d'entente secrète avec une puissance chrétienne. La seule suspicion d'une telle forfaiture entraînerait rapidement la déchéance politique du chef de la rébellion.

*
*
*

Quoi qu'il en soit, on peut penser que l'autorité anglaise d'Aden, sans marquer les moindres visées d'empiètements territoriaux dans l'hinterland inhospitalier de cette position, ne se désintéresse pas absolument des manifestations convulsives de la vie au Yémen. Elle est assez heureusement placée pour exercer dans l'ombre une action propre à encourager le particularisme local. En favorisant en sous-main les tendances séparatistes de ses turbulents voisins, elle constitue un placement peu onéreux à très lointaine échéance, il est vrai, mais qui permet d'entretenir certaines prévisions touchant un état de circonstances de nature à justifier un jour une intervention sur la façade maritime de l'Yémen. Une telle hypothèse peut s'autoriser de la constatation des fréquents sondages politiques opérés par les agents anglais sur la périphérie côtière de la Péninsule arabique. Sans qu'il y ait la mainmise effective de leur part sur Koueït, — l'heure du « break up » de l'Empire ottoman n'ayant pas encore sonné — il n'en est pas moins manifeste que le cheikh Mbarek est, bon gré mal gré, soumis aux suggestions britanniques qui ont su utiliser les ferments de dissensions de ce côté. Le plateau central de l'Arabie, où, au cœur d'une région infertile, quelques oasis servent d'entrepôts à des groupements nomades ou demi-no-

mades sans cesse opposés les uns aux autres, a une importance historique susceptible de fixer l'attention d'une politique étrangère apparemment soucieuse de contrarier les ambitions hamidiennes.

C'est du Nedjed qu'est parti le schisme ouahabite, assez vigoureux aux débuts du XIX^e siècle pour avoir, dans un élan de puritanisme mystique, arraché un instant aux usurpateurs ottomans la possession des sanctuaires fondamentaux de l'Islam. Refoulé par la poussée de Méhémet Ali et de son fils Ibrahim, le ouahabisme s'était assoupi en tant que pouvoir politique. Le successeur des chefs de ce schisme, Ibn Saoud, vivait sans éclat en butte à l'hostilité de l'émir du Chammar, Ibn Rechid. Il entretenait des intelligences avec le cheikh de Koueït qui lui fournit un jour, avec une libéralité révélant une commandite extérieure, les moyens de tenter une renaissance de l'expansion d'autrefois. Depuis 1901, l'agitation inaugurée par un « désaveu » de la souveraineté du sultan, a suivi son déroulement normal, conforme aux traditions du pays arabe où, sans but défini, sans autre appât que le butin, les tribus guerroyaient les unes contre les autres durant de longues périodes, à peine coupées de trêves obtenues par les bons offices de pieux personnages. Ibn Rachid n'ayant pas déféré aux injonctions de soumission de son rival Ibn Saoud reçut des encouragements de l'autorité turque soucieuse d'éviter, en période de crise, la fusion des éléments anarchiques en conflit permanent à la fois entre eux et contre elle. Ce qu'il est advenu de l'effervescence du Nedjed et du Chammar démontre que la Porte a, en dépit de ses efforts, donné un coup d'épée dans l'eau. La colonne expéditionnaire sous le commandement de Feizi pacha, partie de Bagdad pour Haïl, ne put guère prendre le contact avec les groupes ouahabites et devant l'impossibilité de demeurer sur le plateau central éloigné de toutes communications, elle dut s'acheminer vers Médine, laissant derrière elle une situation inchangée. Depuis, les nouvelles vagues et contradictoires qui proviennent de ce pays, maintenu par son isolement dans une mystérieuse pénombre, sembleraient indiquer que Ibn Saoud, après avoir été sollicité par des négociateurs, mandataires d'ailleurs infidèles de la munificence impériale, a, en échange des présents écornés du Sultan, étalé les dehors d'une allégeance incertaine, cependant qu'il poursuit d'actifs pourparlers avec les chefs de clan de l'Oman. Remarquez que l'intérêt de ces derniers dans la querelle du Nedjed est peu apparent. Ils ne sont pas naturellement enclins à seconder les ambitions politico-religieuses d'Ibn Saoud, puisqu'ils professent eux-mêmes un puritanisme, sans doute voisin du ouahabisme, mais assez distinct pour qu'ils soient jaloux de leur indépendance doctrinale.

D'autre part, il ne paraît pas que ce soit en haine de la Turquie qu'ils entretiennent des relations avec ses opposants du plateau central. L'Oman est, en fait, libéré de la souveraineté ottomane. Il se pourrait donc que leurs intelligences avec Ibn Saoud soient surtout d'un ordre commercial particulier et qu'ils trouvent à Mas-

cate des facilités diverses pour fournir des armes, concurremment avec le cheikh de Koueït, aux rebelles temporairement soumis du Nedjed. Quelques organes de la presse musulmane, dont les correspondants ont sur la vie du golfe Persique des clartés assez nettes à certains égards, n'hésitent pas à dénoncer les menées anglaises dans la question ouahabite, aussi bien que dans l'agitation des bédouins du bassin inférieur de l'Euphrate.

Si leurs imputations sont fondées en quelque mesure, elles fournissent une vérification par recoupement à l'hypothèse déjà esquissée à propos du Yémen et touchant l'orientation de la politique des agents britanniques en Arabie ou en Mésopotamie, dans un sens propre à entretenir et à activer les éléments de désagrégation que la Porte s'efforce, au contraire, de contenir. Partout où le Sultan — peut-être avec un optimisme excessif — espère former, grâce au lien religieux, un faisceau unique de groupements arabes soumis nominalement à sa direction, les aspirations autonomistes s'avivent simultanément, comme si une maligne et subtile influence se hâtait de couper les fils de suture. Il n'est pas impossible que le lent travail de la politique britannique dans ces régions vise à la fois deux objectifs : accumuler les difficultés devant la mise en œuvre du dessein universel d'hégémonie morale qui caractérise la politique islamique d'Abdul Hamid, et soustraire ainsi pour l'avenir les mahométans de l'Inde et de l'Égypte à des suggestions qui s'exerceraient peut-être avec fruit dans certains cas, si le prestige du Khalife devenait trop considérable ; déterminer indirectement l'affaiblissement progressif de la domination ottomane sur l'Arabie en favorisant un état permanent d'insurrection susceptible d'en entraîner virtuellement la prescription par défaut d'exercice, et rendre ainsi moins délicate, au regard des considérations diplomatiques, la prise de possession éventuelle de certains points commerciaux ou stratégiques.

La côte de l'Hadramaout n'a point tenté jusqu'ici les convoitises de l'autorité d'Aden, qui s'est contentée de la possession du groupe d'îlots de Kouryan-Mouryan. Mais le cheikh de Makalla subit, à certains égards, l'attraction de ses puissants voisins, et ceux-ci ont acquis des prétextes d'intervention dans les affaires de son territoire, depuis qu'ils protègent un groupe de commerçants d'Hodeïda, originaires de l'Hadramaout.

* * *

En présence de ces visées apparentes d'une puissance dont le sultan suit avec angoisse les progrès dans les parties les plus vulnérables de son empire, on conçoit que la politique d'Yldiz-Kiosk s'efforce de faire acte de souveraineté effective sur un pays où ses droits, affaiblis par un commencement de désuétude, menaceraient de devenir purement théoriques, si elle continuait de négliger, comme elle l'a fait jusqu'ici avec trop d'imprévoyance, le berceau de l'Islam. Aussi

son activité est-elle aujourd'hui dirigée vers l'achèvement de l'œuvre qui doit mettre à l'abri de toute tentative intérieure ou extérieure la possession des villes saintes de la Mecque et Médine. Après avoir constitué cette première artère, la Porte, rassérénée de ce côté, suivra avec intérêt la construction du chemin de fer de Bagdad. Sans doute, la garantie de cette entreprise est une hypothèque considérable sur les disponibilités du trésor turc ; mais elle représente la prime d'assurance grâce à laquelle les ambitions anglaises dans l'Irak et sur la côte nord-orientale du golfe Persique pourront être un jour contenues. Le Sultan escompte le *quos ego* germanique et envisage peut-être sans déplaisir le conflit possible entre les deux États chrétiens rivaux, lorsque la locomotive atteindra l'embouchure du Chatt el Arab.

En attendant, Abdul Hamid II songe à tirer le plus grand profit, pour son rêve d'hégémonie spirituelle, des centres de propagande que représentent à ses yeux les deux grands sanctuaires de la foi mahométane. Il veut environner les pèlerins de toute sa sollicitude et fait étudier des travaux d'adduction d'eau potable à la Mecque et des installations éventuelles de lumière électrique à Médine.

Réussira-t-il, par cette série d'innovations, à captiver ses turbulents sujets de la péninsule et à réaliser son dessein d'unité ? C'est bien peu probable. Tant que l'Arabie sera un corps sans artères, tant que les vices de l'administration ottomane persisteront, les régions situées hors de l'atteinte immédiate de la puissance turque demeureront dans leur anarchie coutumière. Il faudrait, pour unifier les populations dispersées sur l'immense aire désertique de l'Arabie, l'action cohésive d'une autorité s'affirmant sans interruption. Mais l'absence de communication rend absolument chimérique tout essai de centralisation forte, et il ne semble pas que la Turquie soit jamais en mesure de renouveler, sur cette partie de son domaine, le prodigieux effort financier qu'elle vient d'accomplir. D'ailleurs la condition économique de l'Arabie interdit la prévision, même lointaine, d'une amélioration de ses ressources et ne justifie point, par suite, la moindre extension de la voie ferrée du Hedjaz vers l'Est. Peut-être envisage-t-on vaguement la possibilité d'un branchement sur Hodeïda. Mais ce n'est qu'une vue d'avenir. Le projet de tronçon sur Djedda pourrait plus utilement être réalisé. Il a été aussi question d'unir Maan à Akabah. Ainsi les troupes turques se trouveraient à pied d'œuvre sur un des côtés du triangle sinaïtique, dont la revendication par l'Angleterre a causé quelque malaise, en 1906, dans le monde musulman. Il semblerait que l'agent diplomatique anglais du Caire soit assez disposé à ce projet.

En résumé, le chemin de fer du Hedjaz a marqué un réveil de l'activité turque et une phase importante de l'œuvre panislamique, au triomphe de laquelle Abdul Hamid II s'est attaché. Il assure de laquelle Abdul Hamid II s'est attaché. Il assure à celle-ci une certaine vitalité, mais il demeure

sans effet sur la pacification du Yémen et du plateau central ou, pendant longtemps encore, la domination de la Porte sera tenue en échec par le développement des tendances séparatistes que ses agents ne tentent même point d'entraver. Sans doute, la souveraineté du Sultan n'est pas immédiatement menacée de la substitution d'une autre influence. Il est présumable que, quelles que soient les circonstances, le caractère rigoureusement inhospitalier de l'Arabie préservera ce pays, mieux que toutes les considérations diplomatiques, de toute pénétration étrangère. Toutefois, en ce qui concerne l'Yémen ou au moins sa façade maritime et le littoral du golfe Persique, il est possible que l'Angleterre guette l'occasion de s'y implanter. L'état de trouble, qui dresse sans fin contre les agents du Commandeur des Croyants ses sujets indociles, est bien plus de nature à seconder les visées britanniques qu'un régime d'ordre. Peut-être donc n'est-il pas inexact de considérer, comme certains organes de la presse musulmane, que l'anarchie arabe, grâce à des encouragements intéressés, conserve un caractère vivace propre à lasser l'effort de la Turquie. On va même jusqu'à dire que, si certains des représentants de la Porte ne déploient qu'une énergie mesurée en vue de l'apaisement définitif, c'est qu'ils ont avantage à faire le jeu de l'Angleterre. Sans retenir cette imputation, on peut s'étonner que les Turcs, capables à l'occasion d'une manifestation de vigueur et d'esprit de suite comme celle dont ils viennent de donner le spectacle dans la construction du chemin de fer du Hedjaz, se montrent par ailleurs inaptes à réprimer un soulèvement dont ils pourraient sans doute venir à bout avec plus de méthode, et surtout avec un plus grand souci du prestige de leur souverain.

On peut donc s'attendre à une prolongation indéfinie de l'ère de sédition qui s'est ouverte depuis plusieurs années en Arabie, et l'on sera fondé à qualifier de paradoxale la situation du Sultan qui, grâce au chemin de fer de la Mecque, paraît devoir augmenter les sympathies du monde musulman pour son caractère de chef de la confession coranique, cependant que, sur son propre domaine temporel, sur le terrain même d'éclosion de l'Islam, son autorité spirituelle risque de demeurer à jamais méconnue.

HINDI.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

VARIÉTÉS

LE CAPITAINE D'OLLONE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

Un personnage nommé Bergeret, cher à M. Anatole France, s'écrie : « Les Français ne se ressemblent plus du tout. Un génie, semblable à celui de certain conte chinois, a troqué contre d'autres les cerveaux de nos compatriotes jadis hantés de gloire et d'aventures. »

Pourtant il arrive que, dans la foule des contemporains, l'on distingue encore de temps à autre l'un de ces Français frappés à la vieille effigie. Le capitaine d'Ollone est de ceux-là.

A sa sortie de Saint-Cyr, la vie monotone et placide de nos régiments lui pèse. Admis sur sa demande dans le fameux 200^e de ligne, dont il est l'un des survivants, il fait la campagne de Madagascar. Il y prend contact avec la guerre, la brousse, les colonies et les coloniaux au nombre desquels il va figurer désormais.

En effet, de 1898 à 1900, il part en compagnie de M. l'administrateur Hostains à travers la forêt équatoriale pour venir le Soudan à la Côte d'Ivoire. Cette tâche difficile accomplie, il rentre en France, mais ces lauriers de début ne font que l'inciter à en cueillir d'autres. Il s'embarque en 1903 pour l'Extrême-Orient et rapporte d'une mission d'études ses impressions sur la Chine contemporaine. Nous parlerons tout à l'heure du livre *La Chine novatrice et guerrière* où il les a résumées.

A l'heure actuelle, dans les régions montagneuses du Yunnan et du Sze-chouen, aux confins mal connus de la Birmanie et de la Chine, il tente l'étude des populations primitives et incertaines — refoulées ou autochtones — qui y habitent, rebelles jusqu'ici aux tentatives de pénétration, désignées sous le nom de « Lolos indépendants ».

Issu d'une race montagnarde du Dauphiné, féconde en gens de guerre qui coururent l'Europe avant la Révolution, — l'un des siens mourut feld-maréchal du Saint-Empire, — il est fidèle à ces hérédités militaires et aventureuses. Il n'est pas moins fidèle aux traditions des grands coloniaux de sa nationalité qu'à celles de sa lignée.

Musicien, artiste, érudit comme Dupleix (1), comme Dupleix aussi il a le sens et le goût de l'indigène. « Parce que ces gens vont nus, ils ne sont pas forcément stupides », dit-il, à propos des nègres africains. Quant aux Chinois, « notre respect s'accroîtra pour eux quand nous aurons éprouvé leur force ».

(1) Dupleix, par TIBULLE HAMONT. Plon et Nouvrit.

Les coutumes, les religions, les pensées des uns et des autres ne lui semblent jamais vaines ou ridicules. Personne n'est plus éloigné que lui du mépris superbe de l'Anglais, imbu jusque dans les moindres détails de la supériorité de la civilisation britannique et qui ne consent point à entrer dans les vues de l'indigène, mais veut lui imposer ses conceptions propres. Le capitaine d'Ollone s'efforce de se « pouiller » dans la peau des hommes noirs ou jaunes qu'il rencontre sur son chemin. Il les observe avec attention, avec sympathie, sans le moindre préjugé. Muni d'une forte érudition générale, traversé de réminiscences artistiques, littéraires et historiques, il se plaît à les mettre sur le même pied que nous, à les comparer aux Gaulois et aux Ibères, à retrouver dans leurs légendes quelque chose des récits bibliques ou des mythologies grecques. Tel roman chinois du temps des trois Empires évoque dans sa pensée le *Roman de la Rose*, tel jeune homme Peuhl un bronze antique vu au Vatican. Les préventions, les « clichés », les idées toutes faites des Européens sur ces races prétendues inférieures l'exaspèrent. Alors il se fâche, bâtit des paradoxes fort ingénieux, des systèmes ahurissants de logique à l'aide desquels il nous humilie, nous fait faire amende honorable aux pieds des Chinois, des Nguérés ou des Graoros.

Nous dirons plus loin ce que son système nous paraît avoir d'excessif. Pour l'instant retenons seulement cette admirable aptitude à observer, à comprendre; à s'assimiler les mentalités exotiques. Elle est le signe distinctif, traditionnel de nos coloniaux.

De tout temps ils surent l'unir à une énergie, pleine d'audace, qui ne fut presque jamais brutale et tout cela leur tint lieu des moyens matériels qui, le plus souvent, leur firent défaut.

Tout récemment (1), M. Henry Bordeaux écrivait à propos de Rudyard Kipling : « Nous aussi, nous avons nos Stalkys, et pour lesquels il n'est pas besoin d'une bonne perspective de butin. Il m'est arrivé de me trouver dans ces milieux. Combien on y montrait plus d'intelligence, d'observation, de fantaisie que n'ont coutume d'en montrer les personnages de Kipling ! »

La personne et l'œuvre du capitaine d'Ollone eussent pu servir à M. Bordeaux d'un argument de plus.

* * *

Homme d'action et homme de pensée, énergique et artiste, diplomate, sociologue, guerrier, il dévoile toutes ses qualités au cours de sa première mission : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée* (2). Le Soudan est un pays très

riche, comme chacun sait, sans débouchés sur la mer; la Côte d'Ivoire, bande de pays bordée de brisants, n'a que peu de communications avec l'intérieur, dont elle est séparée par l'inextricable forêt équatoriale, habitée par des populations anthropophages qui passaient pour féroces. Jusqu'où, dans cette forêt, la République de Libéria étendait-elle son influence? (Le capitaine d'Ollone nous apprend qu'elle ne va point à plus de quelques kilomètres du littoral.) La route qui conduit au Soudan était-elle viable? Voilà les deux problèmes principaux que la mission avait à résoudre. Marchand et Monteil s'étaient vu barrer la route par l'hostilité des habitants. Suivi de 40 porteurs et de 20 tirailleurs, d'Ollone ne peut songer à briser cette hostilité par la force. Fidèle aux enseignements, aux exemples de Brazza et de Binger, il se présente en ami de l'indigène, gagne les notables par des cadeaux, s'établit dans un endroit, y patiente jusqu'à ce que sa bonne renommée ait fait tache d'huile, séduit les populations voisines, et ainsi il avance, lentement, sans violences, faisant aimer le drapeau tricolore qu'il laisse dans chaque village, étudiant sans parti pris ces anthropophages qu'il nous montre intelligents, chevaleresques à l'occasion, comme les Sapos, par exemple, qui respectent les femmes pendant la guerre, doux pour les enfants et les captifs. Il fait penser à M. Lenôtre nous révélant les dessous d'âmes sensibles de tels terroristes célèbres.

Ce que fut sa route « en plein fourré, dans la lacis de lianes, dans la demi-obscurité, sur le sol d'humus tremblant où s'amoncellent des siècles de pourriture, où d'étroits sentiers se perdent vers des directions insondables », il l'a raconté lui-même en des pages saisissantes. Il n'y a donc pas à y revenir. Notons au passage ce seul détail suggestif : Dans cette brousse où les animaux pululent, la végétation est si dense qu'on n'en voit pas un seul, et, en avançant sous les averse qui font de l'air « une sorte de fleuve vertical », le wagnérien qui subsiste sous toutes les préoccupations, tous les soucis de l'explorateur, songe au cauchemar incroyable de « cette forêt sans murmures ».

Cependant arrive l'heure où, privé d'interprète, force est de « faire parler la poudre ». Lisez cette traversée admirable des Gons, sur plus de 100 kilomètres de forêt, où il faut s'orienter sans voir l'horizon, ni le ciel, enlever d'assaut dix et quinze villages par jour, se frayer un passage, sans guide, parmi des fourrés inconnus où sont postés les indigènes. Enfin la *furia francese* vient à bout de la nature et des hommes, et les Gons font leur soumission; la lisière est atteinte. La mission quitte la forêt, n'y laissant que des amis, et arrive à Beyla, le premier poste soudanais. Elle a rempli son but. Nos deux possessions sont reliées. Son

(1) Voir le *Correspondant* du 25 décembre 1907.

(2) Hachette.

résultat redevient aujourd'hui d'actualité. Si, comme tout un courant d'opinion y porte (1), nous nous concentrons de plus en plus en Afrique, les travaux de ceux qui cherchèrent à établir des liaisons entre les différentes parties de la « France africaine » sont indispensables à consulter pour nous rendre compte si nous ne nous leurrions pas là d'une nouvelle chimère où nous attendent de graves mécomptes.

*
* *

A l'inverse de beaucoup de ses contemporains, le capitaine d'Ollone a lâché l'Afrique pour étudier l'Asie.

C'est qu'avant d'être explorateur et colonial, il est philosophe et artiste, sociologue encore plus volontiers. L'Asie, en somme, c'est un magnifique musée d'idées et de peuples. Ses vieilles civilisations ont à peu près tout essayé. Le vulgaire, en l'imaginant hiératique, immobile et pétrifiée, met le capitaine hors de lui.

La *Chine novatrice et guerrière* est destinée à nous défaire de l'image des Célestes « homogènes, paisibles, éternels ».

La Chine, nous dit le capitaine d'Ollone, a été envahie à tous les âges, déchirée, modifiée sans cesse, disputée. Actuellement elle traverse encore une crise d'évolution.

La première partie du livre rangée sous le titre : « La Chine guerrière » est une partie historique et philosophique. Elle est divisée elle-même en trois : la Chine guerrière, la Chine religieuse, la Chine administrative et sociale.

La « Chine guerrière » démontre qu'une longue suite de guerres a composé l'histoire chinoise. Démontre-t-elle pour cela les aptitudes guerrières des habitants actuels ? Voilà ce qui prête à discuter. Les populations qui successivement ont envahi la Chine étaient guerrières, sans doute, mais le sont-elles restées ? L'admirable pouvoir d'absorption que le capitaine d'Ollone signale si justement dans la race chinoise, une organisation nullement militaire, la vertu de rites que tous adoptent et qui finit par uniformiser les caractères, par les user, par leur enlever leurs qualités et leurs défauts primitifs pour y substituer peu à peu par une contagion insensible et journalière les qualités et les défauts d'un peuple malgré tout demeuré dans son ensemble pacifique et marchand, ne voilà-t-il pas beaucoup de raisons pour faire douter que les traditions belliqueuses des ancêtres aient aujourd'hui beaucoup d'écho dans les âmes des descendants ? De l'argument que la France, nation de petits boutiquiers et de petits cultivateurs, ait été la nation la plus batailleuse

et la plus conquérante de l'Europe, s'ensuit-il nécessairement qu'il puisse en être de même de la Chine ? « Il suffit, répond le capitaine d'Ollone, de posséder parmi une population paisible les éléments d'une armée. » C'est fort juste, mais en France, comme d'ailleurs au Japon, une organisation sociale de plusieurs siècles avait développé, avait fait prévaloir des sentiments chevaleresques, germes de ces éléments là. Nous n'apercevons rien de semblable en Chine, car la féodalité chinoise a pu exister, mais elle n'a pas imprimé, à notre avis du moins, une marque profonde dans le pays. Au contraire, elle s'est dissociée au contact de ces multitudes aux habitudes séculaires qu'elle n'a pu sertir dans son armature et, si elle subsiste, c'est à l'état de vestige historique, sans nul résultat, même moral.

C'est à l'inertie de cette masse, détachée de tout, sauf cependant de ses coutumes, de ses « rites », qu'il faut songer quand on lit les deux chapitres suivants : « La Chine religieuse » et « la Chine administrative et sociale ».

Oui, certes, la Chine a essayé au cours des âges une multitude de réformes, une série d'organisations parfois très ingénieuses dont les conceptions variées ont pu devancer les nôtres, mais combien de ces réformes sont restées sans effet, combien ont modifié les mœurs ? Les législateurs orientaux, comme certains législateurs antiques, se donnent souvent, semble-t-il, la tâche de changer la mentalité de leur pays, mais la multiplicité même de ces essais n'est pas une bonne preuve de leur efficacité.

Il en va de même des religions accueillies sans résistance par la Chine. Leur diversité et leur nombre prouvent-ils, comme le veut le capitaine d'Ollone, « l'intensité de la vie religieuse ? Chacun semble avide de foi et en cherche là où il peut. »

Ne peut-on lui répondre par une de ces comparaisons générales d'histoire qui lui sont chères : Est-ce au moment où Athènes et Rome élevaient des statues, des autels et des temples à tous les dieux du monde que la vie religieuse était la plus intense dans ces capitales ? L'amour des « bon-dieuseries », si j'ose dire, le goût de certaines pratiques superstitieuses ne sont-ils pas plutôt le signe d'un scepticisme qui accorde quelques gestes de pure convention à des cultes auxquels il n'attache plus d'importance ? Les cultes ont-ils modifié la morale, la manière de vivre, la philosophie de ceux qui se sont rangés sous leur étiquette ?

De vieux missionnaires européens ne sont pas d'accord avec le capitaine d'Ollone sur ce point.

La seconde partie du livre : « La Chine actuelle », est fort intéressante et véritablement documentaire. Le chapitre intitulé « Finances », entre

(1) Voir, en particulier, la *France africaine*, du commandant GERMAIN.

autres, nous ouvre les plus curieux horizons sur cette société qui a vécu jusqu'ici sur la base du crédit mutuel et qui, quoique réellement et foncièrement riche, connaît en ce moment l'angoisse des pauvres parce qu'elle ne peut exprimer sa richesse sous forme de numéraire.

Tout ce qui a trait à l'organisation militaire fait regretter qu'il n'en soit pas question plus longtemps. Le capitaine d'Ollone est militaire par tradition, par tempérament.

De plus, c'est un technicien et un technicien qui a fait campagne. Au moment où il passait aux Indes, il a envoyé à la *Revue de Paris* un article très remarqué sur les manœuvres des troupes anglaises, article plein d'idées neuves, d'aperçus ingénieux et profitables. Que n'avons-nous de lui, dans ce genre, un chapitre détaillé sur les grandes manœuvres chinoises de 1905 et 1906 ? Quelque journal au jour le jour avec des résultats, de menus traits significatifs, anecdotes, conversations, descriptions du soldat, de l'officier — de l'officier surtout — des colonnes en marche, des services en campagne, des écoles à feu et des tirs.

Au fond, nous manquons de renseignements sérieux sur ces manœuvres. Nous savons bien qu'il y a eu ceux des correspondants de divers journaux anglais, américains, japonais.

N'importe, nous aurions plus confiance dans ceux du capitaine d'Ollone, et ils nous convaincraient davantage de la valeur des troupes chinoises que les longues dissertations historiques et philosophiques de la « Chine guerrière ».

Néanmoins, en dépit des réserves que nous nous permettons de formuler, nous ne saurions contester sa place à cette œuvre qui, l'une des premières, sinon la première, a signalé au grand public l'évolution qui travaille la Chine en ce moment.

*
*
*

Ce qu'il faut reconnaître dans d'Ollone, plus encore que l'œuvre, c'est l'homme. Ce rude compagnon n'est pas un homme rude. Il a lu les annales chinoises, Marco Polo, Joinville; il a su écouter, provoquer les légendes nègres. Telle scène barbare lui rappelle les chants d'Homère; il note une gammegrecque dans les sons du « bouo » africain. Il retrouve dans la forêt les légendes primitives qui commencent nos histoires. Il nous rapproche de ces peuples et il les rapproche de nous.

Je m'imagine que lorsqu'il est au milieu d'eux, ils doivent lui savoir gré de son attention, de son intérêt, de sa sympathie.

Peut-être est-ce dans cette sympathie, montrée constamment par les nôtres aux « natifs », qu'il faut chercher le secret de l'attachement que nous

ont conservé certaines populations, celles de nos comptoirs des Indes, par exemple. Je me rappellerai toujours avec émotion les enfants de Mahé qui gardent jalousement notre langue et revendiquent bien haut leur qualité de Français. D'Ollone m'aide à me figurer ce que durent être Bussy et ses compagnons. Saluons donc en lui « l'un de ces cadets hardis et avisés comme les fils de Tancrede de Hauteville qui ont fondé nos colonies et rempli du récit de leurs prouesses les pages de notre histoire. L'ambition est aujourd'hui partout, mais elle n'a plus le même cachet. De chétifs avantages lui suffisent. Il lui faut une ornière. Elle ne se soucie plus beaucoup des aventures. »

Tous nous avons les défauts de nos qualités. On aurait donc mauvaise grâce à reprocher au capitaine d'Ollone de se bien connaître et d'affirmer ses systèmes avec une certitude d'accents qui, chez un philosophe, peut sembler peu philosophique.

AVESNES.

ASIE FRANÇAISE

Au Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène. — A l'ouverture du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, en décembre dernier, M. Beau et le Directeur général de l'Enseignement en Indo-Chine ont prononcé des discours que nous reproduisons ici *in extenso*, car cette question, si étroitement liée à la politique indigène, est l'une de celles dont dépend le plus le succès ou l'insuccès de notre œuvre colonisatrice en Indo-Chine.

DISCOURS DE M. BEAU

Messieurs,

Aucune question ne mérite mieux de retenir l'attention du gouvernement et de préoccuper l'opinion publique que celle de l'enseignement indigène.

Aucune question, du reste, n'a donné lieu à plus de discussions, à plus de controverses.

Aujourd'hui tout le monde est d'accord sur l'utilité de la diffusion de l'instruction parmi les sujets et protégés de la France.

Mais il s'agit de définir quelle sera cette instruction et quels sont les meilleurs moyens pour atteindre le but.

J'ai pensé que le procédé le plus sûr pour mettre fin à des discussions stériles était d'appeler les intéressés eux-mêmes à se prononcer, et j'ai institué, l'année dernière, le Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, qui associe dans un effort commun l'expérience des plus hauts fonctionnaires de l'Enseignement et celle des notabilités annamites et cambodgiennes les plus qualifiées.

La plupart d'entre vous, Messieurs, ont assisté à la première session du Conseil de Perfectionnement, qui s'est réuni à Hanoï le 11 avril 1906, en présence du roi d'Annam et des hauts fonctionnaires français et annamites.

Les discussions qui eurent lieu sous la présidence de l'éminent Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, M. Foucher, furent des plus brillantes et des plus utiles. Il en sortit un programme de réformes actuellement en cours d'exécution, qui fera l'objet d'un des rapports que vous allez entendre. Il me suffit de dire que ces réformes, qui ont reçu la haute sanction d'une ordonnance royale, ont été accueillies avec une faveur unanime en Annam et au Tonkin.

Dans sa session actuelle, le Conseil de Perfectionnement aura à examiner plus particulièrement les questions relatives à la Cochinchine et au Cambodge.

J'espère que la discussion qui va s'ouvrir fixera définitivement l'orientation de l'enseignement indigène en Cochinchine et ouvrira les voies du progrès à la jeunesse cambodgienne.

Aux membres anciens qui apportent dans cette réunion l'expérience acquise au cours des débats de la première session, sont venus s'adjoindre des membres nouveaux dont je suis heureux de saluer l'entrée au Conseil de Perfectionnement. J'adresse en particulier mes compliments à S. E. Cao-xuân Duc, à qui ses rares talents de lettré avaient fait confier depuis de longues années les fonctions de Directeur des Annales de la Cour et qui vient d'être appelé à siéger au Cau-mat en qualité de Ministre de l'Instruction publique.

Messieurs, je forme le vœu que vos débats donnent une impulsion nouvelle à l'Instruction publique dont le développement est la condition indispensable du progrès politique et social qui est le but élevé que poursuit la France en Indo-Chine.

Des applaudissements de l'assistance entière saluèrent le discours du Gouverneur général, qui donna la parole à M. Gourdon, Directeur général de l'Instruction publique.

DISCOURS DE M. GOURDON

Monsieur le Gouverneur Général,

Je suis heureux de pouvoir, comme interprète de tous mes collègues du Conseil de Perfectionnement, vous exprimer notre profonde gratitude pour la marque d'intérêt que vous voulez bien donner à notre assemblée en venant, pour la seconde fois, présider à l'ouverture de sa session; permettez-moi aussi de vous présenter mes respectueux remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler aux fonctions qu'a exercées avec tant d'autorité, de compétence et de courtoisie, l'éminent Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, M. Foucher, que la Sorbonne a enlevé à nos travaux. Et je ne saurais trop remercier encore Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, pour l'accueil très aimable et la généreuse hospitalité de la Cochinchine.

Messieurs,

Le Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène a étudié dans sa première réunion du 11 au 16 avril 1906, les questions dont M. le Gouverneur Général lui-même avait tracé le programme. Sans empiéter sur le domaine des rapporteurs qui viendront exposer en nos séances plénières, dans quelle mesure ont pu être réalisées les réformes préconisées par le Conseil, je voudrais indiquer rapidement et d'une manière générale quelle suite a été donnée aux propositions formulées dans notre première session, et quelle sanction ont reçue nos premiers débats; je m'en tiendrai particulièrement aux dispositions qui ont été prises sous l'impulsion et, pour ainsi dire, sous le contrôle officieux du Comité permanent de l'Enseignement indigène.

L'action du Conseil de Perfectionnement s'est fait sentir

surtout en Annam-Tonkin; vous savez, Messieurs, que la situation de l'enseignement annamite a fait, jusqu'ici, l'objet principal de nos travaux; et c'était justice, puisque le Service de l'Enseignement, de création relativement récente, en Annam et au Tonkin, n'avait pu donner aux écoles de ces pays l'organisation solide et éprouvée instituée depuis de longues années en Cochinchine. Aussi bien, c'est en Annam et au Tonkin que l'enseignement proprement indigène s'est le plus solidement maintenu, avec plus de quinze mille écoles et plus de deux cent mille élèves, avec son organisation mandarinale et ses concours traditionnels.

Modifier prudemment cette institution séculaire, réformer lentement les méthodes et les programmes, élaguer peu à peu des programmes la rhétorique surannée et la scolastique assez puérile qui encombrant l'enseignement classique chinois, celle d'introduire dans les livres, dans les classes, dans les examens, nos sciences, notre langue, et la langue annamite exclue jusqu'ici au bénéfice des seuls caractères, tel est le programme qu'a adopté le Conseil de Perfectionnement. Grâce à l'appui de l'Administration des deux Protectorats au Tonkin comme en Annam, ce programme a pu déjà être réalisé dans ses parties essentielles.

S. M. le roi d'Annam a bien voulu sanctionner les vœux du Conseil de Perfectionnement par une ordonnance royale qui reproduit le texte même de nos propositions; un arrêté de M. le Résident supérieur au Tonkin l'a rendue exécutoire dans ce pays à quelques modifications près. Je n'entrerai pas, Messieurs, dans le détail des réformes qui ont été décidées. Elles introduisent à côté de l'enseignement traditionnel chinois, simplifié et modernisé, dans les écoles du premier degré, communes aux filles et aux garçons, le quoc-ngu et les notions des sciences usuelles; dans les écoles du second degré, l'enseignement des sciences, de l'histoire et de la géographie, donné en annamite; dans les écoles du troisième degré, avec un enseignement plus complet des sciences.

Ces enseignements nouveaux trouvent leur sanction dans les examens classiques dont les programmes seront peu transformés, si bien qu'en 1912, le plus important de tous, le concours triennal comprendra une épreuve en langue française. Ce sont là, Messieurs, pour qui connaît l'esprit conservateur des lettrés annamites et leur respect des traditions, de grandes et de graves innovations. Nous avons été surpris par l'empressement avec lequel les lettrés de l'Annam et du Tonkin les ont accueillies; preuve certaine que votre Conseil a su garder la mesure et la prudence désirables dans leur application progressive.

Cette application est commencée. Nous nous sommes attachés d'abord aux écoles de village, base nécessaire et trop négligée jusqu'ici de toute éducation nationale, et, non contents de prévoir les règlements et les prescriptions nécessaires à leur fonctionnement, nous nous sommes occupés avant tout de leur préparer des maîtres. Au Tonkin, des cours normaux ont été ouverts à Nam-Dinh et à Hanoï; deux cents instituteurs indigènes y ont été appelés, qui, à leur sortie, dans quelques mois, iront fonder des écoles-modèles cantonales, et grouperont autour d'eux les maîtres d'écoles de leur canton, qu'ils prépareront, par leurs leçons et leur exemple, à transformer leurs écoles de village; d'autres promotions se succéderont aux cours normaux et, en moins de trois ans, une école-modèle pourra fonctionner dans chaque canton du Tonkin, étendant son influence sur toutes les écoles rurales environnantes.

En Annam, les mandarins de l'enseignement ont été convoqués aux chefs-lieux des provinces; là, les directeurs des écoles franco-annamites leur ont enseigné le quoc-ngu et les éléments des sciences. Rentrés dans leurs phu et huyên respectifs, ils ont appelé à leur tour, dans

leurs écoles, les maîtres élémentaires de leur circonscription, et ils s'efforcent de les préparer eux-mêmes à donner, dans leurs villages, l'enseignement nouveau dont le Conseil a tracé le plan et fixé les programmes.

La réforme a fait au Tonkin un pas de plus : une Ecole Normale d'enseignement indigène s'est ouverte à Hanoï; là, les étudiants qui se destinent aux fonctions mandarinales de l'Enseignement théorique qui les conduit aux concours triennaux et d'une formation pédagogique qui les rendra capables d'enseigner à leur tour. En attendant qu'ils puissent donner, dans les écoles du troisième degré, l'enseignement moderne, les Directeurs diplômés des écoles franco-annamites seront chargés d'enseigner le nouveau programme aux candidats du concours de 1909, dans les écoles des Huàa-Dac, des Giao-Thu et des Doc Hoc.

N'est-on pas allé trop vite dans ces transformations? La réponse à cette question, Messieurs les Délégués de la population annamite du Tonkin l'ont apportée à leur récente assemblée. Le maître d'école de village, fonctionnaire d'Etat; l'instruction, obligatoire pour tous les enfants; les mandarins des écoles, spécialisés dans la carrière de l'Instruction publique; l'inspection organisée à tous les degrés de l'enseignement : voilà leurs desiderata.

Il appartient à l'administration de les examiner : pour nous, nous pouvons y puiser cette certitude, que nos projets et nos institutions nouvelles n'ont fait que répondre aux aspirations et au sentiment unanime des indigènes.

L'enseignement indigène en Cochinchine, au Cambodge et au Laos, bien qu'il ait fait l'objet d'un examen attentif à la première réunion du Conseil, n'a pas reçu encore une réorganisation aussi importante : il nous a paru que la question n'était pas encore au point et nous avons chargé les Comités locaux de ces différents pays de procéder à une enquête et à une étude approfondie des problèmes qu'elle soulève. Le Conseil est persuadé, en effet, que ces problèmes sont différents pour chaque pays, pour chaque race, qu'ils appellent des solutions différentes, et nous avons tenu, par une méthode que vous approuverez, à ce que l'étude en fût entreprise dans le milieu même où ils se posent, et par les hommes les plus compétents. Ce sera la tâche de la session qui s'ouvre aujourd'hui d'examiner plus particulièrement les questions relatives à la Cochinchine et au Cambodge.

Le Conseil avait demandé, dans ce même esprit et pour réaliser ce dessein, que les Comités locaux de l'enseignement indigène soient institués dans chaque pays de l'Indo-Chine. Ils ont été créés, et leurs études documentées vont précisément servir de base à nos délibérations. Je tiens à les assurer de la reconnaissance du Conseil pour le travail, souvent considérable, qu'ils ont eu à faire pour mettre au point les propositions du Conseil ou préparer nos débats futurs.

Ils ont contribué, dans chaque pays, à maintenir, à l'ordre du jour des préoccupations du public européen et indigène, la question de la réforme de l'enseignement; ils ont ainsi suscité des travaux et des communications, éveillé les bonnes volontés, provoqué des initiatives locales et contribué à donner au Conseil de perfectionnement ce caractère de Congrès permanent de l'enseignement indigène, largement ouvert à toutes les idées, caractère qui est le sien et que nous saurons lui conserver.

Les Comités locaux ont prouvé justement leur utilité à l'occasion d'une des réformes adoptées dans la première session du Conseil : il s'agit de la réforme de l'orthographe annamite, question sinon très importante, du moins très épineuse et qui a soulevé de nombreuses et passionnées controverses, ce qui est d'ailleurs dans tous les pays, le privilège des questions grammaticales ou orthographiques. Il a paru au directeur général de l'Enseignement que les critiques soulevées par les pro-

positions du Conseil méritaient l'attention et exigeaient qu'on y répondît avant de passer à l'application; ces réformes avaient peut-être été hâtivement formulées, peut-être aussi les membres du Conseil avaient-ils oublié que, suivant le vieil adage, le dictionnaire, s'il peut éclairer l'usage, doit moins en être le régent que le greffier. Quoi qu'il en soit, la direction de l'enseignement a fait surseoir à l'application de la réforme dans les écoles, et a demandé aux Comités locaux d'étudier séparément avec tout le soin nécessaire et avec tous les documents qu'elle a publiés à leur intention, le principe même et les propositions de détail adoptées par le Conseil.

Nul doute, Messieurs, que leurs délégués ne trouvent aujourd'hui, éclairés par ces débats préalables, une solution acceptable pour tous.

Le Conseil, suivant en cela les indications de M. le Gouverneur général, a décidé la mise au concours de manuels scolaires pour les écoles de village; ce concours a été institué pour l'Annam et le Tonkin dont les écoles sont privées de livres en quoc ngu, et de livres modernes en caractères. Le Comité permanent en a tracé le plan, il a examiné consciencieusement les manuscrits présentés et l'un d'eux a réuni tous les suffrages; dans quelques jours, puisqu'il est actuellement à l'impression, un *Manuel de lectures annamites*, portant sur le calcul, les sciences usuelles, la géographie locale, les coutumes, pourra être mis entre les mains des élèves des écoles de village du Tonkin et de l'Annam. Les manuscrits en caractère ont été moins satisfaisants et le Comité a accepté de renvoyer la rédaction de ce manuel à une commission de lettres, créée par la Résidence supérieure du Tonkin; celle-ci vient de terminer ses travaux et le Comité a pu, avant de quitter Hanoï, donner l'imprimatur au second manuel des écoles, qui comprend avec des textes gradués en caractères des lectures portant sur la morale, l'administration, l'histoire et la géographie du pays.

Tandis, Messieurs, que se poursuivait la réorganisation des écoles indigènes, l'enseignement franco-indigène, grâce aux indications fournies par le Conseil, grâce surtout à l'impulsion qu'il a donnée aux études, a fait un grand pas.

Si les progrès ont été moins sensibles en Cochinchine, c'est que nos écoles ont reçu depuis longtemps toute la population scolaire que leurs locaux peuvent contenir; les autres pays s'efforcent de suivre sa trace et de rattrapper, si je puis dire, le temps perdu. L'Annam a reçu ses arrêtés organiques, et le service de l'Enseignement y a été créé par un Directeur local; le Cambodge a été également doté d'une Direction locale. Pour assurer la formation des instituteurs indigènes, vingt nouveaux maîtres européens ont été appelés de la métropole; pour assurer leur meilleur recrutement, leurs soldes ont été considérablement relevées au Tonkin et en Cochinchine; les dépenses de l'Instruction publique ont été augmentées de plus de cent soixante-dix mille piastres, et l'ensemble des budgets de l'Enseignement pour l'Indo-Chine atteint aujourd'hui près d'un million de piastres.

Les résultats, Messieurs, ne se sont pas fait attendre. Tandis que nos collègues indigènes, réorganisés comme ceux de Pnom-penh et de Hué, ou comme nos collègues d'Hanoï installés dans de vastes immeubles et dans un parc qu'environneraient nos lycées métropolitains, on vu croître leurs populations scolaires, les écoles primaires se sont multipliées de toutes parts. A l'heure actuelle, toutes les provinces de l'Annam ont une école officielle franco-annamite, celles du Tonkin seront toutes pourvues dans quelques mois, et vingt-cinq écoles de phu et de huyen, analogues aux écoles cantonales de Cochinchine, sont installées en ce moment aux frais du budget local.

L'ensemble de la population des laïques, écoles indigènes non comprises, a dépassé cette année trente-deux

mille élèves, en augmentation de douze mille unités sur l'exercice précédent, réalisant ainsi un accroissement de près d'un tiers de l'effectif. Je vous donnerai, Messieurs, une idée du progrès réalisé, en vous rappelant que M. le Gouverneur général se félicitait dans son discours, lors de la session précédente, de ce que les écoles du Tonkin avaient reçu plus de deux mille élèves : cette année, la population scolaire de la ville d'Hanoï dépasse à elle seule ce chiffre, et plus de 7.500 élèves suivent les cours des écoles franco-annamites.

Il me reste, Messieurs, une dernière question à examiner : c'est une de celles qui ont sollicité le plus vivement l'attention du Comité permanent : je veux parler de la création de « l'Université Indo-Chinoise ». Le but et le caractère de cette institution dont le fonctionnement a été étudié par le Conseil de perfectionnement n'ont pas été compris par tout le monde, aussi bien en Indo-Chine que dans la métropole. Il parut à d'aucuns que l'on commençait la reconstruction de notre édifice scolaire, non par la base, mais par le sommet. Ce n'est là, Messieurs, qu'une apparence. Vous avez vu tout à l'heure que notre premier souci a été partout de préparer des maîtres, des auxiliaires de notre œuvre : l'Université Indo-Chinoise n'a pas d'autre but que de former des agents capables et instruits, des auxiliaires encore, des auxiliaires indispensables à l'Administration et aux colons pour la grande tâche de l'organisation et du développement de l'Indo-Chine.

On s'est plaint à cette occasion que les écoles professionnelles d'un intérêt, semble-t-il, plus immédiat n'aient pas bénéficié d'une sollicitude égale : et cependant, depuis un an, une école professionnelle et une école agricole ont été instituées au Tonkin, une nouvelle école professionnelle s'est ouverte en Cochinchine, et l'école professionnelle à Pnom-penh a reçu tout récemment une installation définitive. Mais l'Université Indo-Chinoise elle-même est-elle autre chose, Messieurs, qu'une école professionnelle ? Il ne s'agit pas pour elle de dispenser un enseignement de luxe à des esprits curieux, amateurs de culture occidentale, cherchant dans ses conférences une distraction intellectuelle ; l'Université Indo-Chinoise a surtout pour dessein de fortifier dans les connaissances qu'ils ont acquises, et suivant un programme très net, ceux des indigènes qui, sortis de nos écoles complémentaires, sont déjà pour la plupart nos modestes collaborateurs. Dans ses trois sections : scientifique, littéraire et juridique, elle assure la préparation des étudiants à des carrières déterminées et par-là, elle répond à des besoins nettement indiqués et à plusieurs reprises, par les Européens et les indigènes.

Les étudiants ont bien compris l'intérêt pratique qu'offraient ses cours. Si l'on craint que les élèves ne répondissent pas à notre appel, ou que leur instruction première ne leur permit pas de recevoir avec fruit ce nouvel enseignement, on s'est trompé.

Sur les 200 auditeurs qui suivent actuellement les cours, la moitié au moins ont pu justifier de la possession de diplômes d'études des écoles complémentaires ou de titres équivalents, et ont été régulièrement matriculés.

Les professeurs ne nous ont pas davantage fait défaut, et il n'a pas été nécessaire de faire longtemps appel à la science et au dévouement du personnel des grands services qui ont leur siège à Hanoï pour trouver des professeurs bénévoles et expérimentés.

Que donnera l'Université ? A coup sûr des hommes utiles, — commis indigènes des principaux services techniques, professeurs et inspecteurs pour nos écoles franco-annamites — mais surtout des esprits rapprochés de nous par une connaissance plus complète de nos institutions, de nos méthodes, de notre domaine intellectuel. Aussi, avons-nous vu avec joie venir s'asseoir sur les bancs de l'Université, à côté de ceux qui viennent y chercher une préparation professionnelle, ceux-là même dont la carrière est déjà à

l'élite de leur pays et qui veulent néanmoins leur part des connaissances nouvelles qui leur sont libéralement offertes. Tels ont été, Messieurs, au cours de l'année 1906, les principaux points sur lesquels s'est concentrée l'activité du Comité permanent de l'Instruction publique, tel est le résultat pratique des premiers travaux du Conseil de perfectionnement de l'Enseignement indigène. Excusez la longueur de cet exposé : vous attendiez peut-être un discours et je n'ai pu vous donner qu'un compte rendu, mais un compte rendu nécessaire ; il fallait que les travaux de l'année dernière fussent reliés aux travaux de cette année, et que le bilan des résultats acquis fût établi.

Le Gouverneur général, avant de clore la séance, voulut adresser tous ses remerciements au Directeur général de l'Instruction publique.

ALLOCUTION DE M. BEAU

M. Gourdon, dit-il, vient d'exposer les progrès réalisés depuis un an dans le service de l'Enseignement ; mais il a oublié (et c'est un oubli que le Gouverneur général met sur le compte de la modestie de ce chef de service) de parler de lui et de ses collaborateurs.

Il est certain que le mouvement qui s'est produit dans l'Instruction publique, date de l'époque où a été créée la Direction générale de l'Enseignement.

Cette institution avait été vivement critiquée : quelques-uns n'avaient pensé y voir qu'un nouveau rouage destiné à absorber certaines personnalités. Il n'en a rien été.

On a formulé ce reproche aussi que le Directeur général se consacrait uniquement au Tonkin.

Certes, il est resté dans le Nord de l'Indo-Chine afin de réaliser l'organisation du service de l'Enseignement en Annam et au Tonkin, où il n'avait été jusque-là qu'ébauché.

Mais, aujourd'hui, le Directeur général en Cochinchine, avec le concours du Directeur local de l'Enseignement auquel un long séjour a donné une connaissance approfondie des besoins intellectuels de ce pays, avec le concours du Comité local de l'Enseignement formé de personnes érudites et expérimentées, il va préparer l'orientation et l'organisation définitives de ce service en Cochinchine.

On a dit, ajoute M. Beau, que nous n'avions fait en Cochinchine que des illettrés. Cependant, au sein même de cette assemblée comme dans les réunions délibérantes de ce pays, se trouvent des indigènes d'esprit cultivé, aimant à s'entretenir avec nous des sciences et de la civilisation française.

Cette appréciation est donc exagérée, mais il nous faut faire plus : il faut que la Cochinchine garde le rang qu'elle a toujours eu, il faut qu'elle reste à la tête de l'Union Indo-Chinoise. Ce rang, elle le doit à son ancienneté dans la grande famille française, à son intelligente activité, à sa richesse.

Ce premier rang, Messieurs, conclut le Gouverneur général, je sais que la Cochinchine le conservera en poursuivant son développement intellectuel en même temps que son développement économique, en marchant dans la voie du progrès et de la civilisation.

Les membres du Conseil et les assistants répondirent à ces dernières paroles par de nouveaux applaudissements.

La session du Conseil supérieur. — Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine a tenu sa session ordinaire, cette fois-ci, au Cambodge, à Pnom-penh.

Le gouverneur général, après avoir salué la mémoire de MM. Broni et Guillemoto, a prononcé un important discours dans lequel il a exposé la situation de l'Indo-Chine depuis six ans, ainsi que les mesures prises dans l'ordre économique, fiscal et politique.

Après avoir confirmé la nécessité de l'union des Indo-Chinois, le gouverneur général a justifié les modifications qui ont été apportées au programme des grands travaux publics et a constaté un accroissement de recettes budgétaires de quatorze millions et demi malgré deux années de crise.

Le gouverneur général a fait ensuite un long exposé de la politique indigène inspirée des idées d'accorder la liberté compatible avec la sécurité de la domination, d'associer largement le pays à l'administration, d'assurer l'instruction aux habitants et aussi de protéger ceux-ci contre la piraterie, les épidémies et les disettes.

Abordant la question de la colonisation européenne, le gouverneur général a fait ressortir les progrès accomplis par le commerce, l'industrie et toutes les entreprises agricoles.

Après avoir, en quelques mots, précisé les conditions de la défense de l'Indo-Chine, le gouverneur a terminé son discours en déclarant que la réunion du conseil à Pnom-penh associe l'Indo-Chine au rattachement heureux des provinces khmères et à la paix avec le Siam.

Nous reviendrons sur cette session quand nous en aurons reçu les procès-verbaux.

La Chambre consultative indigène du Tonkin. — Nous avons, dans notre dernier numéro, parlé de la première réunion de cette institution. Il convient d'y revenir et de parler de la façon dont se sont passées les élections. Le *Temps* a reçu, à ce sujet, de Hanoï, une correspondance fort intéressante :

« On pouvait craindre que les électeurs ne comprissent pas exactement la portée de leurs votes et ne fussent guidés plutôt par des considérations particulières que par l'intérêt général et qu'il ne se produisît de ce fait une dispersion exagérée des suffrages. Le résultat du scrutin du 15 septembre a démontré que ces craintes n'étaient pas justifiées.

« Le nombre des candidats aux sièges des deux premières sections a dépassé 200, soit une moyenne de cinq candidatures pour un siège. D'autre part, sur un total de 37.000 inscrits, remplissant les conditions voulues pour être électeurs, 34.500 se sont présentés aux différents bureaux de vote. Enfin 34 candidats ont été élus au premier tour de scrutin et 20 seulement mis en ballottage.

« Ces résultats suffiraient déjà à démontrer que les esprits étaient préparés à la réforme et que celle-ci arrivait à son heure. Les constatations faites par les chefs de province et les réflexions qu'ils émettent dans leurs rapports viennent encore confirmer cette opinion. Ils sont d'accord pour reconnaître que les électeurs indigènes ont compris l'utilité de l'institution et son sens général; les suffrages se sont portés sur des hommes intelli-

gents, initiés pour la plupart aux questions économiques et administratives qu'ils auront à traiter.

« On redoutait que l'esprit communaliste des indigènes ne les empêchât de concevoir des intérêts plus généraux. Les élections du 15 novembre ont démontré qu'ils pouvaient s'élever jusqu'à l'idée des droits politiques.

« Chose bien curieuse, on a vu immédiatement se dessiner deux partis : celui des lettrés ou des mandarins et le parti populaire, guidé par les chefs ou les sous-chefs de canton. Ceux-ci l'ont emporté le plus souvent; leur influence et leur propagande ont fait échouer des candidats notablement patronnés par les mandarins. Voici deux tendances en lutte : le progressisme et le traditionalisme. Cet équilibre ou, comme on voudra, cet antagonisme des partis, peut fournir, aux époques de crises, un moyen précieux de maintenir la tranquillité publique. »

Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la clôture de la session, M. Beau a dit : « Messieurs, en huit jours, vous avez beaucoup travaillé. » Et, de fait, les questions que l'administration avait posées à l'assemblée étaient nombreuses, peut-être trop nombreuses.

En résumé, l'assemblée consultative a émis l'avis :

1° De supprimer les deux classes actuelles d'inscrits et de les remplacer par une classe unique de contribuables soumis à une taxe uniforme. Sauf les soldats, tous les hommes de 20 à 60 ans y seraient soumis, même les mandarins, les fonctionnaires et les bonzes, qui échappaient jusqu'ici à la taxe.

Ce vœu, issu d'un sentiment très égalitaire, mérite d'être étudié de très près. S'il avait peut-être pour effet de rendre plus difficile le recrutement des mandarins en éloignant d'eux certains avantages dont leur caste jouissait jusqu'à présent, il n'en comporterait pas moins certains avantages inappréciables en nivelant, en quelque sorte, l'impôt personnel, en déchargeant certaines familles pauvres qui étaient parfois assez maltraitées dans l'établissement des rôles par les mandarins provinciaux, les agents du protectorat ne pouvant, en définitive, intervenir que d'une façon très indirecte dans cette besogne tout indigène.

Le Trésor gagnerait certainement à ce nouveau régime fiscal, qui aurait aussi le mérite de la simplicité. Or, il n'est pas mauvais que le principe d'un impôt soit toujours simple et bien compris de tous. Cette simplification est dans le vœu évident de la population, et nous avons maintes fois entendu les villages demander que l'impôt indirect, dont la perception est souvent si vexatoire pour eux, fût remplacé par une sorte d'abonnement fixe et même élevé qui viendrait s'ajouter à l'impôt direct.

2° De supprimer la taxe sur les marchés.

Cette taxe est souvent vexatoire, sinon dans les grands centres, où elle est plus équitablement perçue et surveillée, au moins dans les provinces où, en dépit d'une réglementation et d'une tarification officielles bien établies, la perception est

confiée à un fermier et à des collecteurs indigènes, ses agents, plus ou moins scrupuleux. On ne peut invoquer en faveur de ces taxes (comme en faveur de toutes les taxes d'ailleurs) que des nécessités financières pour les budgets provinciaux; mais le vœu des villages a toujours été que la liberté de leurs marchés leur fût laissée. Dans les grands centres (comme Hanoï et Haïphong), la suppression de ces taxes de marchés porterait, il faut le dire, un coup mortel au budget municipal, dont elle est une des plus sûres ressources, et on ne peut raisonnablement y songer pour le moment.

3° D'adopter une réglementation nouvelle et plus sévère pour la comptabilité communale;

4° D'établir le principe d'une contribution fixe à verser par les villages pour l'entretien des instituteurs communaux;

5° La Chambre demande que l'instruction soit rendue obligatoire dans tout le Tonkin pour les enfants mâles de 8 à 13 ans et que des amendes sévères soient infligées aux parents qui essaieront de se dérober à ce devoir.

Le goût inné pour l'instruction qui fait partie du génie annamite se montre tout entier dans ce vœu qui paraîtra singulièrement audacieux et moderne à de nombreuses nations occidentales. Ce n'est un mystère pour personne que beaucoup de jeunes Annamites se mettent en route pour le Japon, en vue d'aller étudier dans les écoles de Kobé et de Yokohama. Les grands succès obtenus par le Japon, et attribués par eux au développement de son instruction, ont produit la plus vive impression sur le peuple annamite. Ils vont vers ce foyer magique qui vient d'éclorre près d'eux et d'où rayonne une lumière nouvelle. Le protectorat a fait déjà beaucoup et fait chaque jour davantage en faveur de l'instruction, pour la multiplication des écoles franco-annamites. Mais il est à souhaiter cependant qu'il ne laisse pas certains novateurs trop ardents faire disparaître inconsidérément la place faite à l'enseignement des caractères et, par conséquent, éloigner le peuple annamite de sa littérature classique qui, mieux que toute autre, fait sa force sociale et lui enseigne les fortes vertus familiales et la morale. Il y va de notre intérêt autant que du sien.

6° La Chambre demande la création d'écoles professionnelles provinciales et d'une école commerciale et d'agriculture.

Certains journaux locaux ayant affirmé que l'assemblée avait brutalement évincé de ses séances le représentant du résident supérieur, le président de la première section de la Chambre consultative, M. Nguyen Hun Hun, a tenu à rectifier les faits par une lettre publique adressée au *Courrier d'Haïphong* où on lit :

Le respect que nous avons pour le gouvernement du protectorat nous impose le devoir de démentir ces bruits qui, répandus dans certaines sphères, pourraient donner de nous une opinion défavorable et surtout nous représenter comme ignorant le rôle qui nous a été assigné par la bienveillance de l'administration.

Nous n'avons exclu aucun des délégués de M. le Résident supérieur; ces messieurs n'ont d'ailleurs à aucun moment cherché à assister à nos séances.

A tous, nous pouvons affirmer que jamais nous n'avons oublié que l'institution de la Chambre consultative est non pas une concession, mais un simple acte de générosité du gouvernement français.

Signé : NGUYEN HUN HUN.

Fonctionnaires français et fonctionnaires indigènes. — Le procureur général intérimaire, chef du service judiciaire en Indo-Chine, a adressé aux magistrats et fonctionnaires relevant de ce service une circulaire relative aux égards dus aux fonctionnaires et aux notabilités indigènes. Il recommande à ses collaborateurs de tous les degrés de témoigner, en toutes occasions, aux autorités annamites, un attentif souci des bien-séances et de veiller à ce que les commis-greffiers, interprètes-secrétaires, lettrés et agents subalternes européens tiennent compte de cette recommandation. On ne saurait trop approuver les termes et l'esprit de ces instructions, tout en regrettant que ce rappel aux règles de la politesse ait été rendu nécessaire par la rudesse et le sans-çon d'une partie tout au moins de ceux auxquels elles s'adressent, dans leurs rapports de service avec les autorités indigènes. Les questions de forme jouent, en effet, un considérable rôle dans la vie sociale annamite et on n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil sur les programmes récemment élaborés en vue de la rédaction des manuels destinés aux écoles primaires de l'Indo-Chine, où plusieurs chapitres sont consacrés à l'étude des règles de politesse et de bien-séance à observer envers les différentes catégories de personnes avec lesquelles l'élève peut être appelé, soit comme enfant, soit lorsqu'il sera devenu adulte, à se trouver en rapports. Il y a là toute une série de prescriptions, très minutieuses, infiniment nuancées suivant l'âge et le rang des deux interlocuteurs, prescriptions auxquelles, d'ailleurs, la loi annamite attache une sanction pénale. Une pareille éducation ne peut que rendre les fonctionnaires annamites extrêmement sensibles aux manques d'égards dont même les plus élevées en grade parmi eux sont trop souvent l'objet de la part des fonctionnaires français, non seulement de l'ordre judiciaire, mais de toutes les administrations. Le personnel des services civils lui-même qui, cependant par son éducation et par la nature de ses fonctions, semblerait devoir être mieux garanti contre les écarts de cette nature, se laisse volontiers aller à traiter les autorités indigènes avec trop de désinvolture. Il n'est pas rare de voir un résident chef de province recevoir assis et le chapeau sur la tête un *tong-doc* — c'est-à-dire un fonctionnaire d'un rang équivalent au sien dans la hiérarchie annamite — qui se tient respectueusement debout devant lui. Le tutoiement, les plaisanteries déplacées se trouvent dans la bouche de ce même résident parlant à ce même *tong-doc*. S'il en est ainsi tout au haut de l'échelle administrative française, on peut facilement se faire une idée de ce que sont le ton, l'attitude, le langage d'un fonctionnaire subalterne des postes ou des

donanes en pareille circonstance. Le prestige et la dignité de notre administration en sont forcément atteints aux yeux de cette race éminemment policée, pour qui l'exercice des fonctions publiques ne va pas sans certaines qualités de tenue et sans l'observance étroite des règles de la bienséance. Non seulement elle nous en estime moins, mais son antipathie pour nous s'en accroît, de tous les froissements, de toutes les amertumes que nos fonctionnaires infligent aux siens. Ceux-ci reçoivent les rebuffades et les familiarités insultantes avec une impassibilité souriante. « Mais au fond de leur cœur, dit la *Quinzaine coloniale*, s'amasent les ressentiments et les rancunes. Nous créons ainsi autour de nous une atmosphère d'inimitié latente. Il y a là un danger sérieux. Il a appelé l'attention du chef du service judiciaire. C'est bien. Mais il ne serait pas mauvais non plus qu'il appelât également celle du gouverneur général lui-même et que des recommandations analogues à celles qu'ont reçues les fonctionnaires du service judiciaire fussent adressées aux fonctionnaires de tous les autres services. »

Les recettes de l'Indo-Chine. — D'après le *Journal officiel* de l'Indo-Chine française du 25 novembre, la situation générale comparative des recettes effectuées par l'administration des douanes et régies pendant les dix premiers mois des exercices 1906 et 1907. Il résulte de ce document que les recettes totales des cinq pays de l'Indo-Chine se sont élevées à 23.236.287 piastres en 1907 contre 18.918.462 en 1906. Les prévisions budgétaires pour la période envisagée de 1907 étaient fixées à 22.094.917 piastres. La plus-value est donc de 1.141.370 piastres par rapport à ces prévisions et de 4.317.825 piastres sur l'exercice 1906.

Adduction et distribution d'eau à Pondichéry. — La loi du 1^{er} avril 1906 a autorisé les établissements français dans l'Inde à contracter un emprunt de 4.380.000 francs dont le montant doit être affecté à l'exécution de travaux parmi lesquels figurent, pour une somme de 650.000 fr., l'adduction et la distribution d'eau à Pondichéry.

D'autre part, le décret du 9 novembre 1906 a stipulé que l'ouverture des travaux compris au programme inséré dans la loi précitée aurait lieu en vertu d'un décret rendu sur rapport du ministre des colonies; ledit rapport devant établir, d'une part, que les projets définitifs des travaux ont été approuvés par son département, et, d'autre part, que l'évaluation des dépenses des nouveaux ouvrages augmentée de l'évaluation rectifiée des dépenses des ouvrages déjà exécutés ou en cours d'exécution ne dépasse pas l'ensemble des allocations prévues pour lesdits ouvrages par la loi du 1^{er} avril 1906.

Le gouverneur des établissements français dans l'Inde a soumis, en conséquence, au département des colonies le projet définitif des travaux d'adduction et de distribution d'eau à Pondichéry, non

compris le réservoir à établir dans la ville de Pondichéry et qui fera l'objet d'un projet à présenter ultérieurement.

Après avis du comité des travaux publics des colonies, le ministre a revêtu ledit projet définitif de son approbation.

La dépense correspondante est évaluée à 615.000 francs, somme inférieure à celle inscrite dans la loi du 1^{er} août 1906 pour les travaux dont il s'agit.

Il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Karikal, prévus dans ladite loi, et dont l'exécution a déjà été autorisée par un décret du 24 octobre 1907, la dépense du projet définitif était égale à celle inscrite pour ces travaux au programme d'emprunt.

Les prescriptions du paragraphe 2 de l'article 1^{er} du décret du 9 décembre 1906 se trouvent donc remplies. Un décret a été rendu qui a autorisé ces travaux.

SIAM

La mort de M. Strobel. — M. Strobel, conseiller général du roi Chulalongkorn, est mort le 15 janvier, à Bangkok. Citoyen des Etats-Unis et juriste, M. Strobel avait acquis la confiance absolue du roi Chulalongkorn et il avait joué un rôle important dans toutes les négociations qui avaient eu lieu dans ces dernières années entre le Siam et les puissances étrangères. Il n'est que juste de rappeler ici que c'est en grande partie grâce à lui que put être conclu le dernier traité qui a mis fin aux difficultés territoriales entre la France et le gouvernement siamois. Le gros obstacle à une entente de cette nature était la crainte qu'avait le roi de voir ce traité, qui rendait au Cambodge un territoire étendu, ne pas amener malgré cet avantage la fin de nos demandes de restitutions territoriales.

Mais M. Strobel avait apprécié d'une manière très exacte les intentions de la politique française, et en particulier sa confiance avait été absolument gagnée par M. Boissonnas, chargé d'affaires au Siam dans la période qui prépara, sinon matériellement, du moins moralement, l'entente franco siamoise. La disparition du conseiller du roi Chulalongkorn est donc particulièrement regrettable pour nous, au moment où la question territoriale étant écartée, nos relations avec le Siam pouvaient entrer dans une voie nouvelle en ce qui concerne les concessions commerciales, les banques et la construction de chemins de fer avec la collaboration française.

Inauguration de chemins de fer. — On annonce que, le 24 janvier, le roi a ouvert la première section du chemin de fer de l'Est, qui doit atteindre finalement Chantaboun, et aussi une section de 138 kilomètres au Nord de Paknampho, sur la ligne de Chieng-mai.

Le sultanat de Kedah. — Le premier rapport administratif rédigé par M. G.-C. Hart, agent du ministère des Finances de Bangkok et, depuis 1905, conseiller du gouvernement de Kedah, vient d'être publié. Il explique comment une organisation financière sérieuse a pu être établie dans ce sultanat dont le trésor était si ruiné en 1905 que le gouvernement de Bangkok fut obligé de venir à son aide et de lui faire une avance de 2.600.000 dollars, à la condition qu'un Conseil d'Etat fût créé pour contribuer à l'administration du pays, et qu'un des membres de ce Conseil fût un agent nommé par le roi de Siam. Depuis lors, des progrès ont été faits, non seulement en ce qui concerne les finances, mais encore en ce qui concerne la justice. Un Code civil et un Code de procédure criminelle ont été rédigés et ne tarderont pas à entrer en vigueur, mais il reste beaucoup à faire dans ce pays qui est encore dans un état administratif et social des plus primitifs. On sait qu'au Siam lui-même, la modernisation de l'Etat est de date fort récente, et il en est de même nécessairement, et à un plus haut degré, dans le sultanat de Kedah fort éloigné de Bangkok dont il ne devint vassal qu'au XVI^e siècle, et en se bornant pendant de longues années à lui envoyer le fameux tribut des « fleurs d'or et d'argent » qui était surtout un symbole de suzeraineté et qui eut avant tout pour le gouvernement siamois l'avantage de lui permettre de revendiquer la possession d'un certain nombre de pays de la péninsule au moment où la domination anglaise s'établissait dans les régions occidentale et sud-occidentale de l'Indo-Chine.

On pourrait s'étonner de ce que Kedah n'ait pas subi davantage l'influence de cette domination, puisque, dès le mois de mai 1791, la Compagnie anglaise de l'Inde occidentale signait avec le sultan un traité aux termes duquel la Compagnie occuperait l'île de Penang et paierait au sultan une annuité de 6.000 dollars espagnols aussi longtemps que durerait cette occupation. En 1800, la Compagnie se fit concéder dans les mêmes conditions la province de Wellesley, moyennant une annuité de 10.000 dollars qui est encore payée au sultan de Kedah par le gouvernement des Etablissements du Détroit. Mais bien que la capitale Alor Star soit en communication constante par petits vapeurs à navires avec Penang qui est un centre de diffusion d'influence anglaise, l'Etat de Kedah était resté complètement primitif, puisque la suzeraineté du Siam empêchait de le soumettre directement aux progrès administratifs réalisés par les Anglais dans la partie la plus méridionale de la péninsule malaise.

Le sultanat est divisé en districts, lesquels sont eux-mêmes divisés en cantons dont chacun est gouverné par un *Pengoulou*, nominalement responsable de l'ordre dans la région qu'il administre. Au-dessous de lui sont les chefs de villages dont chacun est responsable de ce qui se passe dans sa commune. Mais la majorité des *Pengoulou* sont des personnages sans scrupules, complètement illettrés, qui ferment les yeux sur les vols de toute

espèce et en particulier de bétail, à la condition d'obtenir une part des profits de ces opérations. Ils sont la terreur des villageois et c'est à délivrer la population de cette inquiétude que devront se consacrer dans l'avenir immédiat les administrateurs de l'Etat de Kedah.

Ce dernier, qui subit maintenant l'influence anglaise de même que Trenganou et Kelantan, autres sultanats malais vassaux de Bangkok, semble avoir devant lui un bel avenir. C'est un petit pays peuplé seulement de 219.000 habitants, mais dont la population pourra augmenter rapidement avec des mesures sanitaires meilleures et surtout un développement de la vaccine à laquelle la population se prête volontiers, et qu'elle va même jusqu'à réclamer à l'occasion. Les habitants sont presque tous des Malais, mais là comme ailleurs dans les mêmes régions, la population commerciale active est représentée par les Chinois, divisés en « congrégations » qui couvrent trop souvent leurs membres en cas de délits, mais qui d'autre part donnent une base d'action aux mesures répressives et administratives.

Il ne semble pas que des métaux précieux se trouvent dans cette région de la péninsule. Jusqu'à présent les exportations du sultanat de Kedah sont surtout agricoles et consistent en riz et en paddy, mais la perspective des plantations de caoutchouc est très brillante, et tout récemment un nouveau règlement foncier a été promulgué pour favoriser les planteurs et les amener à étendre de ce côté leurs entreprises déjà si florissantes dans les Etats malais fédérés sous la domination britannique.

CHINE

Les relations avec le Japon. — La question des relations avec le Japon semble être celle qui doit peser le plus lourdement sur la politique chinoise pendant les années qui s'ouvrent. Sans doute serait-il très imprudent de résumer en quelques informations absolues la situation qui s'est créée et qui a l'apparence de devoir s'accroître entre les deux pays extrême-orientaux, mais il semble qu'on puisse dire tout au moins que les perspectives qui paraissent s'ouvrir à la suite de la guerre russo-japonaise ont singulièrement changé. Il n'était question alors que de la collaboration du Japon et de la Chine et de la régénération de ce dernier pays sous la direction japonaise. Les Chinois semblaient d'ailleurs se prêter à des projets de cette nature, et ils éprouvaient non seulement de l'admiration pour les victoires japonaises qui avaient donné au monde extrême-oriental une nouvelle confiance en soi-même, mais encore ils n'hésitaient pas à se mettre, à beaucoup d'égards, entre les mains des Japonais. Sans que l'habitude d'appeler en Chine des techniciens du Japon ait disparu, on constate un grand changement dans ces idées qui avaient cours au lendemain de la dernière guerre. Les relations sont très tendues

entre Pékin et Tokyo. La mainmise japonaise sur la Mandchourie est de plus en plus évidente, et le Japon semble préférer une expansion non dissimulée dans cette région voisine de la Corée qu'il domine à des projets de direction de l'ensemble de la Chine. On assure même que certains petits symptômes indiquaient un changement d'orientation de la politique du gouvernement de Tokyo à l'égard de la Chine et que, par exemple, aux dernières grandes manœuvres, les officiers chinois accrédités auprès de l'état-major japonais reçurent un traitement infiniment plus dédaigneux que celui qui fut fait à toutes les autres puissances importantes représentées. Quoi qu'il en soit, les difficultés de toute nature sont soulevées par la situation en Mandchourie. Il serait très long d'énumérer chacune d'entre elles. Disons seulement que les bois du Yalou, les postes et les télégraphes de Mandchourie, l'occupation des édifices publics à Moukden et dans d'autres villes, l'exploitation des mines de Fou-choun et d'autres houillères de Mandchourie, l'occupation du territoire de Chiéntao, dans la province de Kirine, au Nord des hautes vallées du Yalou et du Tioumène et le projet des Chinois de construire un chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fakoumène, sur le Liao, donnent en ce moment fort à faire aux diplomates chinois et japonais. La question de Chien-tao, en particulier, est difficile. Il s'agit là d'un pays dont les dimensions ne sont pas inférieures à celles de l'île de Kiu-shiu elle-même et qui, s'il est habité en majorité par des colons coréens, est revendiqué et administré en partie, depuis de très longues années, soit même depuis l'origine de la dynastie mandchoue en Chine, par les représentants du Fils du Ciel. Quoi qu'il en soit, cette dernière question semble sommeiller en ce moment, bien que les autorités et même les soldats chinois et japonais soient face à face dans le district de Chien-tao; mais, par contre, la question du chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fakoumène amène une véritable tension. Voici en quoi elle consiste :

Les Chinois, qui possèdent, comme on le sait, le chemin de fer de Pékin-Tientsin-Chanhaï Kouang-Hsinn-minn-ting, désireraient prolonger ce dernier vers le Nord jusqu'à Fakoumène sur le Liao, en attendant sans doute de franchir cette rivière et d'établir un contact direct entre les lignes chinoise et russe de la Mandchourie du Nord, quelque part dans la vallée du Soungari. Ce projet était si ancré dans l'esprit des gouvernants chinois, qu'au mois de novembre dernier la Chine a accordé à un syndicat britannique une concession de construction du chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fakoumène. Le Japon a immédiatement élevé des protestations. Il a déclaré que les termes du traité de Pékin de 1905, qui avait eu pour objet de régler l'acceptation par la Chine du traité de Portsmouth, qui cédait au Japon les droits possédés antérieurement par la Russie dans la Mandchourie méridionale, stipulaient que la Chine ne construirait aucun chemin de fer capable de faire concurrence au réseau japonais de la Mandchourie du Sud. Or, les Japonais déclarent que

la ligne de Hsinn-minn-ting à Fakoumène, passant par endroits à une cinquantaine de kilomètres du chemin de fer de Moukden à Kouang-tcheng-tsé, ferait une concurrence désastreuse à ce dernier. Le gouvernement de Pékin ne cédant pas, celui de Tokyo a, paraît-il, répondu, dans le courant de janvier, par une interdiction formelle de commencer les travaux, et l'avertissement qu'il les empêcherait par la force si les autorités chinoises persistaient dans leur projet.

L'important est d'ailleurs beaucoup moins d'examiner cette question spéciale que la tension inévitable qui résulte entre les gouvernements de Pékin et de Tokyo et la façon dont les Japonais considèrent de plus en plus évidemment la Mandchourie méridionale comme étant, en réalité, un pays de protectorat nippon, conservant des liens nominaux avec le gouvernement de Pékin. Voici d'ailleurs dans quels termes le docteur Morisson, correspondant du *Times* à Pékin, dont nous avons déjà signalé à maintes reprises l'esprit d'observation, et qui prend naturellement dans les affaires un peu le côté chinois, dépeint la situation actuelle de la Mandchourie. « Les rapports télégraphiques ou autres reçus d'Europe montrent que l'on s'est fait une conception très erronée de la situation actuelle de la Mandchourie. On constate surtout cette erreur fondamentale que la Mandchourie a été évacuée par les troupes étrangères. En ce qui concerne la moitié méridionale de la Mandchourie, de Kouang-tcheng-tsé à Dalny, le chemin de fer appelé chemin de fer de la Mandchourie du Sud est gardé par des soldats japonais, et, bien que le pays soit parfaitement tranquille, est soumis encore, à l'heure actuelle, aux mêmes inspections militaires que pendant la guerre. Une division entière de troupes japonaises, la 10^e, commandée par le lieutenant-général Ando, est stationnée à Liao-yang, le centre stratégique de la Mandchourie du Sud, tandis que six bataillons de troupes de la police gardant le chemin de fer et dont dispose le gouverneur général Oshima occupent les stations et la ligne. A chaque station, la nuit comme le jour, des soldats japonais armés entrent dans tous les compartiments des trains, à la grande gêne des voyageurs européens et spécialement des dames, qui se plaignent du manque de civilité et même des grossièretés qu'ils doivent subir. Les Chinois désirent pousser leur ligne de Pékin jusque dans la ville de Moukden, leur gare terminale étant encore éloignée de plus de 6 kilomètres de cette ville; mais pour le faire, ils devraient franchir le chemin de fer japonais, et les Japonais refusent tout travail de cette nature. Bien plus, il s'est produit un incident qui cause une grande indignation parmi les Anglais. La Chine désire prolonger le chemin de fer de Pékin-Hsinn-minn-ting à 80 kilomètres environ au Nord, jusqu'à Fakoumène, à travers un pays riche et peuplé; aussi, le 8 novembre, le gouvernement de Pékin a-t-il signé avec les représentants d'une maison anglaise bien connue dans toutes les entreprises de chemins de fer, un contrat pour la construction de cette ligne à un prix forfaitaire par

mille, le chemin de fer devant revenir ensuite à la Compagnie impériale du Nord chinois, dans laquelle a été placé du capital anglais bien avant l'occupation de la Mandchourie du Sud par les Japonais. Le Japon ne proteste pas contre cette construction, il l'interdit purement et simplement. Ainsi, non seulement le Japon exerce le droit de construction dans la Mandchourie du Sud, à l'Est du Liao-ho, mais il interdit à la Chine de prolonger son propre chemin de fer dans le pays à l'Ouest de la vallée de ce fleuve. Il est impossible de concilier cette interdiction avec n'importe quelle interprétation raisonnable de la politique de la porte ouverte.

En dépit de toutes les déclarations faites dans les cercles japonais, on affirme positivement que, jusqu'à présent, le Japon n'a absolument rien fait pour satisfaire les désirs de la Chine en ce qui concerne les télégraphes de la Mandchourie méridionale, et que les négociations en sont exactement au même point que le jour où elles ont commencé. »

Il est à remarquer que le *Times* a fait un article dans lequel il reconnaissait le droit du Japon d'agir comme il le fait, en ce qui concerne le prolongement projeté de Hsinn minn-ting à Fakou-mène. Il est fidèle, comme on l'est généralement au centre de l'Empire et aux points où on voit l'ensemble de la politique, à l'idée de l'alliance japonaise, mais par contre, le docteur Morisson est, d'après tous les renseignements que nous recevons, l'interprète exact des sentiments que le Japon inspire maintenant aux colonies britanniques d'Extrême-Orient.

Le mouvement réformiste. — Le 24 décembre, un édit impérial a été publié qui répétait le désir du trône de hâter l'établissement du gouvernement constitutionnel, mais dont le véritable objet était de répondre à l'agitation antiétrangère et antigouvernementale qui s'est produite dans la presse et dans les réunions publiques à propos du projet d'emprunt étranger pour construire le chemin de fer de Sou-tchéou-Ning-po, dans le Tche-kiang, dont nous parlons plus loin. L'édit déclarait que si l'agitation des personnes irresponsables continue, l'établissement du gouvernement constitutionnel ne pourra manquer d'en être retardé, et il s'élève contre l'habitude de répandre des nouvelles et des appréciations inexactes en ce qui concerne les affaires, aussi bien intérieures qu'extérieures de la Chine. Il est certain que pour le gouvernement de Pékin, l'habitude que prennent de plus en plus les provinces, surtout à propos de telle ou telle entreprise des étrangers, de faire de l'opposition au pouvoir central, rend l'exercice de ce dernier de plus en plus difficile.

Le 26 décembre, un autre décret impérial était publié, toujours à propos de la question du chemin de fer de Tche-kiang, et dénonçant l'habitude que prennent maintenant les étudiants, garçons et même filles, de tenir des réunions politiques et

d'envoyer des télégrammes au nom de leurs écoles et collèges au Grand Conseil et au Ministre pour leur ordonner d'agir de telle ou telle manière, selon les devoirs que cette jeunesse n'hésite pas à leur désigner. C'est, en somme, une condamnation du caractère extraordinairement juvénile, candide et incohérent, d'une partie notable, et non la moins bruyante, du mouvement réformiste qui se manifeste en Chine. L'édit en question a été rédigé par Tchang-Tche-Tong qui, dans un style excellent, renvoie les étudiants à leurs études et leur conseille de s'instruire avant de vouloir donner des conseils au gouvernement et troubler le pays. Ordre est envoyé aux autorités scolaires locales de faire connaître cet édit aux étudiants et de punir ces derniers s'ils y contreviennent.

Il est difficile de se rendre compte de l'efficacité probable de cette littérature gouvernementale sur la jeunesse échauffée de Chine; mais un autre décret continuant évidemment la même série destinée à maintenir un peu plus de calme dans le pays a été promulgué le 27 décembre, ordonnant que lorsqu'il serait question de tenir une réunion publique à Pékin, l'objet de cette réunion serait annoncé à l'avance, de manière qu'elle pût être interdite si le gouvernement le jugeait bon. On assure que les mêmes règles seront étendues aux provinces.

* * *

Dans le Ngan-hoeï, l'association pour la conservation des chemins de fer et des mines vient de faire afficher des placards demandant au peuple d'imiter celui du Tche-kiang et de souscrire les sommes nécessaires pour ouvrir les mines et construire les chemins de fer. Il s'agit, dans cette province, d'empêcher un syndicat anglais d'obtenir des concessions. Si ces concessions étaient données, déclarent les placards, il ne faudrait pas longtemps pour que le Ngan-hoeï soit occupé par des soldats étrangers qui opprimeront et opprimeront les habitants. Telle est la naïveté avec laquelle les Chinois envisagent ou veulent faire envisager par les masses les entreprises dans lesquelles les étrangers ne poursuivent pas le moindre but politique, mais désirent seulement chercher à gagner de l'argent, tout en développant la richesse latente des pays où leur activité s'exercerait.

* * *

Une dépêche de Pékin du 17 janvier a donné une nouvelle qui confirme l'impression des efforts faits en Chine pour éliminer les entreprises étrangères. Il s'agit, à vrai dire, du Pekin Syndicate qui depuis quelque temps semblait désireux de renoncer à certaines de ses entreprises minières, et en particulier à rétrocéder les droits qu'il avait acquis dans le Chansi. Cette rétrocession vient d'être consentie. Moyennant le paiement par les autorités provinciales du Chansi d'une somme de 2.700.000 taëls (environ 40 millions de francs), payable en quatre annuités, la Société anglaise disparaîtra de la province.

Les chemins de fer. — Ligne de Tien-tsin à Nankin. — Le contrat final pour la construction du chemin de fer de Tien-tsin à Nankin, ou plus exactement à Poukou, sur la ligne septentrionale du Yang-tseu, en face de l'ancienne capitale, a été signé le 13 janvier à Pékin par le gouvernement chinois et des représentants de la *Deutsch Asiatische Bank* et de la *British and Chinese Corporation*. Un édit impérial sanctionnant le contrat a été promulgué le même jour. Cette affaire était en suspens depuis de longues années et subissait les mauvais effets de l'hostilité actuelle des Chinois contre les entreprises étrangères, puisque le contrat préliminaire entre le gouvernement de Pékin et les sociétés anglaise et allemande intéressées avait été signé le 18 mai 1899. La situation respective de l'Angleterre et de l'Allemagne dans cette entreprise n'a pas été changée dans cet intervalle. Les Allemands doivent fournir le capital et les aides techniques nécessaires pour la construction de la section de Tien-tsin à Tsi-nan-fou, la capitale du Chang-toung, et la frontière méridionale de cette province, et les Anglais apporter le même concours pour la section de la ligne dans la province du Kiang-sou jusqu'à Poukou, sur le Yang-tseu. Le total de la longueur de cette grande voie ferrée, qui est de loin parallèle à celle de Pékin-Hankéou, sera de 1.085 kilomètres.

Par contre, si la situation respective des Anglais et des Allemands reste la même, celle des Chinois par rapport aux étrangers a été modifiée d'une manière très appréciable. Le rôle des Allemands et des Anglais doit être beaucoup moins considérable aux termes du contrat de 1908, qu'à ceux du contrat de 1899. La Chine empruntera une somme de 125 millions de francs, dont les deux tiers à la Banque allemande, et un tiers au syndicat anglais. L'intérêt sera de 5 0/0 par an, garanti comme le capital, par le gouvernement chinois et sur certains revenus provinciaux. La Chine obtient le capital à 93 0/0 de la valeur nominale des titres. L'emprunt est remboursable en 30 années, les remboursements commençant après la première période de 10 ans. Dans l'année suivant la signature du contrat, un emprunt de 75 millions de francs doit être émis, la construction doit commencer immédiatement et être terminée dans un délai de quatre années à partir de l'ouverture des travaux. La construction et l'exploitation du chemin de fer doivent appartenir entièrement au gouvernement chinois, la Chine étant seulement tenue de nommer des ingénieurs en chef européens pour donner leur avis dans la construction, tandis que des agents seront nommés par les groupes financiers anglais et allemand pour veiller sur les intérêts des porteurs. Les syndicats anglais et allemand recevront une somme forfaitaire en compensation de l'abandon de leurs droits sur les bénéfices qui leur avaient été reconnus dans l'arrangement préliminaire. L'emprunt sera émis en Europe et en Chine à des conditions égales, la préférence devant être donnée aux souscriptions du gouvernement chinois

si elles arrivent avant le lancement de l'affaire.

Le chemin de fer Sou tcheou-Hang-tcheou-Ning-po. — Une des raisons pour lesquelles, pendant les dernières semaines, la signature du contrat relatif à la ligne de Tien-tsin à Nankin était encore retardée, était que le gouvernement britannique déclarait que, conformément aux engagements antérieurement pris par le gouvernement chinois, le contrat final pour cette ligne ne devait être signé qu'en même temps que celui du chemin de fer de Ning-po qui devait être construit par la *British and Chinese Corporation*, de même que la section méridionale de la ligne de Tien-tsin à Nankin. Le chemin de fer de Ning-po représente une entreprise beaucoup moins importante, puisque l'emprunt total destiné à en assurer la construction ne sera que de 37.500.000 fr. Mais finalement le gouvernement britannique, en considération des intérêts allemands engagés dans l'affaire, a permis de disjoindre les deux questions, c'est-à-dire de laisser celle de la ligne de Ning-po en suspens.

Cette dernière traîne d'ailleurs depuis plus longtemps encore que celle du chemin de fer de Tien-tsin à Nankin. Le contrat préliminaire avait été en effet signé entre le gouvernement de Pékin et la *British and Chinese Corporation* en 1898. Mais en 1905, Cheng, alors directeur général des chemins de fer, se prévalant de ce fait qu'un très long délai s'était écoulé depuis la concession originaire, notifia à l'agent du syndicat anglais que si le travail n'était pas commencé dans les six mois, la concession serait abrogée. Le syndicat répondit, mais Cheng eut soin d'intercepter la réponse, et il déclara au trône qu'il n'en avait reçu aucune. Il obtint alors le retrait de la concession, puis un édit impérial du 23 septembre 1905 qui la transférait à une compagnie provinciale chinoise. Récemment, le 26 octobre 1907, le gouvernement de Pékin recevant d'autres avis reconnut son erreur de 1905 et sanctionna la restauration de la concession au syndicat britannique originaire.

Il en est résulté une situation particulièrement difficile, puisque la compagnie chinoise qui s'était formée dans le Kiang-sou et dans le Tche-kiang a pu accuser à juste titre le gouvernement de Pékin de manquer à ses engagements envers elle. Tout récemment, des délégués du Kiang-sou et du Tche-kiang ont été appelés à Pékin pour exposer les vœux de leurs commettants, et ils ont même tenu, conformément aux mœurs nouvelles qui s'introduisent en Chine, un meeting de protestation auquel 2.000 personnes de la capitale ont assisté. « Elargissant », comme on dit, le débat, ils ont déclaré que l'appel de cette délégation pour discuter la question devait être l'origine d'une représentation provinciale dans la capitale et peut-être même d'un véritable parlement national. Malgré cette grandiloquence, le langage de cette réunion a été modéré et les attaques contre les étrangers remarquablement discrètes.

Il est certain que la situation du gouvernement

de Pékin est fort embarrassante, mais les concessionnaires anglais qui tiennent un titre intérieur à celui de la Compagnie n'ont pas à souffrir des volte-faces qui se sont produites entre Chinois, et à moins que la diplomatie chinoise ne veuille se rendre coupable d'un manque de foi complet, le contrat de 1898 devra avoir pour suite un contrat définitif analogue à celui qui vient d'être signé pour la ligne de Tien-tsin à Nankin, et qui, comme nous l'avons dit, donne à la Chine, sur le chemin de fer, un droit beaucoup plus absolu que celui du contrat préliminaire de 1899. Chose à noter comme une innovation sur les vieilles mœurs administratives de la Chine, le Ouai-ou-pou a fait publier par la presse un exposé officiel de toute la question de l'emprunt, résumant les négociations depuis 1898, de manière à répondre aux nouvelles absurdes mises en circulation.

Il convient de remarquer d'autre part, en passant, que si le chemin de fer de Sou-tcheou à Ning-po, qui se greffe d'ailleurs sur la ligne que l'on construit actuellement de Changhaï à Sou-tcheou et Nankin avec les capitaux fournis par la « British and Chinese Corporation » doit être « financé » par cette dernière, la partie britannique du chemin de fer de Tien-tsin à Nankin doit être construite par le « Chinese Central Railways », combinaison du « Peking Syndicate » et de la « British and Chinese Corporation » avec lequel des groupes français, également syndiqués, ont traité, comme nous l'avons déjà signalé dans ce Bulletin pour la construction éventuelle des chemins de fer à établir dans la vallée du Yangtseu et en particulier de Hankéou au Seutchouan.

Le chemin de fer Kao-loung-Canton. — Le Conseil législatif de Hong-kong a voté une somme de 4.450.000 dollars, environ 10.625.000 francs, pour faire face aux dépenses de construction de la section anglaise du chemin de Kao-loung à Canton pendant l'année courante. C'est là une somme considérable, mais qui s'explique par la difficulté des travaux du chemin de fer de Kao-loung à Canton; en particulier sur les 34 kilomètres qui séparent la frontière du territoire cédé à bail par la Chine à l'Angleterre du terminus de Kao-loung. Cette section de la ligne comporte un tunnel de 2 km. 1/2 de long à travers des hauteurs granitiques, beaucoup de tranchées et de remblais, sans parler du remblaiement d'une grande étendue de la baie, en face de Hong-kong, pour établir la gare terminale. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les Chinois avaient tenu, tout en admettant le concours financier de la « British and Chinese Corporation », à avoir entre leurs mains la construction et l'exploitation de la partie de la ligne qui se trouve entre la frontière et Canton.

La police du Si-Kiang. — A la suite d'actes de piraterie commis sur la rivière de l'Ouest (Si-Kiang), un système de police avait été organisé depuis le commencement de décembre par un certain nombre de canonnières anglaises. Ce service a cessé, les conditions demandées par les

Anglais étant remplies par les autorités chinoises, y compris le paiement d'une indemnité au sujet des protégés britanniques qui avaient été victimes des actes des pirates. Aujourd'hui le système adopté par les Anglais continue à être appliqué par l'amiral chinois Li Tchoun, et de son côté le vice-roi de Canton établit à terre des postes pour collaborer avec la police fluviale. Cette substitution de la police chinoise aux canonnières anglaises est très bien accueillie par l'opinion des Cantonnais qui sont, comme on le sait, particulièrement susceptibles depuis quelques années en ce qui concerne les interventions étrangères dans leur pays.

Le rendement des douanes maritimes. — Les douanes maritimes ont rapporté en 1907 une somme qui est approximativement de 33.500.000 taëls, soit 136.093.750 francs. En 1906 le revenu avait été de 36.068.595 taëls, soit 148.407.200 francs.

Le dernier voyage du D^r Sven Hedin. — Le 8 novembre, le D^r Sven Hedin écrivait d'un poste de l'Himalaya qu'il avait dans son dernier voyage découvert la véritable source du Brahmapoutra, soit la rivière tibétaine Koubitsampo qui sort d'un énorme glacier descendant sur le versant nord de la chaîne la plus septentrionale de l'Himalaya. Le Marioum Tchou, qui avait été regardé jusqu'à présent comme la source du fleuve, n'est qu'un petit tributaire qui lui apporte ses eaux en venant de l'Ouest.

Après avoir soigneusement étudié les problèmes hydrographiques relatifs au Manasarowar et au Sutledj, le D^r Sven Hedin faisant le tour du Troly Kailas, a trouvé la vraie source de l'Indus. Il devait ensuite se rendre au Ladack et à Khotan par une piste courant à l'Est de la passe du Karakorum. Au printemps, il se dirigera soit vers Pékin, soit vers l'Inde.

JAPON

Le budget. — Le budget pour l'exercice 1908-1909, qui a été présenté à la Diète impériale japonaise, se résume ainsi : les recettes ordinaires sont estimées à 4.190 millions de francs et les recettes extraordinaires à 1.540 millions. Les dépenses ordinaires sont estimées à 4.067.500.000 francs, les extraordinaires à 472.500.000 francs, soit un total de 4.540 millions. Le total des dépenses et des recettes doit être le même dans ce budget que dans le précédent, avec cette différence que les recettes ordinaires pour l'exercice prochain doivent s'élever à 130 millions de plus que dans l'exercice précédent et les recettes extraordinaires être diminuées de la même quantité. L'augmentation des dépenses ordinaires est de 37.500.000 francs et la diminution des dépenses extraordinaires d'autant. On prévoit que l'augmentation des impôts donnera 27.500.000 francs, tandis que les revenus extraordinaires demandent

97.500.000 francs à l'emprunt qui doit être consacré aux chemins de fer, téléphones et arsenaux.

Ce budget ne se présente pas avec les apparences de beaucoup d'élasticité; aussi racontait-on récemment qu'un fort parti s'était constitué au Japon pour obtenir une diminution des dépenses militaires. Mais c'est là une rumeur que rien n'est venu confirmer, qui a peut-être été propagée pour répandre à l'étranger des impressions capables de dissiper la méfiance que les Japonais commencent à inspirer, et qui est absolument contraire à tout ce que l'on sait des intentions de ce dernier pays et du programme de ses gouvernants.

ASIE RUSSE

La colonisation de la Sibérie. — Le prince Vasilchikof, ministre de l'Agriculture, a fait récemment, devant une commission de la Douma, des déclarations intéressantes sur l'émigration en Sibérie qui a pris tout récemment l'importance que nous avons signalée, puisque 500.000 émigrants ont passé l'Oural dans les derniers douze mois.

Le prince Vasilchikof a dit que le gouvernement considérait beaucoup moins l'émigration comme une panacée pour résoudre la question agraire en Russie que comme le moyen de donner à la Sibérie la population nécessaire pour faire un jour contrepoids à la poussée chinoise. Le nombre des émigrants ayant atteint 500.000 par an touche à la limite qui ne peut être dépassée en raison de considérations budgétaires et techniques. Mais ce nombre ne représente encore que le quart de l'augmentation annuelle de la population russe, de telle sorte que, étant donné le fait que le manque de terres se fait sentir dans toute l'étendue de la Russie, l'émigration ne peut être qu'un remède partiel, bien qu'il soit possible que, dans certaines régions, elle apporte un grand soulagement aux populations rurales.

Le gouvernement se préoccupe actuellement de perfectionner la machine administrative qui règle le mouvement de l'émigration et la colonisation des provinces asiatiques. En 1905, on consacra à ce service une somme de 2.600.000 roubles (6.931.600 francs); en 1906, de 5.600.000 roubles (14.929.600 francs), et en 1907, de 13.500 roubles (35.991.000 francs), alors que les crédits pour 1908 sont de 19 millions de roubles (50.654.000 fr.). Jusqu'en 1906, la moyenne annuelle des émigrants était de 11.000 familles ou de 66.000 personnes. En 1906, 30.000 familles ou 180.000 personnes se rendirent en Asie. En 1907, les prévisions étaient de 68.500 familles ou de 400.000 personnes et celles de 1908 sont de 70.000 familles ou 420.000 personnes. Mais, en fait, les statistiques de l'émigration, pour la période de janvier à novembre

dernier, ont donné 556.000 personnes, ce qui est le double de l'émigration de l'année précédente, ou 40 0/0 de l'émigration totale pendant les quatorze dernières années. Auparavant, les émigrants qui rentraient en Russie formaient environ 24 0/0 du total, tandis que, dans l'année précédente, ils n'ont été que dans la proportion de 4,4 0/0, dont 3 0/0 d'ailleurs avaient émigré en dehors de l'action et de l'assistance administratives.

On a attribué l'augmentation de l'émigration à des causes artificielles pour lesquelles des blâmes ont été adressés au gouvernement ou à l'effet des désordres intérieurs. La véritable cause de ce grand mouvement doit être vue dans le peu de confiance des émigrants dans les moyens artificiels d'améliorer le sort des paysans et dans les récits relatifs à la richesse de la Sibérie qui ont été faits par les soldats rentrés dans leurs familles à la suite de la dernière guerre. Dans presque tous les cas, les émigrants envoient au devant d'eux des délégués pour examiner et choisir les lots de terres. Le mouvement se dirige surtout vers les régions de l'Altaï et la Province Maritime qui, jusqu'à présent, n'avait attiré que très peu de colons. Cette dernière a reçu, dans l'année écoulée, 10.000 colons au lieu de 2.000 en moyenne dans les années précédentes. Cette augmentation a, d'ailleurs, causé une tension extrême dans la machine administrative, et il a fallu arrêter le mouvement l'été dernier, sauf dans le cas des personnes qui avaient antérieurement fait des demandes de terres. Des efforts spéciaux sont nécessaires pour allotir les terres disponibles et les assurer aux émigrants.

Une partie des difficultés que rencontre le gouvernement dans son travail pour trouver des réserves suffisantes de terres pour les émigrants vient de ce fait que les Sibériens ont traditionnellement l'idée qu'ils possèdent des territoires illimités et de leur prétention que la Sibérie soit réservée aux anciens colons et aux indigènes, et que le règlement de la question des terres en faveur des habitants actuels doit précéder toute élimination à l'usage des émigrants. Mais, en considération de ce fait qu'un pareil règlement ne peut guère pratiquement être opéré avant 1930, le gouvernement a l'intention de persister malgré tout dans sa politique de coloniser le pays en prenant seulement soin d'éviter que les nouveaux arrivants obtiennent des lots de terres immédiatement voisins de ceux qui sont déjà occupés. La concentration de la population kirghize est, en outre, dit le ministre, une tâche très compliquée: 4 millions de nomades kirghizes occupent 245 millions de déciatines (267 millions d'hectares) de terres publiques. Tôt ou tard, ces nomades devront subir des influences civilisatrices qui les amèneront fatalement à se fixer et à vivre sur des étendues moins considérables. Le gouvernement s'efforcera de réserver aux Kirghizes leurs territoires actuels pendant le temps nécessaire pour les convertir à la vie sédentaire et à l'agriculture, mais de toutes manières les superficies qu'ils occupent devront être réduites.

Populations de la Sibérie moyenne. —

La population de la Sibérie moyenne, c'est-à-dire celle des gouvernements d'Iénisseïsk et d'Irkoutsk à part celle de la zone polaire des toundras, s'élève à 1.055.000 habitants des deux sexes dont 16 0/0 sont aborigènes. La plus nombreuse des races aborigènes, les Bouriates, est une race mongole qui s'est établie dans la partie méridionale de la Sibérie à l'époque où, dans les steppes voisines de la Mongolie, au XIII^e siècle, s'éleva le célèbre empire de Gengis-Khan. Les premiers émigrants russes, au moment où ils occupèrent les territoires qu'ils allaient cultiver dans l'avenir, durent, au cours du XVII^e siècle, soutenir une lutte opiniâtre contre les Bouriates; cette lutte prit fin, dans les dernières années du XVIII^e siècle, par la soumission complète des aborigènes. Aujourd'hui, on compte 140.000 Bouriates de l'un et de l'autre sexe, n'habitant que la zone agricole de la Sibérie centrale et les limites de cette zone. Les Bouriates sont surtout pasteurs; ils professent la religion bouddhiste, et une partie d'entre eux seulement se livrent à l'agriculture. Les régions sur lesquelles vivent les Bouriates nomades sont limitées; en réalité, ce peuple qui est à demi nomade est en partie un peuple sédentaire. Une partie considérable d'entre eux, environ les 20 0/0, s'est convertie au christianisme et s'est beaucoup russifiée; les Bouriates qui habitent le plus au Nord sont encore chamanistes. Il est à remarquer que non seulement on n'observe pas que les Bouriates tendent à disparaître, mais même que l'accroissement de ce peuple, au contraire, le cède peu à l'accroissement de la population russe.

La race turco-finnoise, connue sous le nom collectif de Tatars, constitue le second élément indigène. Ces derniers sont au nombre de 30.000 et n'habitent que la contrée voisine des monts Saïanes dans le gouvernement d'Iénisseïsk. MM. Castrène et Radlov, les éminents linguistes si bien versés dans les idiomes des peuples turco-finnois, ont étudié les langues de ces Tatars et ont prouvé leur incontestable parenté avec les idiomes finnois; et cela, bien que la soumission de ces tribus finnoises qui, jadis, s'étendaient des monts Saïanes à travers la Sibérie occidentale, l'Oural et la plaine de la Russie européenne jusqu'aux golfes de Finlande et de Bothnie, à la peuplade turque, originaire de la vallée supérieure de l'Iénisseï (Irgbana-kou), a valu à ces Finnois le nom de Tatars, nom que les Russes appliquaient indifféremment à toutes les peuplades que la grande invasion des Tatars de Gengis-Khan a soumis sur le territoire actuel de l'Empire russe. Au surplus, les Tatars de la Sibérie moyenne sont déjà sédentaires; la plupart se sont convertis au christianisme et sont bien russifiés; de sorte que leur assimilation progressive contribue beaucoup à la diminution de leur nombre qui, d'ailleurs, n'a jamais été bien considérable.

Les Toungouses et les Iakoutes, au nombre de 8.000 âmes, constituent le troisième élément aborigène des habitants de la zone des forêts.

La plus grande partie des habitants de la Sibérie centrale, 850.000 âmes, peuplent la zone agricole où il y a de la sorte 66 habitants par 100 kilomètres carrés. Quant à la zone de la taïga (zone des forêts), elle n'a que 190.000 habitants, soit 14 habitants par 100 kilomètres carrés. Dans la zone polaire des toundras de la Sibérie moyenne (le pays de Touroukhan), il n'y a en tout que 11.000 habitants, par conséquent un habitant par 100 kilomètres carrés. Parmi cette population, les Russes ne figurent que pour 25 0/0; les aborigènes sont principalement des Ostiaks-Saïmoyèdes; il y a des Toungouses et des Iakoutes. La population des villes de la Sibérie moyenne ne forme que les 11 0/0 de la population entière de la contrée.

La principale occupation des habitants de la zone agricole de la Sibérie centrale, c'est l'agriculture; 800.000 hectares de terre sont ensemencés et produisent 10 millions d'hectolitres de blé qui, avec plus d'un million d'hectolitres de pommes de terre, assurent l'alimentation de la population. La population rurale ne consomme que 50 0/0 du blé récolté; les 42 0/0 restant constituent un superflu qui, avant la construction du grand chemin de fer de Sibérie, n'avait d'autre écoulement que les villes, les garnisons, les mines d'or, et, pour une part, servait à pourvoir les habitants de l'extrême Nord. Dans la Sibérie centrale, on cultive aussi le seigle de printemps qui constitue le quart environ de la récolte; les autres céréales cultivées sont des céréales de printemps. Les principales de ces céréales sont des froments de printemps, des avoines et des sarrasins. Le mode de possession et de culture du sol se rapproche beaucoup de celui de la Sibérie occidentale; d'abord les terres étant très abondantes, on s'empare des terres libres et on y établit de petites fermes, dites des « zaïmki »; puis la population passe au système des jachères et, enfin aux trois assolements.

Parmi les plantes industrielles, on cultive le tabac commun, le chanvre et, en fort petite quantité, le lin. Les plantations de tabac sont assez nombreuses et assez étendues dans le gouvernement d'Irkoutsk; dans ce gouvernement, on recueille jusqu'à 500.000 kilogrammes de tabac de la plus basse qualité (makhorka).

Dans la population rurale russe de la zone agricole de la Sibérie centrale, la culture potagère jouit d'une certaine faveur; toutefois dans certaines contrées seulement, les légumes sont cultivés en vue de la vente. Ainsi le village d'Alexandrovsk, dans le district d'Irkoutsk, les villes de Balagansk et de Kirensk, ainsi que certains villages des cercles de Balagansk et de Kirensk cultivent les légumes en vue de la vente. Ces légumes et principalement les plus estimés d'entre eux, les melons, les pastèques et les concombres sont envoyés du village d'Alexandrovsk à Irkoutsk; de la ville de la Balagansk et des villages du cercle de cette ville, des légumes sont transportés le long du chemin de fer de Sibérie; et, de la ville de Kirensk et des villages du cercle de cette ville

divers légumes salés et séchés sont envoyés aux mines d'or et à Irkoutsk.

Métallurgie de la Sibirie Centrale. — M. Toultchinski nous donne, dans le *Journal de Saint-Petersbourg*, d'intéressants détails sur l'avenir de l'industrie métallurgique dans la Sibirie Centrale.

Deux choses, nous dit-il, sont de toute nécessité pour l'industrie métallurgique : du minerai et du combustible. Or, ces conditions sont acquises dans la région d'Irkoutsk. D'excellents gisements peu connus existent le long du cours de l'Angara, ainsi qu'aux environs des rives du Baïkal.

Ainsi l'on connaît, pour le moment, des gites de fer magnétique auprès de Myssovsk, ainsi que sur le Baïkal, dans le district de Verkholsk, les gisements de Yélatsine près des Oulouss d'Ilixine (60 0/0 de métal), et ceux de Borsoï (57 0/0), à 300 verstes d'Irkoutsk par voie fluviale. En aval, le long de l'Angara, on peut signaler à 130 verstes d'Irkoutsk des gisements contenant 51 0/0 près des localités de Yévséievskoyé, Kazatchinskoyé et des Oulouss de Baltouïeff et de Kiakhta. En outre des mines autrefois exploitées par l'ancienne usine de Nikolaïevsk, cette région possède les gisements dits de « Krasnoyarsk » à 17 verstes de l'Angara, avec 56 0/0 de fer et une couche de minerai qui atteint l'épaisseur de 3 sa-gènes.

Certes, pour obtenir de la fonte de bonne qualité, on devra consommer une grande quantité de charbon de bois. Bien qu'il existe aux environs d'Irkoutsk le vaste bassin des charbons bruns de l'Angara, néanmoins il n'est guère probable que l'on puisse l'utiliser pour obtenir un bon coke métallurgique, tel qu'il est nécessaire pour les hauts fourneaux. Tout au plus, quelques puits pourront-ils donner un produit utilisable, à condition d'y opérer un triage soigné et de le traiter dans des fours à coke de construction spéciale, ce qui reviendra naturellement très cher.

C'est pourquoi il y a lieu de penser que, pour les premières années du moins, on sera obligé de faire la fonte près d'Irkoutsk, exclusivement au moyen du charbon de bois, ainsi que cela a lieu dans l'Oural.

Le pétrole. — Le *Bulletin de la Chambre de Commerce Russe* donne de très intéressants détails sur le transport du pétrole et de ses dérivés en Russie. Nous tenons à les citer ici.

Le transport en vrac du naphte et de ses produits, c'est-à-dire sans l'intermédiaire de récipients coûteux et incommodes, a pris en Russie un développement plus rapide que partout ailleurs. La situation géographique des exploitations, l'insuffisance des voies ferrées, la nécessité d'utiliser la voie maritime et fluviale pour atteindre les centres de consommation, la cherté des matières premières (bois ou fer) pour la construction des récipients, contribuèrent à hâter la solution de ce problème difficile en stimulant l'initiative des intéressés.

On raconte que le hasard vint heureusement seconder cette initiative. Un voilier qui transportait des résidus pétrolifères dans des barils fut assailli par la tempête. Les barils se brisèrent et la masse liquide se répandit dans le navire. Contre toute attente, la marchandise arriva sans perte appréciable à destination. Les frères Artemief, auxquels appartenait le bateau, tirèrent profit de cet accident et décidèrent d'entreprendre le transport du mazout en vrac dans la coque en bois des bateaux.

Quelle que soit la part de la légende dans cette anecdote, c'est aux frères Nobel que revient l'honneur d'avoir construit le premier bateau spécialement aménagé pour le transport en vrac du pétrole. Ce bateau qui reçut le nom de *Zoroastre* fut construit en Finlande en 1875. Les résultats obtenus furent très satisfaisants.

Pendant les trente années d'existence de cette flotte, le nombre des bateaux mis en service a été de 302 d'une capacité totale de 139.430 tonneaux, parmi lesquels figurent 136 vapeurs jaugeant 70.455 tonneaux. Durant ce laps de temps, l'effectif de cette flotte se trouva souvent modifié soit par suite des avaries, soit sous l'influence du marché du pétrole. Lorsque les besoins du marché se resserraient, une partie des bateaux étaient transformés pour des chargements ordinaires.

Les voiliers ne desservent que la Caspienne; leur nombre était au 1^{er} janvier 1907 de 166 et leur tonnage de 48.975 tonnes.

Le service de la flotte russe pour les transports en vrac est presque exclusivement limité aux eaux russes.

Les quantités des produits du pétrole transportées en vrac se chiffrent comme suit pendant les dernières années (en millions de tonneaux métriques).

	Par vapeurs	Par voiliers	Total
1901...	5.773	272	6.045
1902...	6.208	243	6.451
1903...	5.928	148	6.076
1904...	5.842	133	6.975
1905...	5.043	122	5.165

Le fret de Bakou à Astrakan a subi un rabais considérable; il était en 1901 de 2.75 copeks par poud, en 1902 de 2.70 copeks, en 1903 de 2.25 copeks, en 1904 de 2.50 copeks, en 1905 et 1906 de 2.0 copeks.

Au cours des deux dernières années, le fret s'est un peu relevé par suite du renchérissement du combustible liquide, mais dans une proportion inégale. L'industrie des transports sur la Volga et la Caspienne se trouve de ce fait dans une situation peu prospère.

Les chiffres suivants montrent la fluctuation des prix du combustible liquide (en copeks par poud) : 1901, 9.6 c.; 1902, 7.7; 1903, 8.8; 1904, 15; 1905, 21.7; 1906, 26; 1907, 31.

Pour se rendre compte de la répercussion du renchérissement du combustible sur l'industrie de transports, il est utile de noter que la consom-

mation des bateaux absorbe 3 à 5 0/0 de la cargaison.

Les bateaux pour le transport du pétrole sont construits en Russie, en Suède, en Angleterre et en Allemagne. Pendant ces dix dernières années, la Russie en a construit 51, la Suède 46, l'Angleterre 20 et l'Allemagne 12.

Les vapeurs qui font le service de la Caspienne appartiennent aux sociétés suivantes :

Sociétés	Nombre de bateaux	Capacité en pieds cubiques
Nobel.....	12	441.258
Oussenof.....	6	331.649
Société d'Orient.....	6	301.030
Dadachef G. A.....	6	288.698
Mazout.....	6	247.708
Zakharof et Skrépinsky.	4	186.181
Dadachef Ch. A.....	5	167.378
Rassoulof.....	4	166.747
Kachtchéf.....	5	153.057

Le nombre des voiliers diminue considérablement. Au 1^{er} janvier 1906 il y avait en tout 149 voiliers ayant une capacité de 2.886.841 pieds cubiques.

Le prix élevé du combustible et le manque d'eau douce ont poussé les frères Nobel à chercher à substituer aux chaudières à vapeur les moteurs « Diesel » qui consomment très peu de pétrole et fonctionnent sans eau. Cette tentative a été couronnée de succès.

Nous donnerons pour terminer un tableau indiquant l'effectif de la flotte russe pour les transports en vrac comparés avec l'effectif de la flotte universelle :

	FLOTTE DE LA RUSSIE		FLOTTE UNIVERSELLE	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Vapeurs....	436	90.455	317	631.812
Voiliers....	466	58.975	205	102.630
Total....	302	139.430	522	734.442

Ainsi la flotte russe pour les transports en vrac représente 58 0/0 de la flotte universelle pour le nombre des navires et seulement 19 0/0 pour le tonnage. Ce fait s'explique par les petites dimensions des bateaux en service dans les eaux russes.

La Ciscaucasie. — La Ciscaucasie a pour tout trait caractéristique des plaines unies ou légèrement ondulées; dans sa partie septentrionale, dont les plaines sont les plus plates, ce pays constitue le prolongement des steppes qui occupent tout le Sud et tout le Sud-Ouest de la Russie d'Europe. Dans sa partie moyenne, entre le cours supérieur du Koubane, du Térék et de la Kouma, s'élève un vaste plateau connu sous le nom de renflement de Stavropol; ce renflement s'élève à 730 mètres au-dessus du niveau de la mer et sépare la plaine de l'Anti-Caucase en deux parties un peu différentes l'une de l'autre, l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est. La partie occidentale, le long du cours du Koubane et de l'Eia, est une steppe unie,

légèrement soulevée le long de la mer d'Azov, qui est arrosée par un assez grand nombre de rivières au cours lent et dont le sol, formé d'humus, est fertile. Ce n'est qu'en se rapprochant du renflement de Stavropol et loin au Sud, au delà du Koubane, où commencent à s'élever les premières collines du pied des monts du Caucase, que le relief de la contrée devient plus varié; on rencontre des hauteurs plus considérables; des ravinements plus profonds déchirent le sol, et l'horizon sans limites des steppes de la mer Noire devient plus resserré. La partie orientale, jusqu'à Térék et au cours inférieur de la Soulak, n'est, en somme, qu'une steppe; seulement cette steppe est très pauvre en eau, aussi est-elle sans vie. Le sol de cette steppe est fait de glaises et de sables; sur certains points, les sables sont mouvants. Cette contrée abonde en terres salines, et à part quelques rares cantons situés le long des cours d'eau, elle est impropre à la vie sédentaire et dans certaines parties elle est entièrement déserte. Cette région contient très peu de cours d'eau, et certains de ces cours d'eau n'atteignent même pas la mer Caspienne; ils se perdent dans des lacs, s'assèchent dans les marais (la Kouma). Quant aux lacs, ils contiennent habituellement une eau salée et amère qui n'est pas potable. L'angle Sud-Est de l'Anti-Caucase oriental occupe un vaste territoire bas et couvert de marais formant le cours inférieur du Térék et du Soulak.

D'une manière générale, la partie orientale est beaucoup plus basse que la partie occidentale, et beaucoup de régions de cette contrée sont situées au-dessous du niveau de l'Océan. Toutefois le caractère de la plaine de Ciscaucasie est, ou peu s'en faut, le même; car les pentes douces aboutissent à des crevasses profondes et assez abruptes; les bords à pic des cours d'eau et quelques petits bois épars sur la surface ne rompent presque pas l'uniformité du paysage de la steppe. La partie méridionale est très élevée au delà du Koubane, dans les environs de Piatigorsk; au delà du Térék, elle touche le pied des monts du Caucase et est formée d'une série de plaines mamelonnées plus ou moins élevées; sur certains points, ces plaines sont très fertiles; les rares forêts qui sont encore conservées donnent à la contrée, abondamment arrosée de cours d'eau venant des montagnes, un aspect pittoresque et varié. Au Sud de ce territoire s'élèvent les montagnes avancées de la chaîne du Caucase, au delà desquelles se dressent les chaînes et les sommets plus élevés couverts de neiges éternelles.

TURQUIE

La Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie a signé le 23 décembre avec le gouvernement turc un contrat qui l'autorise à doubler son capital qui s'élevait nominalement avant cette augmentation à une somme de 67.500.000 francs. On a considéré que cette augmentation de

capital serait le moyen le moins onéreux de faire face à un certain nombre d'entreprises coûteuses dont la Compagnie va commencer la réalisation. On aurait pu demander le paiement total des anciens titres qui ne sont libérés que de 60 0/0, mais on craignait de provoquer une crise et d'obliger un certain nombre d'actionnaires incapables de s'acquitter à jeter leurs titres sur le marché. La « Deutsche Bank » a d'ailleurs décidé de prendre toutes les actions nouvelles créées par le chemin de fer d'Anatolie, mais en ne souscrivant immédiatement que 10 0/0 et en s'engageant pour le reste à faire face aux demandes d'argent au fur et à mesure des besoins de la Compagnie. Les dépenses nouvelles que cette dernière doit entreprendre sont : 1° le doublement de la ligne de Haïdar Pacha à Pendik sur une distance d'environ 50 kilomètres. Cette entreprise doit coûter environ 3 millions de francs ; 2° les irrigations de la plaine de Konieh dont nous avons déjà parlé et qui doivent coûter 20 millions de francs ; enfin, 3°, les frais nécessaires pour améliorer et renforcer la ligne d'Anatolie de manière à permettre le passage des trains express lorsque le chemin de fer aura été poussé plus loin dans la direction de Bagdad. Comme on le voit, cette augmentation n'a pas pour but d'allonger la ligne au delà d'Eregli, et la question du franchissement du Taurus et de l'achèvement du chemin de fer de Bagdad reste absolument au même point.

PERSE

La situation intérieure. — Nous avons donné, dans notre Bulletin de décembre 1907, un aperçu de la dernière crise qui s'était produite dans le courant de ce mois entre le Chah et l'assemblée nationale ou Medjliss. Le souverain s'était cru de force à se débarrasser du Parlement, ou tout au moins de le domestiquer, mais le parti libéral s'armant à Téhéran a pu bien vite lui opposer des contingents égaux à ceux des gens de la basse classe, des muletiers de la cour, de tous les petits fonctionnaires lésés par la disparition de l'ancien régime, qui avaient été rassemblés et armés pour en finir avec les hôtes du Baharistan. Le Chah avait été contraint de céder et de prêter une fois de plus serment de fidélité à la Constitution.

Nous recevons d'un correspondant de Téhéran le résumé suivant de ces faits, qui confirme la physionomie que nous en avons donnée d'après les premières dépêches :

« La Constitution avait été promulguée le 7 octobre dernier. Le souverain se rendit solennellement quelques jours plus tard au Baharistan pour jurer fidélité à la loi et à la nation. Tout semblait présager une ère nouvelle de paix et de régénération. Cependant, d'après certains indices, quelques personnes restaient persuadées que les choses n'étaient pas en si bonne voie. On disait

tout bas que le Chah n'avait pas perdu l'espoir de ressaisir l'autorité souveraine et absolue de ses ancêtres que la Constitution lui avait enlevée, qu'il était poussé dans cette voie par d'ambitieux courtisans, même que la Russie, considérant le mouvement national persan comme une menace indirecte à l'autocratie, était prête à intervenir pour favoriser un mouvement réactionnaire. — Le 16 décembre dernier, la Cour de Téhéran se crut en mesure de renverser le Parlement. Elle fit masser autour du palais les troupes qu'elle croyait les plus sûres. Elle enrôla et arma ses cochers, ses valets d'écurie et une troupe de gens sans aveu ramassés dans les bas-fonds de la société. Cette horde étrange et indisciplinée se rendit devant le Parlement en criant : « A bas la Constitution ! Vivè l'autocratie ! » Elle chercha à amener le peuple qui se contenta de hausser les épaules en considérant les étranges défenseurs du pouvoir absolu.

« Les ministres demandèrent des explications au Palais et voulurent faire disperser les manifestants qui avaient établi leur quartier général sur la place d'Armes. Là on les aguerrissait par des distributions d'eau-de-vie et de victuailles. En outre, un prêtre connu depuis longtemps par sa haine contre le Parlement, qui n'avait pas voulu l'admettre dans son sein, haranguait la foule. Les ministres, voyant que le Palais en présence du mouvement restait silencieux et inactif, envoyèrent leur démission. Vers le soir, la situation restait la même. Alors le Chah donna l'ordre aux ministres les plus libéraux de se rendre à la Cour ; ils se déclarèrent tous solidaires et s'y rendirent en corps. Le Chah ne les reçut pas et de suite ils furent mis en état d'arrestation. Le président du Conseil fut traité avec une rigueur toute particulière. Il était même question de s'en débarrasser par les moyens en usage en pareille circonstance, quand les légations de France et d'Angleterre intervinrent à temps en sa faveur. Cette intervention se fit en vertu d'une ancienne convention par laquelle le gouvernement persan reconnaît à ces deux puissances une sorte de droit de protection en faveur de ses sujets honorés de certaines décorations.

« La nuit fut calme, le lendemain le Parlement commence à organiser la défense. On lui apporte des armes et des munitions, les volontaires affluent, tous appartenant à la meilleure classe de la société. Le lendemain, le Baharistan avait une garde de volontaires de plus d'un millier d'hommes bien armés. Leur nombre augmentait à chaque instant. La province envoyait des télégrammes patriotiques et se déclarait prête à mettre sur pied en quelques jours une armée de 25.000 hommes pour défendre ses libertés. Il devenait de plus en plus clair que la Russie entendait ne pas prendre une part active à cette querelle intérieure. Le grand Conseil des prêtres chiites de Kerbella-Nedjef avait déclaré la loi constitutionnelle conforme à l'esprit et à la lettre de l'Islam, utile à la nation persane ; cette loi régulièrement élaborée et promulguée devait être observée par

tous, et l'anathème était lancé contre tous ceux qui essaieraient de la renverser.

« La Cour avait attendu de ces saints personnages une tout autre décision; cependant on ne désarma pas encore, car des deux côtés on voulait obtenir des avantages et on négociait. La tranquillité de la ville et du pays, gravement compromise pendant huit jours, finit par renaître peu à peu. La royauté est sortie de cette lutte, déconsidérée, affaiblie. De nombreux télégrammes des provinces avaient demandé purement et simplement la déchéance immédiate du Chah. Il est certain que le Parlement, dans cette circonstance difficile, a fait preuve d'une grande sagesse. Il a rallié à la Constitution l'immense majorité de la nation qui voit dans cette assemblée l'espoir d'une réorganisation prochaine et d'un avenir meilleur.

« Les princes du sang, les anciens fonctionnaires, toute l'élite de la nation par l'intelligence, le rang ou la fortune, s'est rallié au parti constitutionnel. La réaction ne comptait guère qu'une minorité d'ambitieux déçus et de courtisans éhontés.

« Les légations, malgré leur diplomatique réserve, se sont en majorité montrées favorables au mouvement constitutionnel, et en cela elles font preuve d'une grande sagesse, car, au point de vue international, la Perse doit persister comme nationalité. Elle est une nécessité en Asie et une Perse forte, prospère, libérale, profitera au reste des nations. »

Mohammed Ali a donc été obligé de céder à la résistance armée des partisans du Parlement. Le 22 décembre, il avait accepté les conditions suivantes demandées par le Medjliss : 1° expulsion du pays de Saad ed Daouleh, chef de la clique du palais; 2° révocation de l'émir Bahadour, autre personnage important de cette clique, du service du gouvernement, le Chah restant d'ailleurs libre d'employer l'émir Bahadour à son service personnel; 3° soumission de toute l'armée du pays, y compris les Cosaques, aux ordres du ministre de la Guerre responsable devant l'Assemblée; 4° punition sévère des émeutiers qui avaient attaqué le Baharistan le 15 décembre; 5° formation, avec la sanction et l'aide du gouvernement, d'un groupe de 200 miliciens pour protéger, en cas de besoin, l'Assemblée dans l'avenir.

Après avoir accepté ces conditions, le Chah écrivit de sa main sur la première page d'un Coran le serment dont voici le texte : « Comme des soupçons ont été récemment répandus dans mon peuple en ce qui concerne ma fidélité à la Constitution, je jure par le maître de ce Livre (Dieu) que je resterai fidèle aux principes de la Constitution et que je prendrai soin d'assurer leur sauvegarde. » Le Coran a été ensuite transmis au Parlement et le serment du souverain lu à ses membres et à la multitude qui se tenait sur tous les points d'où l'on pouvait voir la réunion.

Depuis lors, dans le courant de janvier, la situation semble s'être définitivement améliorée entre le Medjliss et Mohammed Ali. Ce dernier a

invité à des fêtes les membres les plus marquants de l'assemblée qui, de son côté, a voulu montrer de la bonne volonté. On se rappelle qu'une des principales causes de la lutte entre le Chah et le Medjliss était la disparition pour le souverain de la possibilité de considérer le budget comme étant tout entier à sa disposition, et par conséquent, de continuer à entretenir un très grand nombre de fonctionnaires et de parasites vivant sur le souverain, conformément aux idées budgétaires et gouvernementales d'une monarchie d'ancien régime. Pour faciliter, sans doute, la transition au Chah et lui éviter des difficultés de Cour trop grandes, le Medjliss, à la suite de la réconciliation, lui a voté le 14 janvier une augmentation très forte de la liste civile : on parle d'une somme de 7.500.000 francs.

Dans toute cette crise, les ministres de Russie et d'Angleterre se sont efforcés de provoquer une entente entre le Chah et le Parlement, en incitant sans doute les membres de ce dernier au calme, mais aussi en poussant Mohammed Ali à respecter la Constitution à laquelle il avait juré fidélité. On a même lu au Medjliss une réponse faite par les ministres des deux puissances aux demandes du Parlement d'intervenir auprès du Chah, réponse dans laquelle il était dit que des démarches avaient été faites auprès de Mohammed Ali pour l'amener à respecter les devoirs qu'il avait acceptés envers l'Assemblée.

La légation de France, bien qu'appelée à jouer sur le terrain persan un rôle moins en évidence, n'a cessé de s'associer aux efforts des légations d'Angleterre et de Russie et de travailler à maintenir sur le terrain persan l'heureux accord asiatique qui est intervenu récemment entre les deux puissances. Il n'est pas certain qu'on puisse en dire autant de la politique allemande, dont l'action en Perse continue, sous des déclarations officielles toujours rassurantes, à avoir la même allure incertaine et douteuse qu'au Maroc.

Il semble que notre situation désintéressée et l'aide que nous pouvons fournir à la Perse, avec l'assentiment même de la Russie et de l'Angleterre commencent à être reconnues par le gouvernement persan, qui nous a récemment demandé de mettre à sa disposition, pour apporter un peu d'ordre dans les finances persanes, un fonctionnaire français. M. Bizet, inspecteur des finances, a été choisi pour ce poste important et a reçu le titre de conseiller financier du gouvernement de Perse.

Le conflit turco-persan. — Au commencement de janvier, les télégrammes de Tauris annonçaient que la commission de délimitation turco-persane avait inauguré ses travaux. Les commissaires étaient réunis aux environs d'Ourmiah. On aurait pu croire que cette nouvelle annonçait une amélioration de la situation, mais les dépêches reçues les jours suivants ont montré qu'il n'en était rien. Les tribus kurdes ont en effet attaqué le prince Firman Firma, envoyé sur la frontière pour y maintenir l'ordre, et, après avoir

pillé ses convois, l'ont bloqué dans le bourg de Soudj Boulak qu'il a été obligé d'évacuer après s'être trouvé complètement cerné par des bandes kurdes, qu'il estimait à une vingtaine de mille hommes, et menacé d'avoir à se rendre ou à mourir de faim.

A Téhéran, on s'est préoccupé de lui envoyer des secours, et en attendant, l'ambassade persane à Constantinople a appelé, le 22 janvier, l'attention de la Porte par une note écrite sur l'action de certains officiers turcs qui excitent les Kurdes, sujets persans mais de rite sunnite, à se révolter contre les autorités persanes. Le général Mohammed Ferid Pacha, commandant les troupes turques à Passvah, a été spécialement désigné, dans la note persane, comme encourageant les Kurdes, qui ont récemment attaqué et bloqué le prince Firman Firma à Soudj Boulak. La Porte a répondu par des assurances vagues, mais le fait est que l'on continue à être persuadé que les Kurdes sont incités par les chefs militaires turcs. Un chef de tribu, Bayazid Aga, a déclaré en effet que le valide Ferid Pacha avait ordonné de chasser le prince Firman Firma de Soudj Boulak. D'ailleurs, on a reçu depuis lors du prince Firman Firma la nouvelle que Ferid Pacha, qui était dans un village situé à moins de 2 kil. de Soudj Boulak, lui avait récemment intimé l'ordre de se retirer, le territoire appartenant d'après lui à la Turquie jusqu'à un point situé sensiblement plus à l'Est. Comme on le voit, la situation ne s'éclaircit en aucune façon à la frontière turco-persane, et on se demande si elle s'améliorera avant une action beaucoup plus catégorique de la Russie et de l'Angleterre, garantes des conventions passées au milieu du siècle dernier entre les gouvernements de Constantinople et de Téhéran.

La banque allemande en Perse. -- Dans une conversation avec le représentant du *Lokalanzeiger* qui l'interrogeait sur le retard apporté à l'ouverture de la banque allemande en Perse, dont la Banque Allemande de l'Orient a obtenu la concession l'automne dernier, le directeur de cet établissement, M. Guttman, qui a été négociateur de l'affaire à Téhéran, a déclaré que l'heure présente n'était pas favorable au commencement d'une entreprise nouvelle et incertaine. Avant d'agir en Perse, la banque doit fortifier sa position en Turquie, en Asie Mineure et en Égypte, mais il n'est pas question d'abandonner le projet de banque persane, et les négociations avec les autres banques allemandes qui seraient disposées à contribuer au capital continuent, car la Banque de l'Orient ne désire pas à elle seule faire le capital nécessaire de cinq millions de francs.

Le mouvement commercial. — Les statistiques officielles du commerce de la Perse pour l'exercice 1906-1907 viennent d'être publiées. Elles témoignent d'une grande augmentation dans le mouvement commercial qui a porté sur un total de 363.450.000 francs contre 283.450.000 fr. pour l'exercice précédent. Les importations russes

sont de 102.950.000 francs et les exportations vers la Russie de 104.350.000 francs. Les importations britanniques de 61.250.000 francs, et les exportations vers l'Angleterre de 16.950.000 francs. Le mouvement total des échanges est pour les autres puissances : Turquie, 33.375.000 francs; France, 17.500.000 fr.; Autriche, 6.925.000 fr.; Afghanistan, 5.075.000 fr.; Allemagne, 4.550.000 fr.; Chine, 3.550.000 fr.; Etats-Unis, 1.725.000 fr.; Italie, 1.625.000 francs; et tous les autres pays ensemble 3.325.000 francs.

ASIE ANGLAISE

La session du Congrès national de 1907.

— Les dissentiments entre les *extrémistes* et les *modérés* qui constituent les deux grands groupements entre lesquels se divise le parti national indien, viennent d'aboutir à une scission complète. Nous avons exposé, dans le dernier numéro du Bulletin, quelle était la situation respective des deux fractions à la veille de la réunion du Congrès national de 1907, et nous avons relaté les incidents auxquels avait donné lieu, dans des circonstances récentes, l'animosité qui les sépare depuis un peu plus d'un an. Cette animosité s'est manifestée avec une telle violence, le jour même de la réunion du Congrès, à Surate, le 26 décembre, que l'assemblée a dû se séparer dans le plus grand désordre, au milieu des cris et des coups, sans avoir réussi seulement à nommer son président. Comme on pouvait s'y attendre, c'est sur le choix de celui-ci que la bataille s'est engagée, les *extrémistes* étant décidés à empêcher par tous les moyens, et même par la violence, l'élection du candidat des modérés, M. Behari Ghose. Ils y ont réussi, au delà probablement de leur attente, car il a fallu renoncer à tenir la session de 1907, et désormais, à moins que n'intervienne une réconciliation qui semble très peu probable, on comptera deux Congrès au lieu d'un. Après les incidents du 26 décembre, les modérés et extrémistes ont tenu chacun de leur côté des réunions à caractère privé, au cours desquelles chacun a violemment attaqué la conduite de ses alliés de la veille, devenus des adversaires détestés, mais il ne pouvait être question d'un Congrès, dans le vrai sens du mot, et les délégués de l'une et l'autre fraction sont rentrés chez eux sans avoir émis aucun vœu, comprenant qu'ils n'avaient plus, les uns ni les autres, d'autorité suffisante pour émettre des avis ou tracer un programme d'action. Comme il arrive dans ces circonstances, chacun des antagonistes se déclare ravi d'un divorce qui met fin à une situation devenue intolérable et qui affranchit chacun de l'équivoque. Les principaux intéressés s'avouant enchantés, nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus difficiles; il n'en demeure pas moins que des discussions assez graves pour aboutir à un divorce complet, si elles ont parfois eu l'avantage d'affranchir les conjoints de liens trop lourds, n'ont jamais pu passer pour les caractéristiques d'un ménage marchant bien. Même

au temps où il ne formait, aux yeux du public, qu'un seul et même corps, le parti réformiste hindou n'avait pas réussi à faire croire qu'il représentait véritablement l'opinion nationale, au sens où nous entendons ce mot en Occident. Quelle autorité morale va-t-il conserver aujourd'hui qu'il se trouve divisé en deux groupes aussi distants l'un de l'autre par leurs tendances que par la façon dont ils en entendent la réalisation?

L'émir d'Afghanistan et l'accord anglo-russe. — Les dépêches de l'Inde signalaient encore au milieu du mois de janvier que l'émir d'Afghanistan n'avait pas répondu à la communication qui lui avait été faite par le gouvernement de l'Inde du dernier accord anglo-russe. Il est clair que l'émir réfléchit à la réponse qu'il devra faire, ce qui ne semble pas indiquer une très grande satisfaction d'une entente qui met l'Afghanistan dans la sphère d'influence diplomatique de l'empire britannique. On peut donc se demander s'il n'y a pas en réserve sur ce sujet quelques difficultés entre lui et le gouvernement anglo-indien.

PHILIPPINES

Déclarations de M. Taft. — M. Taft, ministre de la guerre, et sans doute futur candidat du parti républicain aux prochaines élections présidentielles des Etats-Unis, a fait son premier discours au retour de son voyage en Extrême-Orient et en Europe pour parler des Philippines, devant un auditoire à Boston. On sait d'ailleurs que M. Taft a récemment visité l'archipel et qu'il y avait déjà séjourné longtemps comme haut commissaire du gouvernement de Washington. L'orateur a dit une fois de plus qu'il espérait que le système d'éducation si complet introduit par les Etats-Unis élèverait le niveau moral de la population des Philippines. Il n'est pas douteux, comme nous l'avons déjà signalé, que la politique sincèrement adoptée par les Etats-Unis est en effet de préparer les Philippins, sinon à l'indépendance complète, qui les priverait de l'appui d'une grande puissance et menacerait en somme ainsi l'indépendance future de l'archipel, du moins à une autonomie absolue en ce qui concerne leurs affaires locales. Mais M. Taft a répété qu'il ne croyait pas que les habitants des Philippines soient aptes au gouvernement autonome avant une ou même deux générations, malgré tous les efforts pour répandre l'éducation aux Philippines, et en particulier donner aux indigènes la connaissance de l'anglais. Parlant du tarif, M. Taft fait observer combien il était injuste que les droits de douane qui frappent le sucre et le tabac étrangers à l'entrée sur le territoire des Etats-Unis soient levés sur ces produits lorsqu'ils viennent des Philippines. Le ministre de la guerre a confirmé par là l'intention du gouvernement d'obtenir le redressement du grief économique le plus

grave que les Philippins continuent à avoir contre les Etats-Unis. Il n'était pas sans intérêt de signaler ces déclarations d'un homme qui exerce une si grande influence dans les conseils du président Roosevelt, auquel il a des chances sérieuses de succéder après les élections de novembre 1908.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Henri de Lalaubie, vice-consul de Russie à Vichy.

Sont nommés :

Consuls généraux, MM. Gueyraud, consul à Palerme; Dejean de la Bâtie, consul à Han-kéou; Piat (Emile), consul en mission;

Consuls de 1^{re} cl., MM. Labrouche, consul à Manille; Bœufvé, consul à Berlin; Velten, attaché commercial aux Etats-Unis; Lugan, consul à Nan; Boulot, consul à Bilbao; Dubief, consul à Jersey;

Consuls de 2^e cl., MM. Caula, chargé du consulat de Péra; Barthélemy (Adrien), secrétaire interprète à Paris; Bryois, vice-consul à Coni; De Franqueville, vice-consul à la direction des consulats; Menant, vice-consul à Honolulu; De Maricourt, chargé de la chancellerie de Saint-Sébastien; Revelli, vice-consul à la Spezzia.

M. Ronssin est chargé du consulat général de Calcutta;

M. Dallemagne est nommé consul général à la résidence générale de France à Tunis;

M. de Loynes, secrét. d'ambas. de 1^{re} cl., est chargé du consulat général de France à Montréal;

M. Boulot, consul de 1^{re} cl., est nommé à Bilbao;

M. Bridet d'Autremont, consul de 1^{re} cl., est nommé à Bosna-Seraï;

M. Ledoux (Théodore), consul de 1^{re} cl., est nommé à Malte;

M. Lebé, vice-consul, est nommé au Pirée;

M. Vernazza, vice-consul, est nommé à Tripoli de Syrie;

M. de Franqueville, consul de 2^e cl., est chargé du vice-consulat de Benghazi;

M. Garès, vice-consul, est nommé à Janina;

M. Coulomb est nommé vice-consul à Nagasaki;

M. d'Humières, vice-consul de 3^e cl., est chargé de la chancellerie de Gênes;

M. Barré-Ponsignon est chargé du consulat de Panama;

M. Vautier, vice-consul, est chargé de la chancellerie de Saint-Pétersbourg;

M. Destrées, vice-consul, est chargé de la chancellerie de Moscou;

M. d'Hennezel, vice-consul de 3^e cl., est chargé de la chancellerie de Valparaiso;

M. de Salignac-Fénelon, secrét. d'ambas. de 3^e cl., à Pékin;

M. Lefèvre d'Ormesson, secrét. d'ambas. de 2^e cl., est nommé à Berlin;

M. Fabre, secrét. d'ambas. de 1^{re} cl., est chargé des fonctions de ministre résident à l'Assomption;

M. de Seynes, secrét. d'ambas. de 1^{re} cl., est nommé à Copenhague;

M. Auzouy, secrét. d'ambas. de 2^e cl., est nommé à Christiania;

M. Avril de Greigueuil, secrét. d'ambas. de 2^e cl., est nommé à Mexico;

M. Ribot, secrét. d'ambas. de 1^{re} cl., est nommé à la résidence générale de Tunis.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *command.* Pernot et les *capit.* Maurice et Delhaye sont désig. pour le 16^e rég.

Annam-Tonkin. — Sont affectés :

Au 9^e rég., MM. le *capit.* Lasaulce et les *lieut.* Py et Monin;

Au 10^e rég., M. le *lieut.* Latapie;

Au 1^{er} tonkinois, MM. le *capit.* Campagne et le *lieut.* Salet ;
 Au 3^e tonkinois, MM. le *capit.* Rivière, les *lieut.* de Rostang
 et Martin Saint-Léon ;
 Au 4^e tonkinois, MM. le *capit.* Audouy et les *lieut.* Pravaz.
Cochinchine. — M. le *capit.* Moysse est nommé rapporteur
 près le conseil de guerre de la Cochinchine ;
 M. le *lieut.* Buis est affecté au service de la télégraphie de la
 Cochinchine ;
 M. le *lieut.* Thimonier est placé au bataill. cambodgien ;
 MM. les *lieut.* Muller, Duffaud, Grégoire et de Girval sont
 affectés au 11^e rég. ;
 MM. le *capit.* Bron et le *lieut.* Jouanno sont désig. pour le
 4^e annamites.
Inde. — M. le *capit.* Averland est affecté aux établis-
 sements français de l'Inde.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — MM. le *sous-intendant de 3^e cl.* Bosc et
 l'*adjoint* Piquemal sont désig. pour le Tonkin ;
 MM. le *sous-intendant de 1^{re} cl.* Noguès ; l'*adjoint* Cornet et
 l'*attaché de 1^{re} cl.* Roger sont placés à Hanoï ;
 M. le *sous-intendant de 3^e cl.* Bernard est placé à Dap-cau ;
 M. l'*adjoint* Jouannet est affecté à Langson.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 2^e cl.* Vernier
 de Byans et de 3^e cl. Tisserand sont placés à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Combiar est placé au
 poste consulaire de Canton.
Annam-Tonkin. — MM. André dit Duvigneau, *méd. ppal de*
1^{re} cl. ; Dumas, *méd. ppal de 2^e cl.* ; Séguin et Gaide, *méd.-maj.*
de 1^{re} cl. ; Mathis, *méd.-maj. de 2^e cl.*, sont placés à Hanoï ;
 M. Dourne, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour le Sud-
 Annam ;
 M. Brossier, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, est placé à Quang-yen ;
 M. Parazols, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est affecté à Dap-cau.
Cochinchine. — MM. Capus, *méd. ppal de 2^e cl.*, et Lucas,
méd.-maj. de 2^e cl., sont désig. pour Saïgon ;
 MM. Broquet, *méd.-maj. de 2^e cl.*, et Loste, *pharm.-maj. de*
1^{re} cl., sont désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Grenier est
 désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Large est chargé de
 la défense fixe de Saïgon.
Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Malet est désig.
 pour le sous-marin *Lynx* ;
 M. l'*enseig. de vaiss.* Bernard est désig. pour le *Mousquet*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *médecin de 2^e cl.* Violle est
 désig. pour la *Décidée*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première
 instance de Travinh (Indo-Chine), M. Lacouture ;
 Juge de paix à compétence étendue de Rach-Gia, M. Fran-
 ceschetti ;
 Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc,
 M. Guiselin ;
 Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de
 Tourane, M. Léopold-Léger ;
 Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Sasias ;
 Lieutenant de juge au tribunal de première instance d'Haïphong,
 M. Dubreuilh ;
 Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soc-
 trang, M. André ;
 Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de
 Nam-dinh, M. Pommier (Jean-René) ;
 Lieutenant de juge au tribunal de première instance d'Hanoï,
 M. Morché ;
 Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Canthô,
 M. Peux ;

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Haïphong,
 M. Chabanier ;
 Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon
 (Indo-Chine), M. Holtz ;
 Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Mansencal ;
 Procureur de la République près le tribunal de première
 instance d'Hanoï, M. Grilhault des Fontaines ;
 Juge président du tribunal de première instance de Karikal
 (Inde), M. Laroche ;
 Procureur de la République près le tribunal de première in-
 stance d'Haïphong (Indo-Chine), M. Poymiro ;
 Juge président du tribunal de première instance d'Haïphong,
 M. Carlotti ;
 Juge président du tribunal de première instance de Pondichéry
 (Inde), M. Guillier ;
 Juge président du tribunal de première instance de Papeete
 (Océanie), M. Basquel ;
 Substitut du procureur de la République à Papeete (Océanie),
 M. Langlumé (Auguste-Pierre) ;
 Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Genser
 (Henri) ;
 Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine,
 M. Dubreuil.

Par décret en date du 20 décembre 1907, M. Lemorel (Auguste-
 Lucien), administrateur de 5^e cl. des services civils de l'Indo-
 Chine, a été nommé administrateur de 4^e cl. des mêmes services.

Bibliographie

**Les Ruines d'Angkor, de Duong-Dong et de My-
 son**, lettres et journal de route de CHARLES CARPEAUX
 (1901-1904), publiés par sa mère, M^{me} J.-B. CARPEAUX. —
 Un vol. in-8^o raisin, orné de 166 reproductions photo-
 graphiques, d'après les clichés de CH. CARPEAUX. Prix
 broché, 40 francs. Paris, Aug. Challamel, éditeur.

La librairie Challamel vient de publier le journal tenu par
 Charles Carpeaux pendant les quatre missions qu'il a rem-
 plies au Cambodge et en Annam pour le gouverneur de
 l'Indo-Chine, l'Ecole française d'Extrême-Orient et l'Ac-
 démie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce journal a été
 recueilli par M^{me} Carpeaux, la veuve du grand sculpteur,
 dont l'amour maternel n'a pas voulu que les efforts consa-
 crés par son fils à la reconstitution archéologique des
 ruines khmer ou cham fussent oubliés. Charles Carpeaux
 est, en effet, mort à trente-quatre ans, en 1904, au retour
 d'une expédition à Angkor, et il n'avait pas encore donné
 sa mesure à l'heure où il a disparu. Le journal qu'il a
 tenu est rempli de vie, de vaillance et de gaieté ; c'est un
 récit familial, pittoresque et souvent plein d'observations,
 de la vie menée par le jeune archéologue dans les brousses
 de l'Annam du Sud ou des pays cambodgiens. Sa lecture
 en est singulièrement attrayante, et l'homme qui a tenu ce
 journal laisse une impression de vive sympathie. Des appen-
 dices à ce livre contiennent le discours prononcé à l'Ac-
 démie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Senart à la
 mémoire de Charles Carpeaux, le 2 juillet 1904 ; un extrait
 du discours prononcé par M. Foucher à la Société des
 Etudes asiatiques ; un article de M. Edouard Sarradin dans
 le *Journal des Débats* et un autre article de M. Maurice
 Honoré dans l'*Indépendance belge*. Ajoutons que 236 très
 jolies photogravures, présentant un grand intérêt docu-
 mentaire en ce qui concerne les ruines khmer ou cham,
 rendent encore plus attrayante la lecture du journal de
 Charles Carpeaux.

Le Gérant : A. MARTIAL.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS DE MARSEILLE

Du 3 Février 1908 aux dates suivantes :

Egypte et Syrie	<i>Jeudi 6 Février midi.</i>	Pour Alexandrie, Port-Saïd, et pour passagers seulement Jaffa et Beyrouth (retour par les mêmes escales, sauf Jaffa) (1).....	ORÉNOQUE C. Queirolo.
Angleterre Pour marchandises seulement.....	<i>Vendredi 7 — midi.</i>	Pour le Havre et Londres (prenant des liquides en fûts).....	DORDOGNE C. Bocognani.
Grèce, Turquie et Mer Noire	<i>Samedi 8 — 4 h. s.</i>	Pour Calamata, Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde et Batoum (1). (Retour par les mêmes escales, sauf Calamata).....	I OSPHORE C. Mouraid.
(1) Sauf changements nécessités par les mesures sanitaires.			
Indes, Ceylan, Australie, Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides	Le Mercredi 12 Février 1908, à 11 heures du matin		DUMBÉA C. Boyer.
	Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Nouméa. (Service annexe de Nouméa aux Nouvelles-Hébrides.)		
Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon et pour Passagers seulement, Australie Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides	Le Dimanche 16 Février 1908, à 11 heures du matin		TOURANE C. Lancelin, I. de v.
	Pour Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. <i>Correspondances : à Colombo avec le Dumbéa pour les passagers à destination de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides ; à Singapore pour Batavia ; à Saïgon : 1° pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ; 2° pour Bangkok.</i>		
Ceylan, Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon	Le Dimanche 1^{er} Mars 1908, à 11 heures du matin		ARMAND-BÉHIC C. Guionnet.
	Pour Port-Saïd, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. <i>Correspondances : à Colombo pour Pondichéry et Calcutta ; à Singapore pour Batavia ; à Saïgon : 1° pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ; 2° pour Bangkok.</i>		
Djibouti Viâ Zanzibar	Le Lundi 10 Février 1908, à 11 heures du matin		ADOUR C. Riquier, I. de v.
Madagascar	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Mombassa, Zanzibar, Moroni, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice.		
La Réunion Viâ Mahé	Le Mardi 25 Février 1908, à 11 heures du matin		OXUS C. Rivière.
Maurice	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Mahé (Seychelles), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. <i>Correspondance à Diégo-Suarez : Côte Ouest de Madagascar pour Nossi-Bé, Analalave, Majunga, Naméla, Morundava, Ambohibé et Tuléar (Nossi-Bé, Majunga, Naméla et Ambohibé pour passagers seulement).</i>		

LIGNES COMMERCIALES D'INDO-CHINE ET D'EXTRÊME-ORIENT

DÉPARTS A DATES FIXES

	D'ANVERS	DE DUNKERQUE	DU HAVRE	DE MARSEILLE	
Singapore, Hong-Kong, Changhaï Japon.	5 Février 1908	6 Février 1908	—	17 Février 1908	DEN-OF-AIRLIE C. X. MEINAM C. Dorise
	22 Mars	23 Mars	—	3 Avril	
Colombo, Saïgon, Tourane, Haïphong.	—	13 Février	17 Février	29 Février	KOUANG-SI C. Couret. EUPHRATE C. Liparelli.
	—	13 Mars	17 Mars	30 Mars	ANNAM C. Bruno.
	Départ supplémentaire.....				10 Mars

DÉPARTS du Havre pour Marseille (pour marchandises seulement)

Mardi 4 Février 1908
Mardi 11 Février 1908

CHARENTE
C. Penon.
MEDOC
C. L. Mercier.

DÉPARTS DE BORDEAUX

Espagne, Portugal, Sénégal, Brésil et La Plata.

Et pour Santiago et Valparaiso (Chili) par transit à travers la Cordillère, en service combiné avec la Compagnie Nationale de transport « EXPRESS VILLALONGA », pour Passagers seulement.

Le Vendredi 14 Février 1908
Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro (1), Montévidéo et Buenos-Ayres.

CHILI
C. Olivier.

Le Vendredi 28 Février 1908
Pour Porto-Leixoës, Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro (1), Santos, Montévidéo et Buenos-Ayres.

ATLANTIQUE
C. Le Troadec.
I. de v.

(1) Par transbordement à Rio-Janeiro pour Paraïagua, Antonina, Santa-Catharina, Rio-Grande do Sul, Pelotas et Porto-Alègre, pour marchandises seulement.